





Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

1er janvier - 30 juin 2005

« Nous n'avons pas le droit de défaire ce que nos prédécesseurs ont fait, parce que les générations qui vont suivre auront besoin d'une Europe politique. Si elle n'est pas politique, elle ira à la dérive. Elles ont besoin et veulent avoir une Europe solidaire, une Europe sociale, une Europe compétitive, une Europe forte chez elle, une Europe forte dans le monde. Alors, vieux Européens et Européens convaincus, allons-y! Courage! »

Jean-Claude Juncker devant le Parlement européen, Bruxelles, 22 juin 2005



La Présidence et son volet politique

8	Les grands dossiers de la Présidence
10	La stratégie de Lisbonne
20	La réforme du pacte de stabilité et de croissance
30	La négociation sur les perspectives financières 2007-2013
38	« Capitales en tournée », une nouvelle formule
44	L'élargissement
54	Le suivi par la Présidence de la ratification du projet de
	Traité établissant une Constitution pour l'Europe
59	Les domaines politiques de la Présidence
60	Relations extérieures
120	Affaires économiques et financières
126	Justice et affaires intérieures
134	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
148	Compétitivité
156	Transports, télécommunications et énergie
162	Agriculture et pêche
172	Environnement
182	Éducation, jeunesse, culture

Deux réunions informelles spéciales

192

Un regard dans les coulisses

202	Le logo
204	Le matériel de travail
206	Les cadeaux
208	Les sites et infrastructure
210	Les œuvres d'art
212	Protocole et sécurité
214	Les médias



La Présidence et son volet politique



Jean Asselborn et Jean-Claude Juncker lors du Conseil européen le 23 mars 2005 à Bruxelles



La stratégie de Lisbonne

L'objectif du processus de Lisbonne est depuis 2000 de donner à l'Union européenne les moyens de devenir la première société de la connaissance, avec l'économie la plus compétitive et la plus dynamique au monde, qui puisse en même temps répondre aux attentes sociales et environnementales des citoyens.

La Présidence luxembourgeoise a été confrontée à la nécessité de procéder à l'examen à mi-parcours de ce processus lors du Conseil européen de mars. La base devait en être un rapport d'orientation de la Commission. Le but de l'opération : relancer la stratégie, articulée autour des trois piliers économique, social et environnemental, en identifiant un nombre limité de priorités. L'idée était que le recentrage et la simplification de la gestion du processus de Lisbonne permettrait aux citoyens comme aux acteurs politiques, économiques et sociaux, de mieux percevoir ses enjeux, notamment à travers la mise en place d'une stratégie de communication spécifique par groupes cibles.

Le rapport du groupe de haut niveau présidé par Wim Kok, présenté en novembre 2004, avait montré que des réformes de modernisation du modèle socio-économique européen étaient indispensables pour atteindre la finalité de la stratégie de Lisbonne : le bien-être durable des citoyens. Cet objectif ne pouvait être atteint qu'en développant des synergies entre les trois piliers qui la composent. La Présidence luxembourgeoise souhaita donc préserver cette originalité de la stratégie.

Consciente que la stratégie de Lisbonne constituait le chantier de réformes socioéconomiques le plus ambitieux de ces dernières années, la Présidence luxembourgeoise se proposa de confirmer 2010 comme la date à laquelle l'ensemble des États membres auraient dans chaque domaine de la stratégie mis en œuvre les réformes avec un régime de croisière faisant la démonstration d'un changement de tendance notable.

Dans le cadre de la gouvernance de la stratégie et afin de rationaliser les processus existants déjà mis en place depuis 2000, la Présidence voulait approfondir et développer l'idée du rapport Kok de créer des programmes d'action nationaux. Cela donnerait à sa mise en œuvre davantage de cohérence en raison de la nécessité de chaque gouvernement de renforcer la coopération interministérielle entre les domaines couverts par la stratégie. Les gouvernements seraient par ailleurs davantage responsabilisés dans la mesure où ils s'engageraient non seulement devant leurs partenaires européens, mais aussi devant leur parlement national, les partenaires sociaux, la société civile et l'opinion publique.

Lors de la présentation du programme de la Présidence devant le Parlement européen le 12 janvier 2005, Jean-Claude Juncker plaida en ce qui concerne la révision à moyen terme de la stratégie de Lisbonne, en faveur d'une approche intégrée dont le but ne saurait être la seule compétitivité, mais « une plus grande cohésion sociale et un environnement plus harmonieusement équilibré ».

L'élaboration des décisions du Conseil européen entraîna du côté des acteurs de la Présidence une consultation tous azimuts au sein des différentes enceintes du Conseil, avec les commissions parlementaires, avec les gouvernements nationaux et avec les représentants des organisations patronales, syndicales, industrielles, sociales et environnementales en Europe.

À titre d'exemple cette journée du 10 février, au cours de laquelle Jean-Claude Juncker rencontra des représentants de la Table ronde européenne des industriels, de la Plateforme des ONG européennes du secteur social, et du Bureau européen de l'environnement. Le Premier ministre a ainsi pu avoir des témoignages directs des problèmes que l'industrie rencontrait au niveau des fonds disponibles pour la recherche et le développement, notamment dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique ou encore le secteur des technologies de l'information. Les représentants de la Plateforme des ONG européennes du secteur social ont rapporté au président du Conseil européen leurs inquiétudes quant à la communication de la Commission européenne sur la révision à moyen terme de la stratégie de Lisbonne, qu'ils jugeaient insatisfaisante au niveau social et plus particulièrement au niveau des priorités à donner à la lutte pour l'inclusion sociale. Les représentants du Bureau européen de l'environnement ont présenté à la Présidence luxembourgeoise leurs exigences en matière de politique environnementale qu'ils considéraient comme des sujets relevant directement de la compétitivité de l'économie européenne.

Le message que Jean-Claude Juncker n'a cessé de défendre à la lumière des faits jusqu'au Conseil européen de printemps fut l'unité des trois piliers économique, social et environnemental et que « la croissance économique n'est pas une fin en soi, mais le garant de la pérennité du modèle social et environnemental européen ».

Le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs », dit EPSCO, mena le 3 mars 2005 un débat d'orientation sur sa contribution à l'examen

à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne lors du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005. La Présidence reprit les préoccupations exprimées par certaines délégations face au risque de la réduction, dans le contexte de l'équilibre global de la stratégie de Lisbonne, de l'importance des volets de la protection sociale et du développement durable au bénéfice de la croissance et de l'emploi.

Le 7 mars 2005, le Conseil « Compétitivité » adopta sa contribution à la préparation du Conseil européen de printemps. Le ministre luxembourgeois de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, nota que bien que « des divergences de vues demeurent, les ministres ont pu s'accorder sur la version de la contribution proposée par la Présidence » et que « les remarques des États membres seront prises en compte lors du Conseil européen ». À propos du marché intérieur, le Conseil a souhaité que les efforts nécessaires soient entrepris afin de créer un climat attractif pour les investissements dans l'Union européenne et faciliter la création d'emplois, grâce à l'achèvement du marché intérieur, en particulier des services, ainsi que l'amélioration de la réglementation aussi bien communautaire que nationale, la garantie des marchés ouverts et compétitifs, le renforcement de la base industrielle européenne et la promotion du développement des infrastructures et le soutien aux petites et moyennes entreprises. L'amélioration de la réglementation et la simplification de la législation ont été reconnues comme des éléments-clé de la stratégie de Lisbonne.

À l'initiative de la Présidence luxembourgeoise, un sommet social tripartite eut lieu la veille du Conseil européen, le 22 mars 2005 à Bruxelles. Une délégation de l'Union européenne, conduite par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président de la Commission européenne José Manuel Barroso, y discuta avec les partenaires sociaux européens sur le recentrage de la stratégie de Lisbonne. Au cours de la conférence de presse qui suivit le sommet social, Jean-Claude Juncker exprima sa satisfaction d'avoir pu enregistrer l'accord des partenaires sociaux sur l'approche générale choisie par la Présidence sur la base de la communication de la Commission. Il déclara notamment : « Il s'agit pour les 25 de renforcer la compétitivité de l'économie européenne, de mettre un terme à la déjà trop longue pause de croissance et de faire en sorte que compétitivité et croissance soient au service de la cohésion sociale et d'une politique environnementale harmonieusement équilibrées. »

Le 23 mars 2005, le Conseil européen adopta des conclusions qui relançaient la stratégie de Lisbonne. À l'issue des discussions, Jean-Claude Juncker évoqua longuement en quoi les décisions du Conseil européen concernaient directement la vie quotidienne des citoyens européens : « Ce que les Européens veulent en fait, c'est du travail. Ils veulent pouvoir créer dans de bonnes conditions leur entreprise, et trouver des financements, des marchés ouverts et des systèmes de communication et de transport performants. Ils veulent pouvoir concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, rester en phase avec les nouvelles technologies et la planète Internet. Ils veulent avoir une bonne éducation pour leurs enfants, des services d'intérêt général et des services publics performants, des pensions décentes, un environnement sain. »

Jean-Claude Juncker insista ensuite sur les responsabilités des États membres : « La Présidence a beaucoup travaillé sur ce que nous appelons la gouvernance.

Nous pensons que les États nationaux doivent se réapproprier la stratégie de Lisbonne. C'est la raison pour laquelle nous proposons que chaque gouvernement mette en œuvre un programme national de réformes pour trois ans. Ces programmes de réforme seront établis après concertation avec les partenaires sociaux dans les pays membres et après consultation de toutes les instances régionales et locales importantes. Ils seront soumis aux parlements nationaux qui pourront en débattre s'ils le souhaitent. A côté des programmes de réforme nationaux, il y aura un programme communautaire de Lisbonne. Il ne faudra pas confondre réappropriation nationale avec déseuropéisation du processus de Lisbonne. Il y aura une forte incidence européenne sur toutes les politiques nationales, et il y aura une dimension communautaire en ce qui concerne les normes législatives européennes, pour que gouvernements nationaux et institutions européennes puissent marcher dans la même direction. »

Le 18 avril 2005, le Conseil « Compétitivité » a eu un premier échange de vues sur les « lignes directrices intégrées (LDI) pour la croissance et l'emploi », proposées par la Commission européenne dans une communication du 12 avril conformément aux conclusions du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005 consacrées à la relance de la stratégie de Lisbonne.

Rappelant les responsabilités nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN), le ministre Jeannot Krecké a souligné que « les États membres doivent faire leurs devoirs à domicile ». Le ministre ajoute :

« Au niveau des retombées nationales, il est essentiel que nous soyons tout aussi précis que ce que l'on demande actuellement à la Commission. »

Les Vingt-Cinq veulent la croissance sans oublier la cohésion sociale

Les Vingt-Cinq, qui ont décidé de mettre « au frigo » la directive Bolkestein, ont adopté une série de réformes économiques.

Avec un accent mis sur la préservation de la cohésion sociale et de l'environnement.*

Marc Deger et Marc Paoloni, La Tribune du 24.03.2005 Le 10 mai, le Conseil « Compétitivité » se réunit de nouveau et adopta des priorités pour les LDI (lignes directrices intégrées) afin d'ouvrir le chemin à une mise en œuvre rapide des plans d'actions nationaux propice à la stimulation du processus de Lisbonne : faciliter l'innovation sous toutes ses formes, investir dans la recherche et le développement (l'objectif de Barcelone des 3 % de dépenses par rapport au PIB a été confirmé), contribuer à une base industrielle forte, aussi bien dans les secteurs traditionnels que dans les secteurs de pointe, parfaire le marché intérieur qui est une

priorité pour la création de l'emploi, être à la hauteur des défis de la mondialisation, et enfin créer des conditions cadre aptes à attirer les investissements. Pour ce dernier objectif, il s'agissait d'améliorer la qualité des législations des États membres, de faciliter l'accès aux financements et de stimuler l'esprit d'entreprise. Jeannot Krecké déclara que « le Conseil a approuvé une mise en œuvre rapide des plans d'actions nationaux en vue de stimuler le processus de Lisbonne », précisant que « les plans d'actions nationaux devraient être présentés en automne 2005 afin de permettre une collaboration active des parlements nationaux et des partenaires sociaux ».

Dans le même esprit, les ministres de l'Éducation discutèrent le 24 mai des nouveaux indicateurs d'évaluation, du plurilinguisme dans l'enseignement et des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi.

^{*}Les ajouts présentés en marge du texte sont des titres et sous-titres d'articles de presse parus au cours des six mois de la Présidence.

Qu'est-ce que la relance de la stratégie de Lisbonne ?

Que veulent les citoyens européens?

Les Européens veulent un travail, monter rapidement un projet d'entreprise, trouver des financements abordables, à leur taille, des marchés ouverts, des systèmes de communication et de transport performants. Ils veulent pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale, rester en phase avec les nouvelles technologies et la planète Internet grâce à des formations adaptées, offrir une bonne éducation à leurs enfants, des services d'intérêts généraux et des services publics performants, des pensions décentes, un environnement sain.

La finalité de la stratégie de Lisbonne est le bien-être durable de tous les citoyens qui vivent dans l'Union européenne. Ce bien-être ne pourra être assuré que si le continent européen arrive à faire face à une production de richesses insuffisante, le vieillissement de la population le plus rapide du monde et l'émergence de nouvelles économies. Pour faire face à ces défis, l'Europe doit bâtir de nouveaux avantages compétitifs en développant les synergies entre les dimensions économique, sociale et environnementale et en misant tout particulièrement sur la connaissance et l'innovation.

La stratégie de Lisbonne est le chantier européen de réforme le plus ambitieux de ces dernières années. Il n'en reste pas moins qu'après cinq années, le bilan de la stratégie est à tout le moins mitigé. Trop d'objectifs, trop de priorités ont tué les priorités et dilué l'appropriation.

La relance sous Présidence luxembourgeoise passe par :

- un recentrage sur la croissance et l'emploi : plus de croissance et une croissance durable, plus d'emplois et des emplois de meilleure qualité ;
- une vraie appropriation grâce à la mise en place d'un mécanisme de gouvernance tant au niveau communautaire que national dans le cadre d'un partenariat pour la croissance et l'emploi ;
- chaque État membre s'engage à mettre en œuvre un **programme national de réforme** pour trois ans. Il impliquera les instances parlementaires, les régions, les partenaires sociaux et la société civile ;
- l'Union s'engage quant à elle à mettre en œuvre en parallèle un **programme** communautaire « Lisbonne ».

Il y a trois grands axes de la relance :

- la connaissance et l'innovation sont les moteurs d'une croissance durable ;
- il faut rendre l'Europe plus attrayante pour investir et travailler ;
- il nous faut plus d'emplois pour plus de cohésion sociale.

Ces trois axes se conjuguent en dix domaines d'action :

- domaine 1 : réaliser l'espace européen de la recherche ;
- domaine 2 : promouvoir l'innovation sous toutes ses formes ;
- domaine 3 : promouvoir les technologies et un tissu industriel solide ;
- domaine 4 : étendre la société de l'information ;
- domaine 5 : tenir pleinement compte de la dimension environnementale ;
- domaine 6 : achever le marché intérieur : la transposition des directives, le marché intérieur juridique, les aides d'État, une meilleure réglementation, mettre l'accent sur les PME, mettre en place le marché intérieur physique ;
- domaine 7 : renforcer la dimension externe : Doha et accords régionaux ;
- domaine 8 : engager la réforme du marché du travail et de la protection sociale ;
- domaine 9 : faire de l'espace européen de l'éducation et de la formation une réalité :
- domaine 10 : mettre l'inclusion sociale au service de la croissance et de l'emploi.

Au cœur de ces domaines, les conclusions du Conseil européen déclinent **un paquet d'actions** toutes orientées vers les objectifs de croissance et d'emploi, à mettre en œuvre au niveau communautaire et national.

Ces actions concrètes s'adressent à des **groupes ciblés** de citoyens européens. En voici quelques exemples :

Pour les jeunes :

- développer leurs compétences en harmonie avec les besoins de la société de la connaissance ;
- accélérer la mobilité des étudiants, des stagiaires, des travailleurs et de leurs familles, des chercheurs ;
- relever le niveau général d'instruction et réduire le nombre de jeunes qui quittent prématurément l'école ;
- mettre en place des politiques d'insertion sur le marché du travail ;
- développer des politiques d'inclusion sociale pour les jeunes défavorisés, frappés par la pauvreté, en leur permettant entre autres d'acquérir des

compétences et d'accéder au marché du travail;

- développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

Pour les personnes à la recherche d'un emploi :

- leur permettre l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie quelque soit leur niveau de qualification ;
- mettre en place des politiques actives du marché du travail ;
- développer de nouveaux gisements d'emplois comme les services aux personnes et aux entreprises, l'économie sociale, l'aménagement du territoire et la gestion urbaine, la protection de l'environnement et les nouveaux métiers industriels.

Pour la famille :

- améliorer les structures d'accueil pour les enfants et les personnes âgées ;
- appliquer partout le principe d'égalité hommes-femmes ;
- construire une société de l'information pleinement inclusive, basée sur la généralisation des technologies d'information et de communication dans les ménages ;
- développer des modèles innovants d'organisation du travail.

Pour les personnes en quête de formation afin d'être en phase avec un marché de l'emploi en mutation :

 faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité mettant en place des modèles innovants d'organisation du travail et de nouvelles formes de partage de coûts entre entreprises, travailleurs et pouvoirs publics, en développant le contenu du net afin de permettre des formations dans le cadre familial.

Pour les travailleurs :

- faire de l'apprentissage tout au long de la vie une opportunité offerte à tous ;
- mettre en place de nouvelles formes d'organisation du travail, combinant flexibilité et sécurité en vue d'une plus grande adaptabilité ;
- construire une société de l'information pleinement inclusive ;
- anticiper et gérer les mutations économiques ;
- développer de nouveaux gisements d'emplois, en particulier grâce à des initiatives locales pour l'emploi.

Pour les entrepreneurs :

- leur proposer une réglementation plus simple et diminuer les charges administratives ;
- mettre à leur service des guichets uniques ;
- élargir et faciliter l'accès au capital-risque, aux crédits, micro-crédits, autres modes de financement ;
- utiliser l'important potentiel de réseaux de soutien réorganisés, interconnectés et plus efficaces pour les PME, aux niveaux national et régional ;
- proposer de nouvelles formes d'organisation du travail ;
- généraliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les PME;
- développer l'apprentissage tout au long de la vie.

Pour les innovateurs et les chercheurs :

- diversifier les activités du Fonds européen d'investissement en faveur du financement de PME innovantes ;
- développer des mécanismes de soutien aux PME innovantes ;
- étendre les moyens de financement de la Banque européenne d'investissement (BEI) à des projets de R&D plus risqués ;
- rationaliser et renforcer le réseau de soutien technique à l'innovation dans les entreprises ;
- développement de partenariats pour l'innovation et de pôles d'innovation aux niveaux régional et local ;
- multiplier et favoriser l'éclosion de plates-formes technologiques ;
- améliorer les conditions de mobilité et d'exercice professionnel des chercheurs :
- développer la recherche conjointe entre entreprises et universités ;
- maintenir l'objectif des 3 % du PIB investi dans la recherche et le développement.

« La stratégie de Lisbonne, qui vise à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde d'ici 2010, réserve à l'éducation une place de choix », déclara Mady Delvaux-Stehres qui présidait le Conseil. « Ces conclusions reconnaissent ce fait et soulignent la nécessité d'utiliser au mieux les données et indicateurs existants et de renforcer la coopération avec les organisations internationales actives dans ce domaine, afin d'éviter le double emploi et d'améliorer la cohérence des données collectées par différentes enceintes », déclara la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Elles constituent « aussi un outil utile dépassant Lisbonne et l'horizon 2010 qui doit nous permettre de mesurer les efforts de nos politiques nationales en les comparant les unes aux autres et avec d'autres pays non membres de l'UE » a ajouté la ministre.

Le Conseil a aussi eu un échange de vues sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi. Sur base d'un questionnaire préparé par la Présidence, les ministres se sont exprimés sur le rôle de l'éducation et de la formation dans les lignes directrices intégrées, du point de vue économique et social. Ils ont aussi examiné les possibilités d'assurer la participation active des ministres de l'Éducation dans la stratégie de Lisbonne révisée et dans la poursuite du programme de travail « Éducation et Formation 2010 » aux niveaux national et européen. La ministre a observé que « l'éducation et la formation ont une contribution importante à réaliser en matière de cohésion sociale ». Elle a constaté que les ministres se sont félicités que l'éducation figure dans les lignes directrices intégrées et que c'est un pas en avant par rapport aux lignes directrices antérieures. Pourtant l'éducation, à côté de son rôle dans l'activité économique, aurait également une mission culturelle et sociale. En ce sens, le programme de travail « Éducation et Formation 2010 » gardait selon la ministre toute son importance.

Le 2 juin, le Conseil « Emploi et politique sociale » adopta une orientation générale sur la proposition de décision sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi (LDE), faisant partie intégrante des lignes directrices intégrées (LDI) et invita les États membres à préparer leur programme national pour la croissance et l'emploi (2005-2008).

Le 8 juin, Nicolas Schmit réitéra les principes de cette action devant la session plénière du Parlement européen : « Il s'agit maintenant de concrétiser la relance de la stratégie de Lisbonne dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi. À cette fin, et conformément à la nouvelle approche retenue en mars, le Conseil européen devra approuver les lignes directrices intégrées (LDI) pour la croissance et l'emploi 2005-2008. C'est ainsi que, sur la base des travaux de toutes les formations du Conseil concernées, la mise en œuvre des politiques macro et micro-économiques et des politiques de l'emploi pourra s'articuler autour de 24 LDI. Ces LDI doivent se traduire par l'établissement par les États membres, pour l'automne 2005, de programmes d'action nationaux (PAN) cohérents en faveur de la croissance et de l'emploi. Il ne doit pas s'agir d'un exercice formel, mais d'une entreprise engageant tous les acteurs intéressés et tout particulièrement les instances parlementaires, mais aussi les partenaires sociaux. Je mentionnerais aussi que dans la ligne de ce qui a été décidé en mars, le Conseil européen sera invité à approuver une déclaration sur les principes directeurs du développement durable. Elle devrait permettre d'adapter une stratégie de développement durable renouvelée, si possible avant la fin 2005. » Le 17 juin, le Conseil européen adopta les LDI.

Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, et Joaquín Almunia, commissaire européen, lors de la réunion ministérielle informelle Ecofin les 13 et 14 mai 2005 à Luxembourg



La réforme du pacte de stabilité et de croissance

Avec la décision de l'Eurogroupe de septembre 2004 de nommer Jean-Claude Juncker à la présidence de cette enceinte informelle à partir du 1^{er} janvier 2005 et pour une durée de deux ans, les ministres des Finances des douze États membres de la zone Euro avaient confié à leur doyen la tâche de mener à bien la réforme du pacte de stabilité. Cette réforme s'annonçait éminemment délicate compte tenu des enjeux et des possibles implications au niveau de la crédibilité du pacte de stabilité et de croissance qui est généralement perçu comme la véritable pierre angulaire de l'Union économique et monétaire.

La création du pacte de stabilité en décembre 1996 avait déjà été laborieuse et ce ne fut qu'après de très longues négociations que Jean-Claude Juncker avait pu à l'époque arracher un compromis au chancelier fédéral allemand Helmut Kohl et au président de la République française Jacques Chirac.

Les négociations sur la réforme du pacte s'annonçaient tout aussi difficiles, compte tenu que les divergences déjà apparues en 1996 n'avaient manifestement pas disparu entre-temps, quoique les rôles et les acteurs avaient changé depuis.

Avant l'entrée proprement dite dans les négociations, deux « philosophies » s'opposaient.

Un premier groupe de pays ne voulait rien changer aux règles existantes. Un deuxième groupe de pays voulait un pacte de stabilité et de croissance flexible qui leur permettrait, le cas échéant, de sortir, sous certaines conditions, des catégories de dépenses entières de l'application du pacte et d'échapper ainsi aux mécanismes de correction et de sanction prévus par le pacte.

La première réunion des ministres des Finances réunis au sein de l'Eurogroupe et du Conseil « Affaires économiques et financières », les 17 et 18 janvier 2005, ne permettait pas de rapprocher les points de vue des deux camps, mais Jean-Claude Juncker parvint tout de même à faire accepter quelques principes directeurs après huit heures de discussions, des principes qui allaient se révéler primordiaux dans la suite des débats.

Sommet européen : des ambitions freinées par les égoïsmes nationaux

Le Pacte de stabilité réformé, les dirigeants européens devraient pouvoir se consacrer à la relance de la stratégie de Lisbonne. À condition de faire plier d'abord la Commission sur la directive Bolkestein. Les Vingt-Cinq risquent d'apparaître plus craintifs que porteurs d'une nouvelle ambition.

Catherine Chatignoux, Jacques Docquiert,
Les Echos du 22.03.2005

À la conférence de presse du 18 janvier, Jean-Claude Juncker s'est ainsi dit « particulièrement satisfait » que l'accord de tous se soit fait autour de trois idées essentielles qui sont « qu'il ne saurait être question de remettre en cause, ne fût-ce qu'une virgule, de l'interprétation du traité qui est le nôtre ». Deuxièmement, qu'il « doit être clair qu'il ne peut y avoir d'appréciation discrétionnaire d'un État membre pour ce qui est de la mise en œuvre de la procédure pour déficit excessif. Cette possibilité sera réservée à la Commission, qui en rapportera au Conseil, qui en tirera les conclusions qui s'imposent ». Le droit d'initiative de la Commission européenne dans ce dossier reste intact. Troisièmement les ministres avaient abandonné l'idée de retirer de l'application du pacte de stabilité et de croissance des blocs entiers de dépenses.

Le travail de la Présidence se concentrait alors sur la recherche d'une formule permettant une application moins rigide du pacte et plus conforme aux réalités et nécessités conjoncturelles sans pour autant tomber dans le piège du laisserfaire budgétaire.

La Présidence proposa ensuite aux réunions des ministres des Finances en février de mettre l'accent sur le volet préventif du pacte destiné à empêcher la naissance de déficits excessifs. En même temps, elle proposa que soient introduits dans le volet correctif des éléments permettant aux différents États de faire valoir des « facteurs pertinents » pouvant être pris en compte pour l'appréciation qualitative d'un déficit. La Présidence a fait cette proposition pour éviter une application purement mécanique des clauses du pacte comme cela était prévu depuis 1996 et qui ne permettait aucune marge d'appréciation économique des raisons d'un déficit excessif.

Toutefois, la définition de ces « facteurs pertinents », ainsi que la réponse à la question si une liste de ces facteurs devait être contenue dans les textes régissant le pacte de stabilité et de croissance, étaient loin d'être acquises à la veille des réunions Eurogroupe et Conseil « Affaires économiques et financières » des 7 et 8 mars 2005.

S'exprimant devant la presse à l'issue de ces réunions, Jean-Claude Juncker a fait la remarque qu'au sein de l'Eurogroupe il restait « un problème de substance à résoudre », à savoir si oui ou non il fallait une liste de facteurs pertinents à prendre en compte lors de l'appréciation qualitative d'un déficit dépassant légèrement la valeur de référence des 3 % et « si liste il devait y avoir, quelle serait l'étendue de cette liste ». « De toute façon », a poursuivi le président de l'Eurogroupe et président en exercice du Conseil « Affaires économiques et

financières », « nous sommes d'accord à 12 pour dire pour qu'un déficit dépassant les 3 % ne soit pas reconnu comme un déficit excessif, le dépassement des 3 % doit être temporaire, exceptionnel et proche de la valeur de référence, c'est-à-dire proche des 3 % ».

Parallèlement, les États non membres de la zone euro faisaient comprendre en mars qu'ils étaient partiellement opposés à la réforme du pacte telle qu'elle était proposée, certains allant jusqu'à mettre en doute la nécessité même d'une réforme.

S'exprimant devant la presse dans l'après-midi du 8 mars 2005, Jean-Claude Juncker mettait en garde contre les risques d'un échec des négociations : « Nous avons l'option de ne pas faire de réforme du pacte et je ne l'exclurais pas ». Bien que le pacte actuel et son application fonctionnent mal, le chef du gouvernement luxembourgeois dit n'avoir « aucune envie de remplacer un pacte qui va mal par un pacte qui donne l'impression de fonctionner mais qui ira mal plus tard ». Et de conclure : « Ceux qui pensent que des raisons autobiographiques me pousseraient à vouloir à tout prix un pacte de stabilité et de croissance amendé et revu se trompent lourdement. Je connais mieux que certains autres le pacte tel qu'il est. Si on m'invitait à des comportements irresponsables, si les gouvernements devaient continuer à croire que l'Europe est faite pour faire prévaloir leurs points de vue nationaux – je le dis pour les tenants d'une stabilité accrue et pour les tenants d'une flexibilité accrue – je ne serai pas l'artisan de leur volonté. »

Le président du Conseil annonçait alors que l'Eurogroupe se réunirait une nouvelle fois le 20 mars à Bruxelles, deux jours avant le Conseil européen de printemps. Une réunion de l'Eurogroupe élargi, à laquelle participeraient les 25 ministres des Finances des pays membres de l'Union européenne, allait avoir lieu le même jour.

Le dimanche 20 mars 2005, après d'âpres discussions qui ont duré de midi à minuit, les ministres des Finances de l'Union européenne sont finalement parvenus à un accord politique concernant la réforme du pacte de stabilité et de croissance et ont pu s'entendre sur un texte à soumettre au Conseil européen des 22 et 23 mars 2005.

Pour Jean-Claude Juncker, le pacte réformé ne change pas « les règles fondamentales de l'Union économique et monétaire » et ne remet pas en cause « les critères de 3 % et 60 % ». L'accord suffit également à l'ambition affichée par la Présidence de renforcer « le bras préventif du pacte » et que son application sera à l'avenir « plus économique » et étendue sur toute la durée du cycle économique permettant ainsi une « grille de lecture plus complète ».

« La stabilité ne quittera ni notre vocabulaire ni notre pratique, et les pouvoirs ainsi que le droit d'initiative de la Commission européenne ont été entièrement sauvegardés », a continué Jean-Claude Juncker.

Pour ce qui est de la gouvernance du pacte, le président Juncker parle d'une « amélioration substantielle », notamment en ce qui concerne la « répartition



Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké lors du Conseil européen le 22 mars 2005 à Bruxelles

L'euro passe du pacte à la confiance

Au fond, en matière budgétaire, seule comptera désormais la confiance que peuvent inspirer les États. Elle se construira à travers les débats abondants et nécessaires qui se dérouleront entre Commission, banque centrale, gouvernements nationaux et experts indépendants. Ce primat de la confiance à bâtir et à entretenir se retrouve d'ailleurs dans la construction de l'euro. La monnaie unique a été la première monnaie fondée exclusivement sur la confiance, sans référence initiale à une base métallique en or ou en argent.

Jean-Marc Vittori, Les Echos du 22.03.2005 entre les responsabilités nationales et les responsabilités communautaires ».

Jean-Claude Juncker s'est dit particulièrement satisfait que les ministres aient été à même de résoudre le « très difficile problème de la prise en compte des réformes structurelles » dans l'application du pacte, et plus particulièrement les réformes des systèmes de pension.

Le texte que la Présidence a finalement su faire adopter résout également l'épineux problème de la prise en compte des « autres facteurs pertinents » dans l'appréciation d'un léger dépassement temporaire de la valeur de référence des 3 % de déficit. Plutôt que de se référer à une liste exhaustive de



Jean-Claude Juncker en compagnie du commissaire européen Joaquín Almunia et du ministre des Finances belge, Didier Reynders, lors de la réunion Ecofin les 13 et 14 mai 2005 à Luxembourg

facteurs pertinents, l'accord énonce des « têtes de chapitre, c'est-à-dire des principes généraux et de base permettant aux États membres et aux institutions de l'Union européenne de mieux pouvoir appréhender le traitement des facteurs pertinents ».

À la fin des débats, les participants aux 60 heures de négociations n'ont pas hésité à parler d'un « accord historique », selon l'expression utilisée par le ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie Thierry Breton.

Le Conseil européen des 22 et 23 mars 2005 a entériné la réforme du pacte de stabilité et de croissance sans discussion.

La réforme est définitivement entrée en vigueur à la fin du mois de juillet 2005, après l'adoption des règlements pertinents.

La parole est à Jean-Claude Juncker

Premier ministre, ministre d'État, ministre des Finances

« Soulagement d'abord et une certaine satisfaction ensuite, tel fut mon sentiment à la fin de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. La Présidence est toujours une contrainte très lourde, psychique aussi bien que physique d'ailleurs. Mais elle constitue également une période de grande excitation. Ce fut ma quatrième présidence européenne, la seconde en tant que Premier ministre. Le semestre s'était annoncé chargé dès le début; l'actualité l'a rendu plus exigeant encore. Ce fut donc un millésime intéressant, captivant et palpitant. Mais à sa fin, je devais m'avouer structurellement fatiqué.

À l'heure du bilan, et en me concentrant d'abord sur les dossiers traités au Conseil européen ainsi qu'à l'Écofin, je retiendrais l'accord que nous avons décroché sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance. C'était une véritable gageure, le sujet ayant alimenté des controverses pendant plusieurs années. Nous sommes également parvenus à focaliser la stratégie de Lisbonne en y apportant les modernisations économiques nécessaires. Nous avons en particulier réussi à imposer, contre une résistance certaine, la cohésion sociale comme la véritable finalité de la réforme économique.

L'Union européenne a, par ailleurs, réussi à remettre l'aide publique au développement sur orbite et ce malgré une situation conjoncturelle délicate. L'UE a adopté sous notre présidence une position commune

sur le changement climatique. Des progrès ont de même été faits tant en matière de lutte contre la criminalité que dans le domaine du développement durable.

Tout cela me paraît constituer un bilan dont il ne faut pas rougir. Je ne vais pas pour autant cacher ma déception que l'accord sur les perspectives financières 2007-2013, pourtant à portée de main, nous a échappé. Il y avait certes aussi des raisons d'être satisfait. Nous avons ainsi pu amener au moins vingt pays à un accord. Et j'ai été fier de voir les nouveaux États membres nous donner une véritable leçon d'ambition européenne à la fin de la réunion du Conseil européen de juin.

J'étais néanmoins déçu et même triste. Car au cours de ce premier semestre 2005, j'ai dû me rendre à l'évidence que l'Union européenne vit une crise. Une crise qui s'avère profonde et dont les résultats négatifs aux référendums français et néerlandais ne furent que les symptômes. Elle ne résulte pas d'un évènement isolé, mais s'est construite peu à peu, aussi à cause d'erreurs pour lesquelles nous, les dirigeants européens, devons accepter notre part de responsabilité. Sortir de la crise exigera un travail dans la durée, qui devra commencer par la reconnaissance de nos propres égarements. Aucun succès ponctuel, aucune mesure isolée ne saura constituer une réponse suffisante.

Les bilans se jugent dans la durée. Je suis confiant que bon nombre de décisions prises sous Présidence luxembourgeoise constitueront au cours des années à venir la référence sur laquelle se fonderont les prochaines discussions. Il en a déjà été ainsi pour les perspectives financières, où l'accord obtenu en décembre 2005 s'est nourri exclusivement d'ingrédients que la Présidence luxembourgeoise avait déjà mis sur la table.

Le succès de notre présidence ne constitue pas exclusivement et même pas principalement le mérite d'une poignée de ministres. C'est aussi le résultat du talent, de l'expérience et de l'énergie de toute une équipe de fonctionnaires et de collaborateurs dont je suis particulièrement fier à la fin de cet exercice exigeant. Je tiens ici à les remercier de leur engagement infaillible et ce au nom du gouvernement, de même qu'en mon nom personnel.

Cette onzième Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne a contribué à renforcer la bonne réputation du Grand-Duché dans les cercles européens et au-delà. Les secrets du succès sont pourtant simples : écouter les autres, s'intéresser à eux et à leurs soucis, les aimer un peu aussi et, surtout, placer les intérêts de l'Europe plutôt que ses propres préoccupations au centre du débat européen. Une recette qui une nouvelle fois a fait ses preuves. »







De g. à dr. : Jean Asselborn, Josep Borrell Fontelles, Jean-Claude Juncker et José Manuel Barroso lors de la conférence de presse du Conseil européen, le 16 juin 2005



La négociation sur les perspectives financières 2007-2013

Les perspectives financières ont été créées en 1988 pour répondre à trois objectifs : faire évoluer la dépense communautaire de façon ordonnée, faire respecter la discipline budgétaire et pacifier la procédure budgétaire annuelle. Ce fut un succès.

C'est en tenant compte de ce succès que le Conseil européen avait arrêté dans le cadre du programme stratégique triennal pour la période 2004-2006 que le Conseil devait arriver en juin 2005 à un accord politique sur le paquet de propositions relatives aux prochaines perspectives financières 2007-2013. Son but : fournir à l'UE les moyens nécessaires pour relever efficacement et équitablement les défis futurs, tant intérieurs qu'extérieurs, y compris ceux résultant des disparités de développement au sein de l'Union élargie.

L'échéance de juin 2005 n'avait pas été choisie au hasard. Elle visait à permettre l'adoption des différents instruments législatifs tributaires du prochain cadre financier pour la fin de l'année 2005, et ensuite la réalisation en 2006 des travaux préparatoires indispensables à la mise en œuvre de la nouvelle génération de programmes communautaires dès 2007. Par ailleurs, la date de juin 2005 aurait dû permettre de garantir le déroulement de la procédure budgétaire 2007 dans la clarté et la sécurité.

Convaincue que le calendrier des travaux arrêté par le Conseil européen n'avait rien perdu de sa pertinence, la Présidence luxembourgeoise organisa donc ses travaux de telle manière que l'objectif stratégique de l'Union d'un accord politique en juin 2005 puisse être atteint.

Isolé, Tony Blair remet en question la politique agricole commune

Les Vingt-Cinq espèrent trouver un accord sur le budget européen pour lancer un signal positif après les non français et néerlandais à la Constitution. Londres peut débloquer les négociations en renonçant à tout ou partie de son « rabais », tandis que Paris ne veut pas réduire ses subventions agricoles.

> Philippe Ricard, Le Monde du 15.06.2005

La négociation des perspectives financières s'annonçait difficile. La Commission européenne prônait un budget européen équivalent à 1,24 % du RNB des États membres, alors qu'un certain nombre de pays exigeaient une limitation du budget à 1 % de la richesse européenne. Devant le Parlement européen, Jean-Claude Juncker analysa le 12 janvier 2005 les chances d'arriver à un accord : « Nous allons tout faire pour trouver un accord, mais je ne me fais pas d'illusions. Les États membres se sont enfermés dans des positions à ce point strictes et figées qu'ils auront du mal à les quitter en temps utile. » Et d'ajouter : « L'absence d'un accord en juin ne sera pas l'échec de la Présidence, ce sera l'échec de l'Europe. »

La Présidence luxembourgeoise se fixe une méthode de travail. Dans un premier temps, elle soumet les propositions

législatives de la Commission européenne à un examen approfondi. Les travaux sur les aspects budgétaires généraux et sur les aspects plus sectoriels du futur budget de l'Union européenne sont menés séparément. Car il s'agit à la fois d'identifier des pistes à suivre, et d'atténuer, en vue du consensus à trouver, la mise en avant des clivages entre les positions des uns et des autres, comme cela s'était passé sous Présidence néerlandaise.

Un premier débat général sur la politique de cohésion a lieu au Conseil « Affaires générales et relations extérieures » (CAGRE) du 31 janvier. Il porte sur cinq thèmes : le contenu politique, l'enveloppe financière, la méthode d'allocation, la règle du plafonnement et les mesures de transition. La Présidence prépare l'orientation du débat de février sur le volet « compétitivité » en soumettant un questionnaire aux représentants des États membres. Au CAGRE du 21 février, Jean Asselborn déclare que « la phase consacrée à l'examen de rubriques prises individuellement » est close et que « les choses sérieuses commencent dans quelques semaines. [...] La Présidence s'inspirera des échanges de vues de janvier et du 21 février pour élaborer la "boîte de négociation", qui constituera, après mars, l'instrument privilégié pour la recherche d'un accord politique sur les perspectives financières en amont du Conseil européen de juin. »

La deuxième phase de la négociation qui porte sur la construction du compromis sur les perspectives financières, débute le 8 mars par la diffusion de la première boîte de négociation. Il s'agit là d'un instrument de travail qui a été développé par le secrétariat général du Conseil lors des discussions du paquet Delors 2 (les perspectives financières pour 1993-1999) en 1992 et qui a été repris avec succès en 1999 pour l'agenda 2000. C'est un document unique qui représente une sorte de projet de conclusions du Conseil européen à venir. Il énumère pour tous les grands champs de la discussion sur les perspectives financières (les rubriques des dépenses, l'accord interinstitutionnel et le système des ressources propres) toutes les questions encore ouvertes ainsi que les points sur lesquels des accords auront déjà pu être trouvés.

Il incombe à la Présidence de compléter ce projet de texte au fur et à mesure que des accords sur des points apparaissent. Cela explique que les premières versions de la boîte de négociation ne contiendront pas d'indications budgétaires chiffrées. Quatre versions se succéderont avant le Conseil européen des 16 et 17 juin à la lumière de l'avancement des discussions. Ces versions contiennent déjà les grandes tendances en matière de structure et d'équilibre du compromis final. Lors des débats, personne ne met en cause l'architecture globale, chacun se concentrant sur ses points de première importance, ce que la Présidence trouve naturel et encourageant pour la poursuite de la négociation.

Avec la publication des boîtes de négociation, les véritables négociations commencent. On discute le volet « cohésion » le 21 avril, on abordera le volet « ressources propres » le 22 mai lors d'un conclave à Bruxelles. La boîte de négociation se complète peu à peu, devient plus fournie, plus précise. Les délégations se manifestent par « des interventions d'une très grande franchise » (Jean Asselborn, le 23 mai à Bruxelles).

Suite à cette réunion, la Présidence propose le 2 juin une nouvelle version de la boîte de négociation en vue d'un autre conclave prévu pour le 12 juin. Pour la première fois, la boîte de négociation contient des chiffres par rubrique qui illustrent l'approche de la Présidence. Le montant total de l'enveloppe budgétaire avancée est de 870 milliards d'euros. Cette enveloppe accuse par rapport à la proposition initiale de la Commission – 1,24 % du RNB de l'UE – une réduction globale, de sorte qu'on arrive à un chiffre de 1,056 % du PNB communautaire pour les crédits d'engagement. Ce chiffre représente de fait une augmentation allant de 5 % à 18 % en croissance annuelle moyenne par rapport à 2006. L'enveloppe proposée par la Présidence luxembourgeoise reflète l'importance de la politique de cohésion. Les réductions budgétaires pour la politique de cohésion ont été limitées autant que possible. Par ailleurs, les modifications $introduites pour les \, m\'ethodes \, d'allocation \, des \, fonds \, pour \, la \, politique \, de \, coh\'esion$ répondent au souhait général des États membres de concentrer les moyens financiers disponibles sur les régions et les États membres les moins prospères, de sorte que 53 % des montants alloués iraient ainsi aux nouveaux États membres, au lieu des 47 % initialement prévus dans la proposition de la Commission.

Jean Asselborn déclare le 13 juin au CAGRE : « Il n'y a aucun doute que la conclusion d'un accord sur le paquet financier européen passe par une élaboration d'un compromis équilibré et donc par l'acceptation de certains sacrifices, à condition évidemment qu'ils soient répartis équitablement. Cette phrase-là a été utilisée hier soir par toutes les délégations. Je voudrais finalement rappeler que nous demeurons résolus à parvenir à un accord lors du Conseil européen des 16 et 17 juin. Cela ferait du bien à l'Europe. »

Parallèlement, Jean-Claude Juncker reçoit entre le 30 mai et le 14 juin tous ses collègues du Conseil européen au château de Senningen près de Luxembourg. Des entrevues qu'il commentera le 22 juin devant le Parlement européen : « J'ai reçu tous mes collègues membres du Conseil européen à Luxembourg, entre le 30 mai et le 14 juin, de 8 h 30 du matin à 22h30 du soir. J'ai négocié sur les perspectives financières avec mes collègues pendant cinquante heures et si vous y ajoutez les quinze heures de débats, de négociations, de consultations que nous avons eues au Conseil européen lui-même, vous arriverez à un total de soixantecinq heures de consultations, de débats et de négociations. Très honnêtement, on ne peut pas faire plus et, très honnêtement, tous ceux qui viendront après

moi feront moins. J'ai écouté, pendant les cinquante heures de débats, je dois le dire, amicaux, et bilatéraux, attentivement mes collègues. Personne – et quand je dis personne, ce n'est personne – n'a exigé le maintien du chèque britannique tel qu'il existe, personne. » Une allusion aux déclarations répétées des représentants du Royaume-Uni que leur gouvernement ne renoncera pas à ce mécanisme de compensation budgétaire, qu'il a obtenu au Conseil européen de Fontainebleau de 1984 et qui est communément appelé le « chèque britannique ».

La version finale de la boîte de négociation est mise sur la table le 15 juin. La Présidence y propose malgré tout le maintien du rabais britannique, mais gelé à quatre milliards sept cents millions d'euros, ce qui permettrait de corriger d'environ un milliard d'euros la contribution nette des Pays-Bas et d'alléger le fardeau de l'Allemagne et de la Suède que ces pays ont jugé excessif, par la réduction de la contribution TVA de l'Allemagne, de la Suède et des Pays-Bas à 0,15 % au lieu de 0,3 %.

Le Conseil européen aborde la question des perspectives le 17 juin au matin. Très vite, le désaccord est constaté sur le compromis proposé le 15 juin. La Présidence organise une ronde de consultations bilatérales. Le soir, elle table une dernière proposition. Le rabais britannique est maintenu. Il n'est plus gelé. Jean-Claude Juncker l'explique ainsi au Parlement européen : « L'économie générale du compromis était la suivante : le chèque aurait subsisté comme avant vis-à-vis des quinze anciens pays membres, comme avant, exactement comme avant, mais le Royaume-Uni aurait normalement cofinancé la politique de cohésion dans les seuls nouveaux États membres tout en ne participant pas au coût de la politique agricole commune (PAC) pour ce qui concerne ces mêmes États. Cet ajustement aurait eu comme équivalent un chèque qui aurait porté annuellement sur cinq milliards et demi d'euros, soit un niveau plus élevé que sur l'ensemble de la période 1984-2005. »

Die Nacht, als das Lächeln gefror

Das Scheitern des EU-Gipfels in Brüssel: Katerstimmung nach dem Drama mit einem Schurken, neuen Helden und vielen Ratlosen. Von Kopflosigkeit sprechen die einen, von Bankrott die anderen – doch vor allem fehlt wohl die Kraft, Europa den Weg in die Zukunft zu weisen.

> Alexander Hagelüken, Christian Wernicke, Süddeutsche Zeitung du 20.06.2005

L'ultime proposition prévoit également une réduction des dépenses en matière de PAC. La Présidence suggère une baisse de la part des aides directes et des interventions de marché dans le budget communautaire de 38 % en 2006 à 31 % en 2013. À titre de comparaison : en 1986, l'agriculture traditionnelle absorbait 68 % du budget communautaire. La proposition de la Présidence aurait fait que la PAC dans son ensemble, y compris le nouveau pilier du développement rural, n'absorbe plus que 37 % du budget en 2013.

La Présidence propose en plus une déclaration du Conseil européen qu' « il est nécessaire de réfléchir d'une manière plus appropriée sur la façon dont le budget européen répond aux défis futurs auxquels doit faire face l'Union euro-

péenne ainsi qu'aux priorités de nos citoyens. Une telle réflexion globale devrait conduire à une réforme de tous les aspects du budget » (texte original de cette proposition). La Commission formulerait avant la fin de 2008 une proposition sur une restructuration du budget européen dans tous ses aspects de fonctionnement, et du côté des dépenses et du côté des ressources du budget. Il y est même question d'ajustements possibles des perspectives financières de la période 2007-2013 à partir de 2009.



Mais la partie financière de la proposition de compromis de la Présidence a des conséquences pour d'autres pays. La concession faite au Royaume-Uni ne permet pas d'alléger d'un milliard d'euros par an le fardeau des Pays-Bas. Il n'y a pas de marge de manœuvre budgétaire non plus pour alléger le fardeau de la Suède et de l'Allemagne. Finalement, la Présidence ne peut pas accepter que l'Allemagne finance l'allègement de la contribution néerlandaise, « parce que, déjà, l'Allemagne, par rapport à ses propositions initiales, avait fait un pas énorme en avant vers la position des autres pays membres ». (Jean-Claude Juncker)

À minuit, après que les Britanniques ont demandé la mise en cause des accords de 2002 sur la PAC ainsi que de l'architecture globale du budget européen, et malgré un ultime sursaut des nouveaux États membres qui se déclarent disposés à faire des sacrifices, les négociations s'achèvent sur le constat d'une absence d'accord.

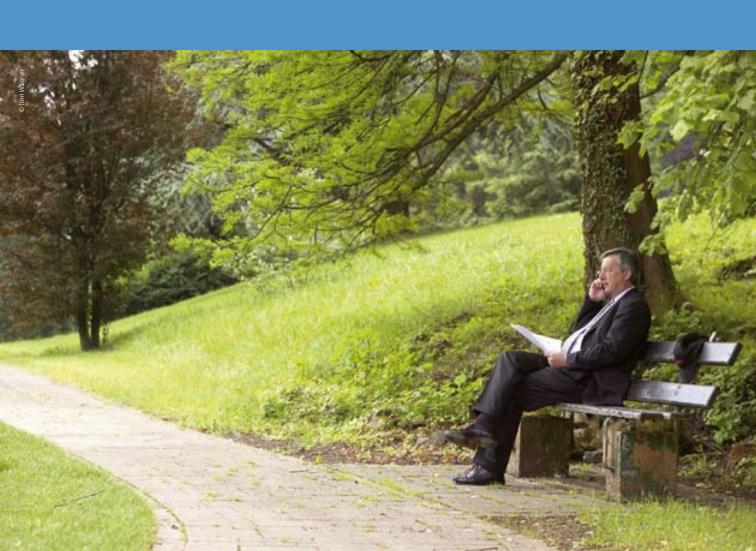
Photo de famille lors du Conseil européen des 16 et 17 juin 2005 à Bruxelles



« Nous voulions doter l'UE de nouvelles perspectives financières pour les années 2007-2013, ça a raté », constate Jean-Claude Juncker dans la nuit du 17 juin devant la presse européenne. Pour lui « l'Europe se trouve dans une crise profonde ». Le Conseil européen « était tout proche d'un accord », « les différences étaient minimales, ce qui est une façon de dire que certaines délégations n'avaient pas la volonté d'aboutir ». Le Premier ministre luxembourgeois ajoute : « Ceux qui demandaient, au moment de conclure, une remise à plat des structures budgétaires de l'Europe savaient pertinemment qu'il était strictement impossible de mettre d'accord les 25 pays sur une réarticulation intégrale de nos structures budgétaires, faisant fi de tous les arrangements que nous avons conclus par le passé. Qui demande une telle solution veut l'échec. » Mais, remarque-t-il, les délégations qui étaient prêtes à rechercher un compromis, « étaient autrement plus nombreuses que celles des pays qui se sont refusés à cet effort ». Ce qui le conduit à faire l'éloge des nouveaux États membres qui étaient prêts, pour sauver l'accord, à faire des concessions sur des engagements budgétaires qui leur avaient déjà été garantis : « De grands efforts ont été faits par ceux qui voulaient aller de l'avant dans ce difficile moment de l'histoire que connaît l'Europe. Je ne désespère donc pas que l'Europe va un jour retrouver ses forces, bien qu'elle connaisse aujourd'hui un affaiblissement qui m'inquiète. »

Cinq jours plus tard, il déclare devant le Parlement européen : « Tout compromis futur ne divergera que millimétriquement de ce niveau de dépenses (870 milliards d'euros). Si c'est pour avancer de quelques millimètres plus tard, j'aurais préféré que nous décidions la semaine dernière. »

Jean-Claude Juncker dans le parc du château de Senningen, lors des réunions de « capitales en tournée »



« Capitales en tournée », une nouvelle formule

Traditionnellement, le président en exercice du Conseil européen se rendait dans les capitales des États membres pour préparer les discussions entre les chefs d'État et de gouvernement. C'est ce qu'on appelait la « tournée des capitales ». À partir du 1^{er} mai 2004 et de l'adhésion des dix nouveaux États membres, un tel exercice, impliquant la visite de 24 capitales en deux semaines, aurait rendu difficile la préparation optimale d'un rendez-vous de cette importance.

Toutefois, vu l'enjeu des négociations sur les perspectives financières pour la période 2007-2013, le président en exercice du Conseil européen, Jean-Claude Juncker, a décidé d'inviter à tour de rôle les chefs d'État et de gouvernement des 24 autres États membres de l'Union européenne à venir au Luxembourg.

C'est ainsi que la formule « capitales en tournée » a été inaugurée.



30 mai 2005 : Jiri Paroubek Premier ministre tchèque



30 mai 2005 : Guy Verhofstadt Premier ministre belge



31 mai 2005 : Lawrence Gonzi Premier ministre maltais



2 juin 2005 : Gerhard Schröder Chancelier fédéral allemand



31 mai 2005 : Ferenc Gyurcsany Premier ministre hongrois



31 mai 2005 : José Luis Rodríguez Zapatero Premier ministre espagnol



31 mai 2005 : Matti Vanhanen Premier ministre finnois



1er juin 2005 : Wolfgang Schüssel Chancelier fédéral autrichien



1^{er} juin 2005 : Mirkulas Dzurinda Premier ministre slovaque



1er juin 2005 : José Sócrates Premier ministre portugais



2 juin 2005 : Bertie Ahern Premier ministre irlandais



2 juin 2005 : Algirdas Mykolas Brazauskas Premier ministre lituanien



2 juin 2005 : Marek Belka Premier ministre polonais

Du 30 mai au 14 juin 2005, les chefs d'État et de gouvernement se sont ainsi succédé au château de Senningen pour faire valoir leur point de vue sur la question des perspectives financières et d'en discuter avec la présidence. Entre deux et quatre chefs d'État et de gouvernement par jour ont rendu visite au président en exercice du Conseil européen pendant cette période.

À noter que le chancelier fédéral allemand, Gerhard Schröder, s'est rendu deux fois au Luxembourg dans le cadre de cette tournée, ceci en vue de faciliter un compromis sur les perspectives financières.



3 juin 2005 : Tassos Papadopoulos Président chypriote



3 juin 2005 : Andrus Ansip Premier ministre estonien



3 juin 2005 : Aigars Kalvitis Premier ministre letton



8 juin 2005 : Göran Persson Premier ministre suédois



8 juin 2005 : Anders Fogh Rasmussen Premier ministre danois



8 juin 2005 : Jan Peter Balkenende Premier ministre néerlandais



8 juin 2005 : Janez Jansa Premier ministre slovène



9 juin 2005 : Silvio Berlusconi Premier ministre italien



9 juin 2005 : Costas Caramanlis Premier ministre grec



14 juin 2005 : Tony Blair Premier ministre britannique



9 juin 2005 : Jacques Chirac Président français

Cérémonie de signature du traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne le 25 avril 2005 à Luxembourg



L'élargissement

La signature du traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne

Dès janvier, la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne déclare vouloir s'attacher prioritairement à finaliser la rédaction du traité d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie.

La procédure institutionnelle a prévu la saisine du Parlement européen qui doit, conformément à l'article 49 du traité sur l'Union européenne, donner son avis conforme pour chaque élargissement. De même, elle prévoit l'organisation d'une cérémonie de signature officielle.

L'adhésion effective de ces deux pays candidats ne pourrait intervenir qu'au $1^{\rm er}$ janvier 2007 au plus tôt, et un monitorage de la transposition de l'acquis sera pendant cette période poursuivi avec détermination, afin de vérifier si les deux adhérents auront rempli pour cette date tous leurs engagements.

Les rapports du Parlement européen sur les demandes d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie sont discutés lors de la séance plénière du 11 au 13 avril 2005 à Strasbourg. C'est le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, qui intervient au nom de la Présidence au cours de la discussion commune. Dans son intervention, Nicolas Schmit déclare qu'en adoptant les deux avis conformes sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, le Parlement européen permettra à l'Union « d'entamer une nouvelle étape dans l'unification de notre continent. L'adhésion de ces deux pays à

l'Union, c'est d'abord une adhésion à ses valeurs, au modèle européen auquel tous les citoyens européens sont attachés. Notre plus noble ambition, partagée par les citoyens de ces deux pays, après cinq décennies d'oppression terrible, c'est précisément d'ancrer ces pays dans ces valeurs ».

Nicolas Schmit relève que « dans ses derniers rapports réguliers, la Commission européenne a estimé que, compte tenu des progrès réalisés, des résultats obtenus dans la mise en œuvre des engagements et des travaux préparatoires en cours, la Bulgarie et la Roumanie devraient être prêtes à adhérer à l'Union européenne le $1^{\rm er}$ janvier 2007 ».

Le ministre déclare « qu'il n'y a pas de raccourci sur le chemin de l'adhésion. [...] L'Union européenne continuera à soutenir par tous les moyens disponibles la Bulgarie et la Roumanie dans leurs préparatifs. [...] Je peux vous assurer que la Présidence luxembourgeoise prend le travail de suivi très au sérieux. Il est dans l'intérêt vital des deux pays d'être vraiment prêts. »

À ce titre, Nicolas Schmit rappelle la déclaration de la Présidence sur la mise en œuvre, le cas échéant, des clauses de sauvegarde.

Le 13 avril 2005 à Strasbourg, le Parlement européen adopte les avis conformes pour les deux pays. Jean-Claude Juncker et Nicolas Schmit sont présents à la séance. L'accord du Parlement européen a pu être obtenu grâce à des négociations de dernière minute entre la Présidence et le Parlement européen. Le Parlement avait subordonné l'adoption des deux avis conformes à l'obtention préalable d'un accord entre les deux branches de l'autorité budgétaire, à savoir le Parlement européen et le Conseil, sur la façon dont le Parlement européen allait exercer ses prérogatives budgétaires dans le financement de l'élargissement à la Bulgarie et la Roumanie.

Deux semaines plus tard, le 25 avril 2005, les États membres de l'Union européenne signent le traité d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie lors d'une séance solennelle à Luxembourg à l'abbaye de Neumünster.

Le président de la République de Bulgarie, Georgi Parvanov, et le président de la République de Roumanie, Traian Basescu, sont présents à la séance.

Dans son allocution, Jean-Claude Juncker rend hommage « aux Bulgares et aux Roumains, surtout aux plus modestes d'entre eux, pour avoir pris sur eux le poids de toutes ces transformations, dont le long cortège a dû leur sembler interminable. [...] Depuis le début des années 1990 et aujourd'hui plus encore, nous sommes en marche vers plus de liberté, plus de démocratie, plus de bien-être et plus de joie de vivre ensemble. Finis les affrontements dangereux de jadis, finie la peur de l'autre, finis les fusils des uns menaçant la vie des autres, finies les consciences emprisonnées parce qu'elles furent emprisonnées en Bulgarie et en Roumanie, finis les rêves brisés et les rêves avortés, puisqu'ils furent brisés et avortés très souvent en Bulgarie et en Roumanie. »



Le Premier ministre bulgare, Siméon Saxe-Cobourg (photo de gauche) et le président de la République de Roumanie, Traian Basescu, lors de leurs discours respectifs à la cérémonie de signature du traité d'adhésion le 25 avril 2005 à Luxembourg





Les pourparlers avec la Turquie avant le lancement des négociations d'adhésion

La signature par la Turquie du protocole relatif à l'adaptation de l'accord d'Ankara sur l'union douanière avec l'UE était au centre du débat pendant la Présidence luxembourgeoise, car cette signature allait faire entrer dans les relations entre la Turquie et l'UE la nouvelle réalité d'une Union composée de 25 États membres.

Lors de la visite du président de la République de Chypre, Tassos Papadopoulos le 28 février 2005 à Luxembourg, le Premier ministre et président du Conseil européen Jean-Claude Juncker déclara que « les États membres de l'Union européenne attendent de la Turquie qu'elle signe le protocole le plus tôt possible ». Répondant à une question concernant la mise en œuvre des deux projets de règlement destinés à favoriser le développement économique et social de la partie nord de l'île, isolée, qui fait juridiquement partie du territoire de l'Union, Jean-Claude Juncker répondit qu'il pensait « que ce qui a été convenu doit être appliqué, et nous pensons que la discussion relative aux deux règlements doit être poursuivie ».

Le même jour, le ministre délégué luxembourgeois aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, effectuait une visite de travail à Ankara auprès du ministre turc des Affaires étrangères Abdullah Gül. Les entretiens portèrent essentiellement sur les progrès effectués par la Turquie dans le rapprochement avec l'UE depuis le Conseil européen des 17 et 18 décembre 2004 et le processus vers l'ouverture des négociations d'adhésion sous Présidence britannique en octobre 2005. Les deux ministres abordèrent également le problème de la division de Chypre.

Dans le cadre des entretiens sur les relations de la Turquie avec l'UE, le ministre délégué déclara que la décision du Conseil européen de décembre 2004 avait marqué « un moment historique, fort et positif des relations entre la Turquie et l'UE » et a « fait naître des obligations dans le chef des deux parties qu'il leur faut mettre en œuvre de *bona fide* et conformément au calendrier ». À ce titre, le ministre délégué affirma notamment à l'attention de son homologue turc que « le *screening* 1 ne peut être un prétexte à retarder le début des négociations. La Présidence luxembourgeoise est prête à préparer les négociations d'adhésion et à démarrer le *screening* de la législation turque le plus rapidement possible ».

En ce qui concerne Chypre, le ministre délégué releva qu'il s'agissait « d'un problème dont la dimension européenne est évidente. Chypre est un État membre de l'Union européenne, alors que la Turquie aspire à le devenir. Ce problème doit être résolu dans un cadre et dans un esprit européens ».

Le 7 et 8 mars 2005, Jean Asselborn, président en exercice du Conseil de l'Union européenne, a mené une délégation de la troïka européenne lors d'une réunion ministérielle entre l'Union européenne et la Turquie à Ankara. La réunion ministérielle s'est concentrée sur les progrès accomplis par la Turquie dans son rapprochement avec l'Union européenne, et plus particulièrement sur les réformes des droits et libertés des citoyens.



¹Le screening est un exercice consistant à évaluer l'écart entre la législation de l'UE et celle d'un pays candidat à l'adhésion.



En début de réunion, le ministre Asselborn fit part de la préoccupation de l'Union européenne face aux images de policiers malmenant des manifestants lors d'une démonstration la veille à Istanbul. La partie turque répondit favorablement aux inquiétudes de la troïka européenne et promit une enquête détaillée des autorités compétentes sur les incidents signalés.

Concernant les réformes législatives en cours en Turquie, le ministre Asselborn se félicita de la présentation par son homologue turc « d'une longue liste de changements législatifs intervenus, qui documentent l'irréversibilité et la profondeur du mouvement de rapprochement entre la Turquie et l'Union ».

Le ministre des Affaires étrangères turc, Abdullah Gül, et Jean Asselborn lors de la conférence de presse après le Conseil d'association UE-Turquie, le 26 avril 2005 à Luxembourg Toutefois, Jean Asselborn souligna « l'importance de maintenir le rythme des réformes intact afin d'éviter tout risque de perdre la dynamique ». Selon le président du Conseil, la délégation européenne a indiqué qu'elle s'attendait à des progrès additionnels dans le domaine de la liberté des cultes, et plus spécifiquement en faveur des minorités non-musulmanes. Aux yeux de l'Union européenne, la nouvelle loi sur les fondations devrait notamment résoudre tous les problèmes liés à la propriété des communautés religieuses et la liberté des cultes.

Quant à la question de l'abolition de la torture, l'Union européenne a constaté que la politique de « zéro tolérance » produisait ses effets, tout en soulignant qu'il s'agissait maintenant d'amplifier cette politique partout dans la droite ligne de la volonté déclarée par le gouvernement turc.

Finalement, le président du Conseil de l'Union européenne complimenta le gouvernement turc pour ses accomplissements dans l'européanisation des relations entre les pouvoirs civil et militaire.

Lors d'un point de presse à l'issue de la rencontre ministérielle entre l'Union européenne et la Turquie, Jean Asselborn se prononça en faveur de la poursuite des efforts pour la réunification de Chypre afin que « le plus tôt possible tous les citoyens de l'île puissent pleinement tirer avantage de leur adhésion à l'Union européenne ».

Le 26 avril 2005, Jean Asselborn présida le Conseil d'association UE-Turquie à Luxembourg. Il déclara à l'issue de la réunion : « La Présidence se félicite à cet égard que le protocole relatif à l'adaptation de l'accord d'Ankara soit à présent paraphé par la Turquie et nous attendons sa signature et sa mise en œuvre. La signature du protocole relatif à l'adaptation de l'accord d'Ankara, qui tient compte de l'adhésion des dix nouveaux États membres, représente un pas important vers la normalisation des relations bilatérales entre la Turquie et tous les États membres de l'Union européenne. »

Le 29 juillet 2005, la Turquie signa le protocole additionnel d'union douanière avec l'UE élargie, mais fit une déclaration par laquelle elle réaffirma que son paraphe ne vaut pas reconnaissance des autorités de Nicosie. Les États membres regrettèrent cela tout en affirmant « que cette déclaration de la Turquie est unilatérale, ne constitue pas une partie du protocole et n'a pas de conséquences légales sur les obligations de la Turquie vis-à-vis de ce protocole ». Le 3 octobre à Luxembourg, les négociations d'adhésion avec la Turquie furent lancées sous Présidence britannique après que tous les obstacles avaient été levés in extremis à l'issue d'une réunion dramatique du Conseil.

Les négociations avec la Croatie

En ce qui concerne la Croatie, le président en exercice du Conseil, Jean Asselborn, formula le 18 janvier 2005 les priorités de la Présidence luxembourgeoise devant le Parlement européen de la manière suivante : « La Présidence luxembourgeoise entamera les négociations avec la Croatie, signal important pour les pays des Balkans, auxquels nous avons donné une perspective européenne au Conseil européen de Thessalonique. Une question d'importance est évidemment ici la collaboration avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Les travaux sous Présidence luxembourgeoise auront pour objectif l'élaboration d'un cadre de négociation, qui déterminera les critères pour la conduite des négociations techniques proprement dites. Le lancement des négociations pourra intervenir dès l'approbation du cadre de négociation par le CAGRE du 17 mars 2005. La convocation d'une conférence intergouvernementale donnera le coup d'envoi officiel au processus de *screening* de l'acquis par la Commission, préalable à l'ouverture des discussions techniques chapitre par chapitre. »

Les choses ne se sont cependant pas exactement déroulées comme prévu.

Le 11 février, Carla Del Ponte, procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, a une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn. Lors d'une conférence de presse conjointe avec Carla Del Ponte à l'issue de cette entrevue, le Premier ministre Juncker déclare : « J'ai eu le plaisir, avec le ministre des Affaires étrangères, de recevoir à Luxembourg Madame Del Ponte. Le ministre et moi-même sommes en train de préparer les réunions du Conseil "Affaires générales" du 17 mars, jour prévu pour le début des négociations avec la Croatie. Il doit vérifier si oui ou non la Croatie coopère de manière pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. J'ai voulu m'entretenir avec Madame Del Ponte pour voir ce qu'il en est. Nous pensons, les 25 États membres de l'UE et la Présidence luxembourgeoise, que la Croatie doit prouver jusqu'au 17 mars qu'elle coopère d'une manière pleine et entière avec le Tribunal. Et le jugement, qui peut être celui du CAGRE, dépendra largement de l'appréciation qui sera faite par Madame Del Ponte. En ce moment, il ne nous appartient pas encore d'exprimer un jugement définitif concernant l'intensité des efforts faits par les autorités croates. [...] Je dois ajouter que je suis fermement convaincu que le Premier ministre Sanader est disposé à faire les meilleurs efforts pour arrêter le général Gotovina, si celui-ci se trouve sur le territoire croate. [...] Si M. Gotovina est à La Haye d'ici au 17 mars, les négociations débuteront sans aucun doute ce jour-là. S'il ne s'y trouve pas, nous aurons de grandes difficultés, à moins que les autorités croates puissent prouver qu'elles ont coopéré de manière pleine et entière avec le Tribunal. Il y a une seule décision du Conseil européen de décembre dernier. Et cette décision est claire. Il doit être prouvé que la Croatie coopère de manière pleine et entière avec le Tribunal. Ceci est la seule exigence de l'UE. Et nous devons vérifier la situation en fonction de cette exigence. Je n'ai pas de plan A, B, C, D. J'ai un plan A et celui-ci est inscrit dans les conclusions du Conseil européen.»

Les doutes sur la coopération pleine et entière de la Croatie avec le TPIV deviennent de plus en plus forts. Dans une interview à une radio allemande, le 9 mars 2005, Jean Asselborn dit clairement que la clé du problème est entre les mains du gouvernement croate, la pièce à conviction à livrer étant le général Ante Gotovina. Par ailleurs il explique que la date butoir du 17 mars 2005 pour le lancement des négociations a été fixée sur l'insistance des Croates eux-mêmes.

Le 14 mars 2005, Jean-Claude Juncker répond aux questions d'actualité des présidents des commissions des Affaires étrangères des parlements nationaux de l'Union européenne, du Parlement européen et des États candidats. Au sujet de la Croatie, il rappelle que le Conseil « Affaires générales et relations extérieures » du mercredi 16 mars 2005 devra prendre une décision sur le début des négociations, mais selon lui, « les États membres sont de l'Opinion que la coopération de la Croatie avec l'Union européenne n'est pas pleine et entière ».

Le report des négociations de l'UE avec la Croatie est un avertissement à la Turquie et aux Balkans

Les Vingt-Cinq reprochent à Zagreb son manque de coopération avec la justice pénale internationale. Pour Michel Barnier, « il n'y a pas de raccourci » pour adhérer à l'Union européenne.

> Thomas Ferenczi, Le Monde du 18.03.2005

Deux jours après, le Conseil reporte l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Croatie. Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, déclare au sujet de la candidature de la Croatie à l'adhésion à l'UE : « Le Conseil a rappelé les conclusions du Conseil européen de juin 2004 suivant lesquelles la Croatie est un pays candidat à l'adhésion et qu'une conférence intergouvernementale bilatérale devrait être convoquée afin d'entamer les négociations. [...] Le Conseil a rappelé l'importance d'une coopération pleine de tous les pays des Balkans occidentaux avec le TPIY : il s'agit d'une exigence essentielle pour la poursuite de leur rapprochement à l'UE. Le Conseil a également rappelé les conclusions du Conseil européen de

décembre 2004. À ce titre, après délibération du Conseil et en l'absence d'un commun accord, l'ouverture des négociations d'adhésion est reportée. La conférence intergouvernementale bilatérale sera convoquée d'un commun accord dès que le Conseil aura constaté que la Croatie coopère pleinement avec le TPIY. »

Le Conseil européen des 22 et 23 mars 2005 se prononce pour la création d'une task force chargée de faire rapport sur le progrès accompli par la Croatie pour remplir les conditions d'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Union européenne. La task force est chargée de consulter aussi bien les autorités croates que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de faire rapport au Conseil « Affaires générales » de l'Union européenne.

Selon le président du Conseil européen, Jean-Claude Juncker, les conclusions du Conseil « Affaires générales » du 16 mars 2005 sur la Croatie « ne sont pas changées par le Conseil européen et restent entièrement en vigueur ». Et d'ajouter qu'il revenait « au Conseil lui-même de prendre une décision sur le moment où les négociations d'adhésion avec la Croatie seraient lancées ».

La task force UE-Croatie se réunit le 26 avril 2005 à Luxembourg. Jean Asselborn déclare à l'issue de la réunion : « Nous avons écouté avec intérêt les présentations faites d'abord par le procureur du TPIY, et ensuite par la délégation croate menée par le Premier ministre Ivo Sanader, pour ce qui est de l'évolution de la



coopération de la Croatie avec La Haye depuis le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" de mars. Carla Del Ponte a confirmé ses évaluations antérieures fournies au Conseil de sécurité de l'ONU et aux ministres des Affaires étrangères de l'UE que la Croatie ne coopère pas encore pleinement avec le TPIY. [...] La délégation croate a fait état des mesures prises depuis mars et nous a présenté un plan d'action portant sur les initiatives qu'elle prévoit de prendre dans les semaines à venir. Je me félicite de la volonté politique qu'affiche ainsi la Croatie à remplir pleinement son obligation de coopération avec le TPIY et à apporter des réponses aux questions ouvertes. »

n et d'asabilidu te à nars que avie

Le même jour, Jean Asselborn déclare en sortant du Conseil de stabilisation et d'association UE-Croatie : « Il s'agit du premier Conseil de stabilisation et d'association UE-Croatie, qui fait suite à l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association au 1er février 2005. Nous avons rappelé la décision du Conseil européen de juin 2004 qui consiste à accepter la candidature croate à l'Union européenne, tout comme les conclusions du Conseil du mois de mars 2005. L'Union européenne est prête à ouvrir les négociations d'adhésion dès que la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie aura pu être constatée par le Conseil. La coopération avec le TPIY est une condition claire et incontournable. Cette coopération passe par La Haye et non par Luxembourg ou Bruxelles. Les clefs de l'ouverture des négociations d'adhésion sont entre les mains des autorités croates. »

Le 13 juin 2005, le Conseil évoque à Luxembourg les derniers développements dans le dossier de la coopération du gouvernement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Jean Asselborn explique devant la presse : « Nous nous sommes basés sur le rapport de Mme Del Ponte au Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que sur la lettre qu'elle a transmise la semaine dernière à la Présidence. [...] Dans sa lettre à la Présidence le 7 juin 2005, le procureur général du TPIY a constaté que par la mise en œuvre de son plan d'action, la Croatie a progressé sur la voie qui peut mener à la coopération pleine avec le TPIY et a estimé que trois à quatre mois sont cependant nécessaires pour évaluer si ces nouveaux efforts ont produit des résultats concrets. »

Le 3 octobre 2005, sous Présidence britannique, le Conseil lance finalement les négociations après un avis positif de la procureur Carla Del Ponte sur la coopération pleine et entière de la Croatie avec le TPIY.

Jean Asselborn et la ministre de l'Intégration européenne de la Croatie, Kolinda Grabar-Kitarovic, s'adressent à la presse lors du Conseil d'association UE-Croatie, le 26 avril 2005 à Luxembourg

Jean-Claude Juncker en attente des résultats du référendum français le 29 mai 2005 à Bruxelles



Le suivi par la Présidence de la ratification du projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe

Dans ses priorités, la Présidence luxembourgeoise qualifia l'année 2005 de « charnière en vue de la ratification du traité instituant une Constitution pour l'Europe ». « Les différentes procédures nationales de ratification » entamées au cours de ces six mois et « suivies avec beaucoup d'attention, tant pour les États membres qui soumettent le texte en question à la voie parlementaire, que dans ceux où a lieu une consultation populaire » furent dûment scrutées.

Au seuil de la Présidence, la Lituanie, la Hongrie et la Slovénie avaient déjà approuvé le texte par voie parlementaire. Le référendum espagnol du 20 février 2005 donne le signal de départ des consultations populaires et recueille l'approbation massive de la Constitution à plus de 76 % des voix. Néanmoins, le scrutin fut marqué par une faible participation des électeurs, ce dont s'inquiétèrent certains responsables de l'UE et les membres de la presse, notamment en vue d'autres référendums dont l'issue s'annonçait plus incertaine que celle du scrutin espagnol.

Ce fut le cas le 29 mai lors du référendum français qui mit fin à la lancée positive du processus de ratification par un vote négatif à 54,68 % et un taux de participation de plus de 69 %. Contrairement à l'Espagne, le vote français fut l'objet d'un large débat et la forte participation au scrutin souleva de ce fait de nombreuses questions.

Prenant acte « le cœur gros », mais « avec le respect qu'inspire l'expression du suffrage universel » des résultats français, Jean-Claude Juncker estima que « le débat français des derniers mois fut instructif à plusieurs égards [...], un grand moment de démocratie [...] et a vu s'affronter plusieurs conceptions de l'Europe, naviguant entre la position de ceux qui veulent plus d'Europe et celle de ceux qui pensent que l'Europe d'aujourd'hui, déjà, va trop loin. [...] Parmi ceux qui ont dit non, il y a ceux qui veulent tout arrêter et ceux qui veulent aller plus loin ».

Dans une déclaration conjointe, les présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne regrettèrent « ce choix venant de la part d'un État membre qui est depuis 50 ans l'un des moteurs essentiels de la construction de notre avenir commun », mais ils affirmèrent aussi continuer « à croire qu'une réponse au niveau européen reste la meilleure et la plus efficace dans un contexte de mondialisation accélérée ».

Le 1^{er} juin, à 61,7 %, les électeurs néerlandais votèrent contre le projet de Constitution pour l'Europe avec une participation de 63 %. Selon Jean-Claude Juncker, « les Pays-Bas n'ont pas voté comme la France. En effet, les éléments et les arguments de campagne étaient différents de ceux qui ont été évoqués au cours du débat français ». « Nonobstant », ajouta-t-il, il « faut constater que l'Europe ne fait plus rêver. On n'aime pas l'Europe telle qu'elle est et par conséquent, on rejette l'Europe telle qu'elle est proposée par le traité constitutionnel ». Enfin, il encouragea la conti-

nuité du processus : « Les peuples ont le droit de s'exprimer et les parlements ont le droit de dire leur mot et de faire connaître leur opinion. Il faut poursuivre ce débat parce que nous avons constaté, et en France et aux Pays-Bas, que débat il y avait. »

L'Union est constituée de 25 pays, pas de 2

À Bruxelles, on veut poursuivre malgré tout la ratification du traité constitutionnel européen. « L'Europe ne fait plus rêver », déplore Jean-Claude Juncker, le président du Conseil européen.

> Sabine Verhest, La Libre Belgique du 02.06.2005

Dans une nouvelle déclaration conjointe, les présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne soulignèrent qu'ils restaient « convaincus que l'ensemble des États membres doit pouvoir s'exprimer sur le projet de traité constitutionnel ». Mais étant donné que « les quatorze États membres qui n'ont pas encore eu l'occasion de mener à son terme le processus de ratification sont aujourd'hui

face à une situation où, si neuf États membres ont déjà ratifié le traité constitutionnel, deux États membres l'ont rejeté », la Présidence demanda au Conseil européen des 16 et 17 juin de se livrer à une analyse collective et approfondie de la situation. Les conclusions furent que le processus de ratification allait continuer. Il n'y aurait pas de renégociation, mais une période de réflexion et de débat, tous estimant « que le traité constitutionnel donne la bonne réponse à de nombreuses questions que les Européens se posent. [...] Il y a un plan D de "dialogue" et de "débat". Les États membres qui procèderont par voie parlementaire le feront au moment qu'ils jugeront opportun ».

Le référendum luxembourgeois a eu lieu après la fin de la Présidence. Le 10 juillet, les électeurs luxembourgeois approuvèrent le projet de traité constitutionnel à 56,52 % lors d'un référendum consultatif. Pour Jean-Claude Juncker « le Luxembourg a voté dans la clarté. C'est l'expression du suffrage universel d'un petit peuple, d'un petit État membre mais d'une grande nation et, par conséquent, il revient à ce scrutin toute l'importance qui fut accordée à l'expression de la volonté majoritaire des Français et des Néerlandais ».

José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, rendit hommage à Jean-Claude Juncker, « un Européen convaincu qui a su œuvrer jusqu'à la dernière heure pour le succès de ce scrutin ». Il souligne qu'en tant que 13º État membre de l'Union à avoir ratifié le traité constitutionnel, le Luxembourg émet « un signal fort car cela signifie qu'une majorité des États membres considère que le traité constitutionnel répond à leurs attentes ».

Pour Jean-Claude Juncker « ce scrutin a toute son importance pour l'Europe, puisque le résultat nous permet de garder le traité constitutionnel à l'ordre du jour de l'UE, et que sans aucun doute il influera la phase d'explication, de débat et de controverse qui doit se dérouler dans un certain nombre d'autres États membres de l'Union ». Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, ajouta que le Luxembourg avait « cassé la tendance du "non" ».

Jean-Claude Juncker et José Manuel Barroso lors de la conférence de presse au sujet des résultats du référendum sur le traité constitutionnel européen en France, le 29 mai 2005 à Bruxelles





La secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, accompagnée de Jean Asselborn et de Nicolas Schmit, lors de sa visite officielle les 9 et 10 février 2005 à Luxembourg



Relations extérieures

L'action extérieure

Les relations entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique

Depuis 2003, les relations entre les États-Unis et les pays européens qui ne les ont pas suivis dans leur effort de guerre en Irak ont été marquées par d'indéniables tensions. Il n'en reste pas moins que tout le monde à intérêt à ce qu'États-Unis et Europe s'entendent sur la gestion des grands problèmes du monde. Cette volonté des deux côtés de l'Atlantique d'aller dans ce sens, la Présidence luxembourgeoise l'affiche dans ses priorités en insistant sur l'importance qu'elle accorde aux relations avec les États-Unis. L'annonce dès le mois de décembre 2004 de la visite du président Bush en février 2005 à Bruxelles, la première d'un président américain auprès des institutions européennes, souligne que l'on veut donner un nouvel élan aux relations entre l'UE et les USA.

D'où l'engagement de la Présidence qui déclare dans son programme qu'elle « veillera à ce que la politique extérieure de l'Union européenne s'appuie, plus encore que par le passé, sur un partenariat transatlantique efficace et équilibré ». La Présidence se dit aussi « consciente que dans la gestion des nouveaux défis et des nouvelles menaces qui apparaissent sur la scène internationale, les États-Unis demeurent un partenaire irremplaçable pour l'Union européenne ». Et elle proclame clairement : « Cette coopération transatlantique sera essentielle, notamment dans le règlement des conflits au Moyen-Orient et dans les Balkans. » Une grande attention est accordée au suivi des politiques de renforcement du partenariat économique, à la lutte contre le terrorisme ou encore à la non-prolifération des armes de destruction massive. Le sommet UE — États-Unis de 2005 serait l'occasion de faire le point sur les initiatives en cours et de réfléchir sur d'éventuelles nouvelles orientations.



Jacques Chirac, George W. Bush et Jean-Claude Juncker lors de la rencontre au sommet UE-USA le 22 février 2005 à Bruxelles Les 9 et 10 février 2005, la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, est reçue à Luxembourg. Elle y rencontre Jean Asselborn qui mène la délégation européenne qui préparera avec elle la visite de George W. Bush auprès de l'UE. À l'issue de la réunion, le président en exercice du Conseil peut déclarer que « les relations transatlantiques qui ont connu, nous le savons tous, des temps plus difficiles il y a quelques mois et quelques années, sont très fortes aujourd'hui ». Et il ajoute que les Américains « ne viennent pas en Europe pour nous dire ce que nous devons faire, mais ils viennent en Europe pour nous dire qu'il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire ensemble ». Il cite le processus de paix au Proche-Orient où l'UE et les États-Unis continuent d'insister sur la nécessité de mettre en œuvre la « feuille de route » et de soutenir les parties en conflit dans leurs efforts pour la paix. Il pense à la « longue et positive coopération » entre l'UE et les États-Unis dans les Balkans occidentaux, spécialement en ce qui concerne le Kosovo. Il fait allusion à « la fructueuse coopération » sur les changements survenus en Ukraine, qu'il qualifie d'exemplaire.

Le 22 février 2005, George W. Bush, tout au début de son second mandat, est donc le premier président des États-Unis à rendre visite aux institutions européennes. Les discussions sur les relations transatlantiques, les relations économiques et les dossiers d'actualité internationale se déroulent dans une bonne

atmosphère, ce que Jean-Claude Juncker souligne à la sortie de la réunion : « Nous avons constaté si souvent au cours de notre histoire et aujourd'hui encore, que si nous travaillons ensemble, si nous mettons ensemble les éléments de force qui sont les nôtres, nous pouvons, les Européens et les Américains, faire la différence. Nous en avons la force, nous en avons la légitimité, et nous en avons les moyens — parce que nous avons les mêmes ambitions pour le monde : une ambition de démocratie, de liberté, l'ambition de lutter en commun contre le

terrorisme, l'ambition de mettre un terme à la prolifération des armes de destruction massive. »

Jean-Claude Juncker et George W. Bush auront d'ailleurs une entrevue surprise avant le sommet de juin. Le 15 avril, Jean-Claude Juncker est à Washington pour les réunions des ministres des Finances du G7 et les réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Profitant d'une entrevue du Premier ministre avec le conseiller national de sécurité du président Bush, Stephen Hadley, à la Maison Blanche, le président Bush demande à Jean-Claude Juncker de le rejoindre dans le *Oval Office* pour une réunion à laquelle assiste également la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice. Les sujets abordés sont

multiples: le processus de paix au Moyen-Orient, les relations avec la Russie, notamment en vue du sommet entre l'Union européenne et la Russie qui se tiendra le 10 mai 2005 à Moscou, la situation au Kirghizstan où le président vient d'être renversé, ainsi que les développements récents en Irak. Jean-Claude Juncker expliquera en outre au président américain la position européenne sur une éventuelle levée de l'embargo sur la vente d'armes à la Chine.

Le 2 juin, c'est au tour du ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn de participer à Washington à la troïka qui prépare le sommet entre l'Union européenne et les États-Unis.

Le 20 juin 2005, le sommet entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique a lieu à Washington. Le sommet permet aux dirigeants européens et américains d'évoquer un vaste éventail de sujets internationaux, notamment la situation au Moyen-Orient et en Afghanistan, les relations avec la Chine, l'Iran, l'Irak, l'Ukraine, la Géorgie, les Balkans, la lutte contre le terrorisme et la crise au Darfour, ainsi qu'un nombre de sujets bilatéraux, tels que le régime des visas et les relations économiques et commerciales entre l'Union européenne et les États-Unis.

"Ein starkes Europa ist im Interesse der USA" Transatlantische Versöhnungsgesten in Brüssel

An den Gipfeltreffen von Präsident Bush mit der EU und der Nato haben sich beide Seiten um Versöhnungsgesten bemüht. Gemeinsame Anstrengungen sollen Fortschritte im Irak und im Nahen Osten ermöglichen, eine Konvergenz der Positionen wird in der Iran-Politik und beim Waffenembargo gegen China angestrebt.

Neue Zürcher Zeitung du 23.02.2005



Jean-Claude Juncker et George W. Bush, président des États-Unis d'Amérique, lors du sommet UE-USA le 20 juin 2005 à Washington Lors d'un point de presse à la Maison Blanche, Jean-Claude Juncker qualifie les pourparlers entre la délégation européenne et le président Bush de « francs, ouverts et amicaux ». Selon le Premier ministre luxembourgeois, la délégation européenne a saisi l'occasion du sommet pour « expliquer en détail ce que signifient les rejets français et néerlandais du traité établissant une Constitution pour l'Europe. Nous avons également informé le président Bush sur les négociations sur le budget communautaire pour la période 2007-2013 ».

En dépit des « récents développements et événements en Europe », Jean-Claude Juncker a estimé que « l'Union européenne n'est pas à genoux, mais reste fermement attachée à ses relations avec les États-Unis ». Et de poursuivre : « Les États-Unis sont non seulement un partenaire stratégique de l'Union européenne, mais aussi son partenaire le plus important. »

Pour sa part, le ministre Asselborn a informé le président Bush sur la visite de la troïka européenne à Bagdad le 9 juin précédent et les préparatifs en cours pour la conférence internationale sur l'Irak, co-organisée par l'Union européenne et les États-Unis. Jean Asselborn souligne dans son exposé que la conférence qui se tiendra les 22 et 23 juin à Bruxelles devrait servir d'occasion aux Irakiens de « présenter leur vision et leurs priorités dans les domaines politique, économique et de l'État de droit pour la période de transition conduisant aux prochaines élections vers la fin de l'année, et dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies » ¹.

L'ette résolution fixe les différentes phases de la transformation politique, aborde la reprise économique et la reconstruction de l'Irak et contient des clauses relatives au renforcement de l'ordre public et de l'État de droit.



Plusieurs déclarations communes sont adoptées lors du sommet UE-USA du 20 juin 2005 à Washington. Dans une déclaration commune sur le Moyen-Orient, l'Union européenne et les États-Unis appellent à tirer profit — ensemble avec les partenaires de la région — des opportunités du moment pour créer un climat de confiance et de coopération entre Israéliens et Palestiniens afin d'aboutir à une paix durable dans la région. Ils soulignent « l'importance d'un retrait israélien complet et pacifique de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie, et en accord avec la "feuille de route" » et demandent aux parties « de respecter leurs engagements et de s'abstenir d'actions unilatérales qui pourraient préjuger des questions relatives au statut final ».

L'Union européenne et les États-Unis conviennent par ailleurs de travailler ensemble « pour promouvoir la paix, la stabilité, la prospérité et la bonne gouvernance » sur le continent africain, et de renforcer la coopération transatlantique dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive et la lutte contre le terrorisme.

Sur le plan économique, l'Union européenne et les États-Unis annoncent un paquet d'initiatives visant l'intégration économique et la croissance transat-lantiques. Les deux parties décident enfin de poursuivre et de renforcer leur coopération dans le domaine énergétique et dans la lutte contre le piratage et la contrefaçon au-delà de leurs frontières. La relance des relations transatlantiques est sur les rails.

Benita Ferrero-Waldner, Jean Asselborn, Condoleezza Rice et Javier Solana lors d'une conférence de presse donnée à la Maison Blanche le 2 juin 2005

Les relations UE-Russie au cours de la Présidence luxembourgeoise

La Présidence luxembourgeoise avait reçu du Conseil européen de décembre 2004 le mandat de mener des négociations avec la Russie pour aboutir à l'adoption, lors d'un sommet UE-Russie prévu en mai 2005, d'un paquet équilibré de quatre feuilles de route fondées sur des valeurs communes et des intérêts partagés. Il s'agissait de la mise en pratique d'une décision intervenue en mai 2003 lors du sommet UE-Russie de Saint-Pétersbourg selon laquelle la coopération stratégique entre l'UE et la Russie devrait être intensifiée dans quatre domaines (communément appelés les « quatre espaces ») : l'économie, la sécurité et la justice, la sécurité extérieure, et la recherche et l'éducation. L'objectif était qu'à travers la création de ces espaces communs, l'Union européenne et la Russie, qui se considèrent mutuellement comme des partenaires stratégiques, puissent être à même de coopérer plus étroitement sur des sujets d'intérêt commun et les questions transfrontalières.

Lors de la Présidence luxembourgeoise, le sommet UE-Russie est précédé d'une série de réunions à Luxembourg et à Moscou destinées à préparer ce sommet.

Une première rencontre a lieu le 9 février 2005 à Moscou entre Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, et Sergueï Lavrov, le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, alors que la crise en Ukraine bat son plein. À l'issue de la réunion, Jean Asselborn déclare au sujet des quatre espaces : « L'un des points principaux qui reste à régler concerne notre coopération dans les pays qui se situent entre l'UE élargie et la Russie. L'UE et la Russie sont évidemment les premières à être touchées par toute instabilité dans cette région pour des raisons géographiques indéniables, et il est donc dans notre intérêt de coopérer dans cette partie du monde, en accord et ensemble avec les pays concernés. » Le président du Conseil se montre toutefois confiant que les négociations pouvaient être bouclées dans les semaines qui allaient suivre.

Trois semaines plus tard, le 28 février 2005, Jean Asselborn accueille son homologue russe Sergueï Lavrov pour une troïka UE-Russie au château de Senningen au Luxembourg. Lors de la conférence de presse, Jean Asselborn fait la déclaration suivante : « Depuis mai dernier (2004), nous avons accompli des progrès considérables dans notre travail sur les quatre espaces. La quatrième feuille de route est pratiquement finalisée. Bien que certaines questions restent ouvertes en ce qui concerne les trois autres espaces — et nous devrons les résoudre avant que nous puissions adopter les quatre espaces comme paquet lors du sommet qui va avoir lieu bientôt — je suis convaincu que nous allons les finaliser tous les quatre avant le 10 mai. »

Jean Asselborn salue également à l'issue de la réunion la tenue le lendemain à Luxembourg des premières consultations UE-Russie en matière de droits de l'Homme, qui sont lancées dans le cadre de l'accord conclu lors du dernier sommet UE-Russie, qui avait eu lieu le 25 novembre 2004 à La Haye. À l'ordre du jour de cette réunion figurent les droits de l'Homme – y compris les droits des

minorités – et les libertés fondamentales. L'UE a soulevé des préoccupations spécifiques en ce qui concerne la situation en matière de droits de l'Homme en Russie, notamment la situation en Tchétchénie, l'indépendance des médias, la situation des défenseurs des droits de l'Homme ainsi que le phénomène du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme. Répondant à des préoccupations russes en ce qui concerne la situation de personnes appartenant à des minorités dans l'Union européenne, l'UE rappelle que les deux parties avaient salué l'adhésion à l'UE comme une garantie forte en faveur de la protection des droits de l'Homme et des personnes appartenant à des minorités.

Le 1^{er} avril 2005 a lieu à Luxembourg le Conseil de partenariat permanent entre l'Union européenne et la Fédération de Russie. A l'issue de la rencontre, Jean Asselborn déclare à la presse : « Les discussions d'aujourd'hui nous ont permis de réduire considérablement le nombre de questions en suspens au sein des quatre espaces. Nos experts travailleront sans relâche au cours du mois d'avril pour finaliser les feuilles de route. »

José Manuel Barroso, Vladimir Poutine, Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn lors du sommet UE-Russie le 10 mai 2005 à Moscou



La réunion ministérielle « Justice et Affaires intérieures » entre l'Union européenne et la Fédération de Russie (troïka) a lieu le 15 avril 2005 à Canach (Luxembourg). Le président en exercice du Conseil « JAI » et ministre luxembour-

Moscou et Bruxelles conviennent d'une « feuille de route » pour une Grande Europe

La Russie et l'Union européenne ont convenu hier lors de leur sommet semestriel à Moscou d'avancer vers une « vaste coopération », mais sans accords précis. Mais il n'a pas été question du « dialogue énergétique Russie-Europe », alors qu'un cinquième des hydrocarbures consommés par l'Union vient de Russie.

> Éric Helque, Les Echos du 11.05.2005

geois de la Justice, Luc Frieden note : « Nous avons, l'Union européenne et la Russie, un partenariat stratégique et un intérêt mutuel à travailler ensemble pour que nous puissions assurer à l'intérieur de nos États une plus grande sécurité. » Luc Frieden remarque avec satisfaction que « nous partageons les mêmes points de vue sur les principaux volets, comme les questions relatives à la facilitation des visas, l'accord de réadmission et la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et la corruption. » Pour Luc Frieden, ces dossiers doivent être prêts pour permettre des engagements fermes lors du sommet de Moscou avec des calendriers à court terme sur des mécanismes d'échanges d'information dans la lutte contre le terrorisme, voire des mécanismes d'entraides judiciaires renforcés. Il ajoute que « nous avons également constaté que la mise en place du plan d'action en matière de lutte contre le crime organisé progresse bien.

Le crime organisé ne s'arrête pas aux frontières de l'UE ou de la Russie. Il est donc nécessaire de coopérer ensemble dans le cadre d'un partenariat qui devient de plus en plus important ».

Le quinzième sommet UE-Russie a lieu à Moscou le 10 mai 2005. Le sommet est accueilli par Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie. L'UE est représentée par le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, en sa qualité de président du Conseil européen, assisté de Javier Solana, secrétaire général, haut représentant pour la PESC, et de José Manuel Barroso, président de la Commission européenne. Les dirigeants de l'UE et de la Russie adoptent lors de la réunion les 4 feuilles de route portant sur la création de quatre espaces communs.

Jean-Claude Juncker en compagnie de Vladimir Poutine et George W. Bush lors des festivités du 60° anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 9 mai 2005 à Moscou. Ces festivités ont eu lieu en amont du sommet UE-Russie.







En haut :

Jean-Claude Juncker aux côtés de Vladimir Poutine et José Manuel Barroso, lors de l'allocution à l'occasion de la Journée de l'Europe, célébrée à la délégation de la Commission européenne à Moscou en marge du sommet UE-Russie

À gauche :

Jean Asselborn, son homologue russe Sergueï Lavrov et Benita Ferrero-Waldner lors de la réunion du Conseil de partenariat permanent UE-Russie, le 1er avril 2005 au Luxembourg

Les relations entre l'Union européenne et le Canada

Lors de son discours-bilan de la Présidence luxembourgeoise devant le Parlement européen, le 22 juin 2005, Jean-Claude Juncker déclara : « On parle trop peu souvent du Canada qui est un important allié pour l'Union européenne. L'Amérique du Nord, c'est aussi le Canada. » Le procès-verbal note les applaudissements après cette remarque.

Quelques jours plus tôt, le 19 juin 2005, un sommet entre l'Union européenne et le Canada a réuni le Premier ministre et président en exercice du Conseil européen, Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et le Premier ministre canadien, Paul Martin, à Niagara-on-the-Lake en Ontario, Canada.

Lors de ce sommet, l'Union européenne et le Canada ont convenu de renforcer leur partenariat économique et de poursuivre un « multilatéralisme efficace » dans les dossiers internationaux. Ils ont également décidé de lutter ensemble contre la surpêche dans l'Atlantique Nord, d'agir contre la pandémie de grippe aviaire et d'assurer un meilleur partage des informations sur les passagers qui voyagent entre le Canada et l'Europe dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Sur le plan économique, l'Union européenne et le Canada ont annoncé la conclusion du premier cycle de négociations officielles consacrées à un accord visant à renforcer le commerce et l'investissement, qui pourra répondre aux besoins des milieux d'affaires.

La question des changements climatiques préoccupe autant l'Union européenne que le Canada. Ils affichent à l'issue du sommet leur volonté d'honorer leurs obligations aux termes du protocole de Kyoto sur les changements climatiques et de réfléchir davantage sur la forme que prendra le régime international de mesures sur les changements climatiques au-delà de 2012, cela surtout en vue de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Montréal en décembre 2005.

Les dirigeants européens et canadiens se sont par ailleurs félicités de la « conclusion des négociations relatives à un accord cadre sur la participation du Canada aux opérations de gestions de crises dirigées par l'Union européenne » et ont entériné un accord pour encourager les échanges entre les citoyens européens et canadiens.

Lors d'un point de presse, Jean-Claude Juncker a expliqué que les difficultés internes de l'Union européenne suite à l'issue négative des référendums français et néerlandais n'apporteraient pas de changements à ses engagements internationaux et aux relations avec ses partenaires. « Le Canada restera un partenaire essentiel de l'Union européenne, et nos discussions aujourd'hui ont reflété l'esprit de franchise et d'ouverture exemplaire qui caractérise nos relations », a conclu Jean-Claude Juncker.





Le Premier ministre canadien, Paul Martin, avec Jean-Claude Juncker, Javier Solana et José Manuel Barroso lors du sommet UE-Canada, le 19 juin 2005 à Niagara-on-the-Lake

Les relations entre l'Union européenne et la Chine

Les relations entre l'UE et la Chine, qui ont été établies en 1975 et dont le 30° anniversaire a été célébré sous Présidence luxembourgeoise, sont aujourd'hui caractérisées par le fait que l'UE est devenue le plus grand partenaire commercial de la Chine et qu'elle veut établir avec la Chine un partenariat stratégique. Les deux parties ont par conséquent abordé lors du premier semestre 2005 des questions commerciales, politiques et stratégiques à la mesure de leurs responsabilités globales.

Une première rencontre entre la Chine et la Présidence luxembourgeoise a eu lieu le 17 mars 2005, lorsque Jean Asselborn a reçu le ministre des Affaires étrangères chinois Li Zhaoxing, quelques jours après l'adoption par l'Assemblée nationale de la République populaire de Chine d'une « loi anti-sécession ». À l'issue de cette réunion, le président en exercice du Conseil de l'UE a réaffirmé « l'attachement de l'Union européenne au principe d'une Chine unique ainsi qu'à la résolution pacifique des différends, seule à même de préserver la stabilité dans le détroit de Taiwan, et son opposition à tout usage de la force ». Il réitérait ainsi une position de l'Union européenne, qui avait demandé à toutes les parties d'éviter toute action unilatérale qui serait de nature à aviver les tensions dans le détroit. L'UE avait aussi déclaré qu'elle serait préoccupée si l'adoption d'une législation évoquant l'utilisation de moyens non-pacifiques venait infirmer les récents signes de rapprochement entre les deux rives. En même temps, elle avait encouragé le développement d'initiatives qui contribuent au dialogue et à la compréhension mutuelle dans l'esprit de l'accord sur les liaisons aériennes directes établies lors du Nouvel An chinois

Le président du Conseil de l'UE a ensuite abordé la question délicate de l'embargo sur la vente d'armes, dont il voulait qu'elle soit considérée dans le cadre

Jean Asselborn et la commissaire européenne Benita Ferrero-Waldner sont reçus par le Premier ministre chinois, Wen Jiabao, lors des célébrations du 30° anniversaire des relations UE-Chine, le 11 mai 2005 à Pékin



plus large des discussions en cours sur le code de conduite de l'UE sur l'exportation des armes, ainsi que sur les dispositions appliquées aux pays ayant été auparavant soumis à un embargo. Il ajouta que son interlocuteur était d'accord que « la levée de l'embargo sur les armes ne peut conduire à une augmentation des importations d'armes vers la Chine et à créer de l'instabilité dans certaines régions ».

Le 15 avril 2005, les ministres européens des Affaires étrangères ont eu une discussion stratégique sur les relations entre l'UE et la Chine lors de la première journée de leur réunion informelle des ministres des Affaires étrangères au château de Senningen, près de Luxembourg. Ce fut selon les mots de Jean Asselborn « une discussion d'ensemble sur la Chine, et sur l'impact de la croissance extraordinaire de son économie et de sa transformation en acteur international incontournable sur sa région ainsi que sur le monde. [...] Lors de nos discussions, la volonté de renforcer notre engagement avec la Chine a été manifestée. Un tel partenariat renforcé est essentiel pour affronter les défis communs de nature économique ou politique ».

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, aucune décision n'a été prise lors de la réunion informelle, et aucune décision ne sera prise plus tard au cours de la Présidence luxembourgeoise. Les discussions sur le renforcement du code de conduite et le nouvel instrument sur les mesures ayant trait aux exportations d'armes aux pays post-embargo se poursuivent au sein de l'UE. Ce qui préoccupe toujours les dirigeants européens, ce sont les différents critères pour autoriser des exportations d'armes, en particulier des critères concernant les droits de l'Homme, la stabilité et la sécurité dans la région et la sécurité nationale des pays amis ou alliés.

Le 11 mai 2005, Jean Asselborn s'est rendu à Pékin à la tête d'une délégation européenne pour la réunion de la troïka ministérielle entre l'UE et la Chine. Au cours de la réunion, il fut question des derniers développements en Chine et dans la région, ainsi que des relations entre l'Union européenne et la Chine. « Ces relations ont connu un développement significatif à tous les égards ces dernières années et nous espérons accomplir de nouveaux progrès sur l'ensemble des facettes de notre relation », fut la conclusion de Jean Asselborn.

EU envoys offer China an incentive

Ratifying rights pact could ease arms ban

Chris Buckley, Herald Tribune du 12.05.2005

Le lendemain les 30 ans de relations diplomatiques entre l'UE et la Chine furent célébrés. Jean Asselborn évoqua dans son discours le commerce bilatéral entre les deux parties qui représente 177 milliards de dollars américains en 2004, l'Union européenne élargie étant le premier partenaire commercial de la Chine, et la Chine le deuxième partenaire de l'UE. D'autres sujets que Jean Asselborn mentionna sont l'accord UE-Chine « destination touristique autorisée » qui permet aux touristes chinois de visiter l'Europe, la participation de la Chine à *Galileo*, le système international de conception européenne pour la navigation et le positionnement radio, la future coopération au sein du projet de réacteur nucléaire ITER qui sera implanté en France, ou l'attachement commun au multilatéralisme et à l'État de droit comme principes de base pour le fonctionnement de la Communauté internationale.

Le sommet UE-Japon du 2 mai 2005

La Présidence luxembourgeoise a accueilli le 2 mai 2005 le 14° sommet UE-Japon à Luxembourg. L'Union européenne était représentée par Jean-Claude Juncker, président du Conseil européen, par Javier Solana, haut représentant pour la politique étrangère de l'UE, et par José Manuel Barroso, président de la Commission européenne. La délégation japonaise était dirigée par le Premier ministre du Japon, Junichiro Koizumi.

L'échange de vues porta essentiellement sur les différents aspects du plan d'action UE-Japon adopté en 2001. La coopération dans les domaines économique, financier, commercial et scientifique figura ainsi au centre des discussions. Le développement durable, la réforme des Nations unies et des dossiers de politique étrangère, le renforcement des relations entre l'Europe et l'Asie dans le cadre du processus ASEM (Asia-Europe Meeting) furent également abordés par les deux délégations. Finalement, les deux Premiers ministres firent le point sur l'initiative « 2005 – année des échanges entre les peuples de l'Union européenne et le Japon », qui vise à renforcer les relations culturelles à travers l'organisation d'événements en Europe et au Japon.

Jean-Claude Juncker et son homologue japonais Junichiro Koizumi visitent Luxembourg-Ville le 1^{er} mai 2005 en marge du sommet UE-Japon



« Le Japon, pour l'Union européenne, est un partenaire stratégique de toute première importance », déclara Jean-Claude Juncker à l'issue du sommet. « Il suffit de regarder les chiffres qui caractérisent les échanges entre l'Union européenne et le Japon pour comprendre l'excellence des relations entre l'UE et le Japon. [...] L'Union européenne et le Japon, pris ensemble, représentent 40 % du PIB de la planète et font 30 % du commerce mondial. De plus, l'Union est l'investisseur le plus important au Japon, alors que ce dernier, du point de vue des investissements directs à l'étranger, est le numéro un en Europe. Tout cela explique que les relations entre les deux partenaires sont profondes. » Et le Premier ministre d'ajouter qu'elles « vont au-delà des simples relations économiques, puisqu'elles se veulent de plus en plus politiques ».

Concernant les relations de l'UE et du Japon avec la Chine et la Russie, Jean-Claude Juncker a fait la déclaration suivante : « Nous estimons que la Russie et la Chine sont pour nous des partenaires de première importance. Ce qui n'empêche pas que sur certains aspects des relations avec ces deux pays, nous puissions avoir des divergences d'appréciation. »

En ce qui concerne les relations de l'UE et du Japon avec la Chine, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rappelé que la Présidence luxembourgeoise fut chargée lors du Conseil européen de décembre 2004 d'essayer de trouver une solution au sujet de la levée de l'embargo sur la vente d'armes envers la Chine avant la fin du mois de juin. « Nous sommes en train de discuter cette question entre nous. Nous débattons cette question avec nos partenaires les plus proches, les États-Unis et le Japon, et nous prenons très au sérieux les observations qui sont faites par les deux pays », a dit le président Juncker, qui a souligné ensuite que « l'intention de l'UE, au cas où elle parviendrait à un accord sur la levée de l'embargo, n'est pas de reprendre les exportations d'armes vers la Chine d'une façon qui mettrait en danger les soucis de sécurité qui sont régulièrement énoncés par nos partenaires ».

Le sommet a aussi permis de constater que les Japonais appuient les politiques d'enqagement de l'Union européenne en Iran.

La situation en Irak fut un autre sujet abordé lors du sommet UE-Japon. « Nous avons exprimé le souhait que, dorénavant, les Irakiens soient à même de résoudre eux-mêmes les problèmes substantiels et majeurs qui se posent en Irak », a dit Jean-Claude Juncker, et d'ajouter qu'il est évident que le Japon sera étroitement associé à l'organisation et à la préparation de la conférence sur l'Irak qui est prévue pour le mois de juin à Bruxelles sous Présidence luxembourgeoise.

L'UE et le Japon ont également évoqué l'année d'échanges entre les peuples européens et japonais, qui se déroule en 2005. « Nous avons noté les succès de cette année d'échanges et nous ne voudrions pas que ces efforts, consistant à rapprocher les peuples, puissent retomber à zéro à la fin de l'année 2005. » Le Premier ministre a encouragé dans ce contexte le rapprochement entre les peuples, une « exigence permanente de nos actions ».

26 et 27 mai : les rencontres entre l'UE et les formations régionales d'Amérique latine

Un des plus grands événements de la Présidence luxembourgeoise a été entre le 26 et le 27 mai 2005 l'ensemble des rencontres entre l'UE et les formations régionales d'Amérique latine.

Pendant ces deux jours, les ministres européens des Affaires étrangères ont rencontré leurs confrères de la Communauté andine, de l'Amérique centrale, du Mercosur et du groupe de Rio. Un conseil de coopération avec le Chili et un conseil conjoint avec le Mexique ont également eu lieu. Il faut savoir que l'Europe est le premier partenaire commercial d'Amérique latine, l'un des principaux investisseurs et le plus important donateur en matière d'aide au développement.

La réunion avec la Communauté andine qui rassemble la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela portait sur les relations bilatérales, la situation politique et le processus d'intégration dans cette région, après qu'un nouvel accord de dialogue politique et de coopération avait été signé à Rome le 15 décembre 2003, qui ouvrait la voie à la conclusion d'un accord d'association et de libre-échange avec cette région. Dans ce contexte, Jean Asselborn, le président en exercice du Conseil de l'UE, mit en exergue la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et les initiatives pour créer une zone de paix andine. « Un mot est revenu toujours : la drogue et la production de la drogue dans ces pays. Nous sommes conscients qu'il faut donner une chance à ces pays d'élaborer des alternatives. Nous sommes obligés de leur proposer des mesures pour les financer », dit-il à l'issue de la réunion.

Lors du dialogue dit « de San José » que l'UE mène avec les pays d'Amérique centrale, il fut question de l'état des relations entre l'Union européenne et l'Amérique

Jean Asselborn salue ses homologues Ignacio Walker du Chili (à gauche) et Rafael Bielsa d'Argentine, lors de la XII^e réunion ministérielle UE-Groupe de Rio, le 26 mai 2005 à Luxembourg



centrale, ainsi que des progrès réalisés dans l'intégration régionale en matière de réformes institutionnelles, de sécurité et de lutte contre la criminalité.

La réunion ministérielle entre l'UE et le Mercosur, qui regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay porta sur l'évaluation politique des négociations de l'accord d'association entre l'UE et le Mercosur. L'Union européenne veut un accord global auquel elle attache beaucoup d'importance du point de vue politique et stratégique. Les deux communautés régionales sont déterminées à progresser vers une communauté internationale plus sûre et plus participative sur la base d'un multilatéralisme efficace dont le cœur seraient les Nations unies. À l'issue de la réunion, Jean Asselborn fit l'éloge de l'engagement des pays du Mercosur dans la mission des Nations unies pour la stabilisation de Haïti (MINUSTAH) et de la participation active de l'Argentine à l'opération ALTHEA en Bosnie-et-Herzégovine.

Le groupe de Rio qui rassemble 19 États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États membres de l'UE représente pour l'UE, selon les mots de Jean Asselborn, président en exercice du Conseil de l'UE et co-président de la réunion, « le forum de consultation informel le plus représentatif sur le continent américain, et tous ses pays membres sont bien ancrés dans d'autres formations de consultation régionales et transcontinentales. [...] Ce sont des alliances fortes, comme celle que l'Union européenne entretient avec le groupe de Rio, tout comme avec les pays du Mercosur, de la Communauté andine, de l'Amérique centrale, le Mexique et le Chili, qui permettent de renforcer la stabilité et la paix globale ».

Au cours de la réunion du 27 mai, il fut question de la situation à Haïti et des participations européenne et latino-américaine à la force multinationale de stabilisation de l'ONU à Haïti – la MINUSTAH. Les ministres discutèrent également de l'importance de la création d'emplois pour lutter contre la pauvreté et afin de renforcer la gouvernance démocratique.

Le ministre des Affaires étrangères du Chili, Ignacio Walker, avec Jean Asselborn et la commissaire européenne, Benita Ferrero-Waldner, lors de la conférence de presse à l'issue du 2º Conseil d'association UE-Chili, le 26 mai 2005 à Luxembourg



Le processus euro-méditerranéen pendant la Présidence luxembourgeoise

Les relations euro-méditerranéennes furent marquées pendant la Présidence luxembourgeoise par deux grands événements, le Forum civil début avril et la 7º réunion ministérielle en mai 2005.

Ainsi, plus de 250 représentants de la société civile de la région euro-méditerranéenne (qui englobe les 25 pays de l'Union européenne ainsi que l'Algérie, l'Autorité palestinienne, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie) se sont rencontrés du 1er au 3 avril à Luxembourg dans le cadre du 10e Forum civil euro-méditerranéen. Cet événement, qui a bénéficié de l'appui de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne ainsi que du soutien de la Commission européenne, visait à renforcer le rôle de la société civile dans le partenariat euro-méditerranéen (également appelé processus de Barcelone) et à recueillir la contribution de la société civile en vue de la 7e conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères et du 10e anniversaire de la déclaration de Barcelone

À travers la tenue de nombreux ateliers thématiques consacrés à des sujets prioritaires définis par la société civile euro-méditerranéenne, le Forum civil a cherché à approfondir et à renouveler les échanges entre les sociétés civiles de la région euro-méditerranéenne, et à renforcer la société civile et son implication dans le processus de Barcelone, renforcé dans le cadre de la « politique de voisinage » de l'Union européenne.

À la fin du forum, les délégués ont adopté une déclaration finale qui documentait leur volonté commune de « contribuer » et de « participer » qui s'est dégagée des consultations locales et qui a conduit à une proposition centrale de mécanismes permanents de consultation des acteurs de la société civile, qu'ils proposaient de mettre en place dès maintenant, tant dans le cadre du partenariat que de la politique de voisinage. Dans ce cadre fut constituée une plateforme non-gouvernementale Euromed, dont les participants au Forum civil revendiquaient le rôle, dans l'ensemble de ses composantes, comme partie prenante des mécanismes qu'ils proposaient. Ils invitèrent les chefs d'État et de gouvernement des trente-cinq pays membres du partenariat à adopter un plan d'action pour la mise en place des mécanismes permanents de consultation.

La 7º réunion ministérielle euro-méditerranéenne (Euromed) a eu lieu les 30 et 31 mai 2005 à Luxembourg. Les débats devaient permettre de définir les bases de l'avenir et de la relance du partenariat dix ans après son lancement.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil de l'UE, a tiré lors de la conférence de presse à l'issue de la 7º conférence ministérielle euro-méditerranéenne les conclusions des travaux des ministres : « La 7º conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Luxembourg a été l'occasion de dresser un bilan exhaustif du processus de Barcelone, près de dix ans après son lancement. En effet, nous sommes arrivés à un moment essentiel de notre

Miguel Ángel Moratinos, ministre espagnol des Affaires étrangères, et Jean Asselborn, lors du sommet UE-Euromed, le 30 mai 2005 à Luxembourg





processus avec les partenaires de la rive sud de la Méditerranée, où nous devons préparer l'avenir en essayant de donner une nouvelle impulsion à nos relations. [...] Je suis heureux de vous annoncer qu'aujourd'hui nous avons réussi, après de longues négociations, à trouver un consensus sur les conclusions de notre conférence. » Et de signaler que cela « est rare dans des réunions d'une telle importance » et que c'était la première fois que des conclusions consensuelles étaient adoptées par les ministres depuis la déclaration de Barcelone de 1995. « Ceci est un atout essentiel pour l'avenir de notre partenariat et la base sur laquelle la réunion extraordinaire à haut niveau de Barcelone en novembre prochain pourra construire », ajouta-t-il.

Il évoqua ensuite la première session plénière de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) qui s'est tenue dans la capitale égyptienne, le Caire, au mois de mars 2005, et qui répondait selon lui « aux besoins de légitimité démocratique revendiquée par nos sociétés et renforce la transparence du processus ».

Il évoqua également cette « avancée remarquable » que constitue l'inauguration, en avril 2005, de la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures établie à Alexandrie. Il s'agit pour Jean Asselborn « d'une étape décisive dans la mise en œuvre du partenariat social, culturel et humain du processus de Barcelone. La Fondation Anna Lindh jouera le rôle de "Réseau des réseaux" des 35 pays membres du processus de Barcelone en renforçant les échanges culturels ».

Après avoir salué l'apport du Forum civil, Jean Asselborn souligna que « non seulement plus personne ne pense à quitter le processus de Barcelone, mais qu'au contraire, d'autres pensent à le rejoindre. En effet, la Mauritanie a officiellement fait part de son intention de rejoindre le processus de Barcelone en tant que membre à part entière. Cette demande va bien entendu faire l'objet d'un examen dans les instances compétentes ».

Jean Asselborn et Silvan Shalom, ministre israélien des Affaires étrangères, lors du sommet UE-Euromed, le 30 mai 2005 à Luxembourg Cercle de coopération des ONGD du Luxembourg

Le Forum civil Euromed à l'aube du 10^e anniversaire du processus de Barcelone

Le Forum civil Euromed qui s'est tenu du 1^{er} au 3 avril 2005 à Luxembourg se situe dans une longue suite de réunions de la société civile euro-méditerranéenne. C'est depuis 1995 que des acteurs de la société civile engagés dans les ONG environnementales, de droits humains, de promotion de l'égalité des femmes, de développement et d'action culturelle ainsi que des syndicats et des fondations suivent de façon vigilante les politiques que l'Union européenne met en œuvre avec ses partenaires de la rive sud de la Méditerranée.

Comme on peut le lire dans le rapport du Forum civil du Luxembourg, l'analyse et le bilan dressés par les sociétés civiles montrent que la mise en œuvre du partenariat au cours des dix années n'est pas à la hauteur des espoirs suscités par la déclaration de Barcelone.

Conscients du fait que la relance du partenariat passe par le renforcement du rôle de la place de la société civile, les organisateurs du Forum civil du Luxembourg ont aidé à franchir un pas décisif dans cette direction.

En marge de ce forum a été constituée la plateforme non-gouvernementale Euromed qui regroupe plus de 140 réseaux et organisations de tout l'espace Euromed et dont l'objectif principal est de peser sur les politiques des pays partenaires pour qu'elles se basent sur les droits humains et sociaux.

Nicolas Schmit s'entretient avec des participants lors du Forum civil Euromed, le 1er avril 2005 à Luxembourg



L'utilité, voire la nécessité d'une organisation renforcée de la société civile n'est plus à démontrer.

Au printemps 2005 une nouvelle étape a pu être franchie grâce à l'invitation de la Présidence luxembourgeoise qui a permis aux représentants du Forum civil d'exposer à la réunion des ambassadeurs Euromed les résultats du Forum et ses revendications centrales : les mécanismes de concertation permanents entre la société civile et les instances officielles.

L'invitation des représentants de la plateforme au sommet des chefs d'États et de gouvernement de Barcelone +10 s'inscrit dans cette dynamique même si beaucoup reste à faire : le déroulement du sommet et les résultats auxquels il est parvenu ont clairement mis en évidence les réticences qu'ont certains États (au Nord comme au Sud) à accepter d'accorder une place et un rôle autonome à la société civile indépendante.

Il est désormais clairement établi que la société civile organisée est une réalité sociale indispensable à la réussite des politiques internationales dans leurs objectifs de développement humain, d'établissement de la paix et de la sécurité humaine et des libertés politiques.



Jean Asselborn et Amr Moussa, secrétaire général de la Ligue arabe, lors de la 7° conférence ministérielle euro-méditerranéenne, le 31 mai 2005 à Luxembourg

La Présidence luxembourgeoise et le processus de paix au Proche-Orient

Pour l'Union européenne, qui s'entend comme un acteur global sur la scène internationale, la paix au Proche-Orient est un des objectifs principaux. Au début de la Présidence, le président palestinien élu Mahmoud Abbas, un des artisans des accords d'Oslo, prend ses fonctions.

Mais la position de l'UE dans la région est difficile. Dans un discours qu'il a tenu le 20 janvier au Centre interdisciplinaire à Herzliya en Israël, Jean Asselborn, président en exercice du Conseil de l'UE, a abordé cette question en toute franchise : « Je récuse tout haut la simplification selon laquelle l'Europe prend le parti des Palestiniens et les États-Unis celui des Israéliens. Le soutien de l'UE à un État palestinien viable s'ancre notamment dans la conviction que le développement de la région est crucial pour Israël, non seulement pour sa prospérité, mais aussi pour sa sécurité, car un pays entouré de voisins peu développés ne saurait être florissant. Je pense d'ailleurs qu'il y a une unité d'approche entre les États-Unis et l'UE en ce qui concerne les paramètres pour une paix durable au Moyen-Orient. » Et d'ajouter : « L'Europe souhaite qu'Israël puisse tabler sur un avenir prospère et sûr, dans la paix et la coopération avec ses voisins. L'intégration européenne montre que le compromis et la réconciliation sont possibles après des générations de préjugés, de guerre et de souffrances. »

Le premier déplacement à l'étranger de Jean Asselborn dans ses fonctions de président du Conseil de l'UE le mène en Israël et dans les territoires de l'Autorité palestinienne. Aux Israéliens, il explique qu'il est venu « pour dire une fois de plus [...] l'importance que l'UE attache à ses relations avec Israël ainsi qu'à la recherche d'une solution juste et durable au Proche-Orient ». Il assure au gouvernement israélien le plein soutien de l'Union européenne dans la recherche d'une solution négociée, juste et durable au conflit, condamne sans réserves le terrorisme et soutient le plan de retrait de Gaza, à condition qu'il soit complet et se situe dans le contexte de la « feuille de route ».

En visite dans les territoires palestiniens le lendemain, Jean Asselborn félicite « le peuple palestinien pour le bon déroulement des élections présidentielles, qui représentent un premier pas important vers la consolidation de la démocratisation et le renforcement des institutions ». Il ajoute : « Un État démocratique ne peut être construit qu'avec des moyens pacifiques et par le biais de négociations. Les Palestiniens doivent une fois pour toutes faire un choix, renoncer complètement à la violence et s'engager pleinement sur la voie politique : il n'y a pas d'autre solution. La sécurité pour les Palestiniens et les Israéliens demeure par conséquent la clé du progrès. » Et de renouveler l'offre d'un soutien politique, financier et technique, dont l'aide financière de l'UE qui s'élève à 200-300 millions d'euros par an, et qui est répartie entre le renforcement des institutions, l'aide au développement et les besoins d'urgences humanitaires de la population palestinienne.

Le 8 février 2005, Ariel Sharon et Mahmoud Abbas se sont rencontrés au sommet de Charm el Cheikh, où ils ont pris l'engagement d'arrêter tout acte de violence

et de cesser en parallèle toute activité militaire. Le 19 février, Israël adopte le plan de retrait de Gaza et de quatre implantations de Cisjordanie. Au Conseil du 21 février, Jean Asselborn qualifie cette décision « d'historique ». Quelques jours après, un attentat-suicide endeuille Tel-Aviv. La Présidence de l'Union européenne déclare que « cet attentat vise clairement à saper les bases jetées par le sommet de Charm el Cheikh pour une résolution pacifique et négociée du conflit israélo-palestinien, et à entraver la coopération dont ont fait état les deux parties ».

Le 1^{er} mars 2005, Jean Asselborn participe à la réunion de Londres, au cours de laquelle l'Autorité palestinienne expose ses plans visant à créer les institutions dont elle a besoin pour fonder les bases d'un futur État palestinien. Après cette réunion, les contacts entre Israël et la partie palestinienne sont renforcés. Un accord est même finalisé qui prévoit le transfert du contrôle sécuritaire de la région de Jéricho (Cisjordanie) à l'Autorité palestinienne. Mais bien vite, une suite d'attentats terroristes et d'actions ciblées par l'armée israélienne en guise de riposte entraîne une situation qui préoccupe l'Union européenne. Jean Asselborn lance à partir du Conseil des appels pour que les parties consentent « d'urgence des efforts renouvelés en vue de mettre en œuvre les engagements auxquels ils ont souscrit à Charm el Cheikh ».

Le Premier ministre de l'État d'Israël, Ariel Sharon, en compagnie de Jean Asselborn, lors de sa visite au Proche-Orient, le 19 janvier 2005



Le 9 mai 2005, Jean Asselborn participe à Moscou – aux côtés de Javier Solana et de Benita Ferrero-Waldner – à une réunion du quartet sur le Moyen-Orient. Le quartet – composé des représentants de l'Union européenne, du secrétaire général des Nations unies Kofi Annan, du secrétaire d'État américain Condoleezza Rice et du ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov – évoque le soutien que la communauté internationale peut apporter au retrait israélien de la bande de Gaza ainsi que la relance de la « feuille de route » pour un règlement permanent du conflit israélo-palestinien. Il insiste sur le fait qu'aucune partie « ne doit prendre de mesures unilatérales pouvant préjuger du résultat des négociations sur le statut définitif ».

Mais « la situation reste malheureusement fragile avec la réapparition de tensions à Gaza (tirs de roquettes palestiniennes) et à la frontière israélo-libanaise », doit constater Jean Asselborn le 25 mai à l'issue des travaux du Conseil. Il appelle les parties à faire preuve de retenue et à prendre d'urgence les mesures nécessaires afin d'assurer pour les élections législatives du 17 juillet 2005 la liberté de mouvement des candidats et des électeurs – surtout à Jérusalem-Est.

En marge de la 7º réunion ministérielle euro-méditerranéenne, des réunions de la troïka avec le Groupe arabe et avec Israël ont lieu le 30 mai, au centre desquelles figure le processus de paix au Proche-Orient. Jean Asselborn remarque entre autres : « Bien que le processus de Barcelone ne soit pas le forum pour trouver un règlement au conflit au Proche-Orient, je suis convaincu que notre partenariat peut contribuer de façon positive à accroître la compréhension mutuelle et à renforcer la coopération. C'est le seul forum où toutes les parties sont réunies autour d'une même table. »

Lors du dernier Conseil « Affaires générales » de la Présidence luxembourgeoise le 13 juin 2005 à Luxembourg, Jean Asselborn fait le point sur la situation, évoquant la rencontre longuement attendue entre le Premier ministre Sharon et le président Abbas du 21 juin, qu'il juge « cruciale pour relancer les négociations politiques et avancer vers une paix juste et durable ». Au sommet UE-USA, les deux parties adoptent une déclaration commune sur leur coopération en vue de promouvoir la paix, la prospérité et le progrès au Moyen-Orient. Finalement, le 23 juin 2005, Jean Asselborn participe à Londres à une réunion du quartet diplomatique sur le Moyen-Orient, qui évoque le prochain retrait israélien de la bande de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie dans le cadre de la mise en œuvre de la « feuille de route » pour un règlement permanent du conflit israélo-palestinien.



Jean Asselborn rencontre le Premier ministre palestinien, Mahmoud Abbas, lors de sa visite au Proche-Orient le 19 janvier 2005



L'action de l'UE par rapport à l'Irak pendant la Présidence luxembourgeoise

L'action de l'Union européenne par rapport à l'Irak se situe dans le cadre de la résolution 1546 des Nations unies qui fixe les différentes phases de la transformation politique, qui aborde la reprise économique et la reconstruction de l'Irak et qui contient des clauses relatives au renforcement de l'ordre public et de l'État de droit.

Jean Asselborn, le président en exercice du Conseil, évoque la résolution 1546 lors d'une interview qu'il donne à la station de radio France Inter le 30 janvier au sujet des élections en Irak : « D'ici, de l'Europe, [...] nous n'avons qu'un seul but, c'est de nous mettre dans l'esprit de la résolution 1546 et il faut préciser que cette résolution des Nations unies n'est pas une suite de la guerre d'Irak, mais c'en est une conséquence. Les vingt-cinq États de l'Union européenne étaient sur la même ligne [...] pour que le peuple irakien détermine lui-même son avenir, sans tuteur, sans occupant, et, deuxièmement, pour participer avec les Nations unies à la reconstruction de l'économie, de la vie sociale, de la politique, pour faire de l'Irak un pays sûr, stable, unifié, prospère et démocratique. Donc, l'Union européenne doit s'investir à faire de la formation pour la police, pour l'État de droit, pour l'administration civile. [...] Maintenant il faut gérer le futur et chercher dans l'Union européenne et aussi dans le dialogue avec les États-Unis à créer un futur meilleur pour ce pays. »

Cet engagement se concrétise lors du Conseil du 21 février 2005, au cours duquel les États membres donnent leur accord politique au lancement d'une mission intégrée d'État de droit. Il s'agit d'offrir une formation intégrée dans les domaines de la gestion et de l'enquête pénale, dispensée à des hauts fonctionnaires et des cadres provenant essentiellement des secteurs judiciaire et policier ainsi que de l'administration pénitentiaire.

Le retour en force des Européens

Visite surprise de représentants de la présidence et de la Commission européenne. L'Union retrouve un front uni pour aider Bagdad. Une concrétisation est attendue à la conférence de Bruxelles, le 22 juin.

La Libre Belgique (AFP), du 10.06.2005 Le lendemain, lors de la rencontre au sommet entre George W. Bush et les autorités de l'Union européenne, les États-Unis et l'UE décident de tenir, si le gouvernement transitoire irakien devait le souhaiter, en juin 2005 une conférence internationale qui servirait de forum pour encourager et coordonner le soutien international à l'Irak. « Il ne s'agit pas, précise Jean Asselborn, d'organiser une nouvelle conférence de donateurs. L'objectif de la conférence, qui pourrait se tenir dans la deuxième moitié de juin 2005 à Bruxelles, serait plutôt de marquer le soutien de la communauté internationale au nouveau gouvernement irakien de transition pendant la période qui mènera aux élections constitution-

nelles en décembre 2005, en conformité avec les échéances fixées par la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies. »

Au mois de juin 2005, l'Irak est frappé par d'incessants attentats quotidiens contre les troupes étrangères, les forces de sécurité irakiennes et la population civile. Plusieurs réunions importantes se tiennent en vue de la conférence

internationale désormais fixée au 22 juin 2005. Le 2 juin, Jean Asselborn mène la délégation de la troïka européenne, composée du secrétaire général du Conseil et haut représentant pour la PESC, Javier Solana, et de la commissaire en charge des Relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, Benita Ferrero-Waldner, qui rencontre à Washington D.C. le ministre des Affaires étrangères d'Irak, Hoshyar Zebari.

Le 9 juin 2005, la troïka accompagnée du ministre britannique des Affaires étrangères Jack Straw se rend à Bagdad où elle rencontre le président Jalal Talabani, le Premier ministre Ibrahim Jaafari, le ministre des Affaires étrangères Hoshyar Zebari, le président de l'Assemblée transitoire nationale Hajem al Hassani ainsi que des représentants de partis sunnites. 80 délégations se sont à ce moment annoncées pour la conférence de Bruxelles qui aura pour but de permettre aux Irakiens de présenter leur vision et leurs priorités dans les domaines politique, économique et de l'État de droit pour la période de transition conduisant aux élections vers la fin de l'année 2005. Le processus constitutionnel constituera un autre élément central des discussions.

À l'issue de la conférence internationale sur l'Irak, Jean Asselborn fait le point sur les trois sessions de travail consacrées au processus constitutionnel, à la reconstruction économique et à l'intégration de l'Irak dans l'économie mondiale et à la législation et l'État de droit. Au nom de l'UE, il déclare : « L'assistance financière et humanitaire que l'Union européenne apporte régulièrement à l'Irak sera renforcée par un soutien au processus politique et constitutionnel, ainsi qu'à la formation de juges, d'officiers de police, de surveillants de prison, dans le cadre de la mission intégrée "État de droit" de l'Union européenne pour l'Irak (EUJUST LEX). Nos partenaires régionaux et multilatéraux, y compris l'OTAN dans le cadre de sa mission de formation, s'efforceront également de soutenir les Irakiens dans leurs efforts pour assurer leur propre sécurité. Nous leur en savons gré. »

Le Premier ministre irakien, Jalal Talabani, entouré par la troïka européenne lors de la conférence de presse le 9 juin 2005 à Bagdad



La Présidence luxembourgeoise et les relations UE-Iran

Lorsque la Présidence luxembourgeoise avait commencé en janvier, l'Iran venait juste d'accepter en novembre 2004 à Paris, dans le cadre de négociations menées par la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, qui étaient soutenues par l'UE, de suspendre ses activités liées à l'enrichissement d'uranium. Les trois pays européens avaient tenté de convaincre l'Iran de renoncer à l'enrichissement d'uranium en échange d'un accord de coopération politique, économique et sécuritaire

Dans le cadre du soutien du Conseil de l'UE à ce processus de négociations, la Présidence reçoit le 15 février 2005 le Dr Kamal Kharrazi, ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, accompagné de Hamid Reza Asefi, vice-ministre des Affaires étrangères. Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, est l'interlocuteur de la délégation iranienne, Jean Asselborn, le président en exercice du Conseil étant hospitalisé.

Lors de cette rencontre, il est question des relations entre l'UE et l'Iran et des progrès accomplis dans le cadre des négociations relatives à la « question sensible qu'est le nucléaire », pour citer Nicolas Schmit qui souligne le rôle de l'UE : « L'UE en tant que telle apporte elle aussi une aide constructive à ces discussions. L'UE a donc en quelque sorte envoyé un signal très fort pour montrer qu'elle était capable de traiter, de façon très ouverte et par la voie diplomatique, des questions très compliquées telles que la non-prolifération et le développement du nucléaire à des fins pacifiques. » Nicolas Schmit met en avant la création d'un nouveau partenariat économique UE-Iran comme « élément fort dans l'établissement de la confiance entre l'UE et l'Iran ». Et il ajoute : « L'échéance est la fin du mois de mars 2005. [...] Je suis assez confiant dans notre capacité

Le ministre des Affaires étrangères iranien, Kamal Kharrazi, et Nicolas Schmit le 15 février 2005 à Luxembourg



à parvenir à un accord, car je pense que ce serait un signal très fort envoyé à la communauté internationale pour montrer que l'UE – c'est-à-dire les trois pays la représentant – et l'Iran peuvent conclure un tel accord. »

À l'issue du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » du 16 mars 2005, le président en exercice Jean Asselborn se félicite « de l'annonce faite par les États-Unis de soutenir activement ces négociations ». Mais l'échéance

du 15 mars 2005 fixée pour un accord ne peut pas être tenue, car les discussions des 15 et 16 mars 2005 à Téhéran n'aboutissent pas. Asselborn déclare que « l'UE pour sa part continuera ses négociations avec l'Iran sur un accord de commerce ainsi que sur un document politique ».

En mai 2005, le Conseil traite de nouveau les relations avec l'Iran. La politique intérieure iranienne est marquée par la campagne électorale pour les élections présidentielles du 17 juin 2005. Le 22 mai, le Conseil des gardiens annonce les candidatures retenues. Le Conseil exprime le 23 mai « sa déception quant à la décision du Conseil des gardiens [...]

Nucléaire : Téhéran souffle le chaud et le froid

Le ministre iranien des Affaires étrangères, Kamal Kharrazi, a exprimé hier, à Budapest, l'« espoir » que les pourparlers avec l'Union européenne sur le programme nucléaire de Téhéran conduiront à « un accord fructueux ».

Les Echos du 16.02.2005

de ne pas autoriser un grand nombre de candidats, dont de nombreux réformistes, à se présenter aux élections législatives ». Jean Asselborn souligne que « les ministres ont regretté que le Conseil des gardiens de la Constitution ait de nouveau décidé de seulement approuver des candidats représentant un champ limité d'orientations politiques, rendant ainsi difficile l'expression d'un véritable choix démocratique par le peuple iranien ». Il lance ensuite un appel que « l'Iran doit respecter les engagements pris en novembre dernier sous l'accord de Paris. Il ne peut y avoir d'entorses à ces engagements. Le développement des relations entre l'UE et l'Iran en dépend également. Cela doit être très clair ».

À l'occasion de l'élection de Mahmoud Ahmadinejad à la tête de la République islamique d'Iran, le Conseil « regrette que la très large majorité des candidats, dont de nombreux réformistes ainsi que toutes les femmes, ait été exclue des élections, rendant difficile l'expression d'un véritable choix démocratique par le peuple iranien ». Il appelle le nouveau président à respecter tous ses engagements internationaux, et de poursuivre notamment la mise en œuvre effective de l'accord de Paris du 15 novembre 2004. L'UE déclare qu'elle veut « continuer à examiner les moyens de développer davantage la coopération politique et économique avec l'Iran, en fonction des dispositions que prendra ce pays pour répondre aux préoccupations de l'UE concernant le programme nucléaire, la lutte contre le terrorisme, les droits de l'Homme et l'approche de l'Iran à l'égard du processus de paix au Moyen-Orient ».

En août 2005, sous Présidence britannique, l'Iran rejette finalement la proposition de coopération des Européens, qu'elle juge « humiliante », et décide de rependre partiellement ses activités nucléaires ultrasensibles à l'usine de conversion d'Ispahan.

La Présidence luxembourgeoise et les Balkans occidentaux

Jean-Claude Juncker expose le 12 janvier 2005 devant le Parlement européen les priorités de la Présidence luxembourgeoise, dont celles concernant les Balkans occidentaux : « Le cadre général de l'action de l'Union européenne restera tracé par l'agenda de Thessalonique qui décrit la perspective européenne qui s'offre aux pays des Balkans occidentaux. La Présidence luxembourgeoise poursuivra les négociations avec l'Albanie sur un accord de stabilisation et d'association. Autre rendez-vous crucial dans la région à la mi-2005 : l'examen de la mise en œuvre de la politique des standards au Kosovo. Nous prêterons une attention particulière aux développements au Kosovo. Je suis d'avis que quelque soit son statut, l'avenir du Kosovo se trouve à l'intérieur de l'Union européenne. »

La réunion ministérielle de la troïka de l'Union européenne avec la Serbie-et-Monténégro, qui a lieu le 1^{er} février, est marquée par la déception que la Serbie-et-Monténégro n'affiche, selon Jean Asselborn, le président en exercice du Conseil, que des « progrès plus que limités » en matière de coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Lors de la même réunion, Jean Asselborn souligne en ce qui concerne le Kosovo que « l'UE a réaffirmé son attachement à la mise en œuvre des standards » et « l'importance particulière accordée au respect de la multi-ethnicité, ainsi qu'à la protection des minorités ». Et il précisa : « Il s'agit de principes fondamentaux qui ne sauraient accepter la moindre entorse. À ce titre, la sécurité, la décentralisation, les retours et la liberté de circulation demeurent les priorités de notre engagement. »

Le même 1er février 2005 eut lieu une troïka ministérielle Union européenne-Albanie. Il y fut « réaffirmé que l'intégration de l'Albanie dans l'UE demeure une de ses priorités. La perspective est claire, il s'agit de saisir l'opportunité ainsi offerte ». Jean Asselborn mit également en exergue le rôle du bon déroulement des élections législatives prévues pour le 3 juillet 2005 et l'attente par l'UE de résultats plus concrets en matière de lutte contre le crime organisé et la corruption pour que les négociations sur l'accord de stabilisation et d'association puissent être finalisées.

Le Conseil « Affaires générales et relations extérieures » du 21 février 2005 procède, en présence du chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK), Søren Jessen-Petersen, à un échange de vues approfondi sur la situation au Kosovo, notamment sur l'évaluation des standards « dont dépendra l'avancée vers un processus visant à déterminer le statut futur du Kosovo, en accord avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité. [...] Si nous sommes en mesure de constater un progrès suffisant en matière de respect des normes — le processus de détermination du statut futur devra être lancé ». Et d'insister « pour qu'un dialogue substantiel s'instaure entre les communautés du Kosovo, ainsi qu'entre les autorités de Belgrade et de Pristina ».



En mars, les redditions volontaires et transfèrements d'inculpés au TPIY de La Haye se multiplient, tant en provenance de Serbie-et-Monténégro, du Kosovo que de Bosnie-et-Herzégovine.

Dans une déclaration du 16 mars 2005, l'UE constate : « La poursuite de cette tendance doit aboutir à ce que tous les inculpés qui continuent à échapper à la justice internationale soient finalement déférés devant le tribunal. L'UE a rappelé que les gouvernements de la région ont une responsabilité clé dans ce processus. La coopération pleine et entière des pays des Balkans occidentaux avec le TPIY demeure une exigence essentielle pour la poursuite de leur progrès vers l'UE, auquel cette dernière reste attachée. »

Jean-Claude Juncker accueille Adnan Terzic, président du Conseil des ministres de Bosnie-et-Herzégovine, pour une entrevue le 7 avril 2005 à Luxembourg



Quelques jours après, le 18 mars 2005, lors de la réunion informelle des ministres européens de la Défense, Luc Frieden, ministre luxembourgeois de la Défense, fait le point sur les travaux consacrés à l'opération ALTHEA en Bosnie-et-Herzégovine : « Nous avons fait le point sur la situation dans les Balkans occidentaux et plus particulièrement sur la plus grande opération de nature essentiellement militaire de l'Union européenne, celle qui se déroule en Bosnie-et-Herzégovine. [...] C'est une opération qui a commencé en décembre 2004. L'Union européenne a repris cette opération de l'OTAN. [...] Nous avons aujourd'hui sur le terrain 6 300 personnes. L'opération reste importante parce que nous devons apporter une contribution à la stabilisation de cette partie de l'Europe. C'est dans l'intérêt de cette région, mais c'est aussi dans notre propre intérêt, car les questions de sécurité extérieure et de sécurité intérieure sont liées. Si nous ne pouvons pas résoudre les problèmes dans ces pays en les aidant, nous en subirons les conséquences chez nous. »

Le 31 mars 2005, Jean Asselborn reçoit à Luxembourg Kastriot Islami, le ministre albanais des Affaires étrangères. Jean Asselborn déclare que le rapprochement entre l'Albanie et l'Union européenne s'effectuera en fonction de deux axes essentiels : le plein respect des normes internationales lors de la tenue des élections législatives de juin 2005 et la consolidation de l'État de droit. Au sujet des élections prévues en juin 2005, la Présidence reçoit des assurances que les irrégularités constatées lors des scrutins de 2001 et 2003 ne se répèteraient plus. Dans le cadre du processus de stabilisation des Balkans occidentaux, Jean Asselborn souligne « le rôle clé et modérateur » que l'Albanie peut jouer en tant que « voisin immédiat du Kosovo ».

Lors de la visite le 7 avril 2005 du président du Conseil des ministres de Bosnieet-Herzégovine, Adnan Terzic, Jean-Claude Juncker salue les progrès législatifs accomplis par la Bosnie-et-Herzégovine et confirme que l'UE continue son en-

Overhaul urged of Balkans chaos

Report calls for radical change of regional policy to end depressing predicament after ten years of failure

lan Traynor, Herald Tribune du 14.04.2005 gagement en faveur du processus de réforme dans la région des Balkans occidentaux, dont « l'avenir s'inscrit dans une perspective européenne ». Le président en exercice du Conseil européen apprécie « les progrès que la Bosnie-et-Herzégovine a déjà faits, surtout en matière législative. [...] La Bosnie-et-Herzégovine doit toutefois continuer à faire des efforts à tous ces niveaux », a-t-il rappelé, tout en soulignant la nécessité d'une « pleine collaboration avec le TPIY ». Jean-Claude Juncker relève également qu'au niveau de la réforme structurelle de la police, « il reste des efforts à faire ». Cette réforme de la police sera rejetée en septembre 2005

par le Parlement de la République serbe de Bosnie, ce qui a pour conséquence de repousser de quelques mois la date du début de ces négociations.

Le mercredi 13 avril 2005 à Strasbourg, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration Nicolas Schmit intervient en séance plénière au Parlement européen dans le cadre d'une discussion commune sur l'état de l'intégration dans les Balkans occidentaux. Dans son allocution, il rappelle que l'Union

européenne constitue une perspective d'avenir pour les Balkans occidentaux. À cet égard, Nicolas Schmit affirme que « l'Union européenne continuera à soutenir la région dans ses efforts de réformes politiques et institutionnelles. De leur côté, les États des Balkans occidentaux doivent démontrer par des politiques et des actes concrets leur volonté et leur capacité à devenir, le moment venu, candidats à l'adhésion à l'Union européenne en vue de la rejoindre un jour ».

Optimisme du président du Conseil le 25 avril à Luxembourg. Jean Asselborn déclare au sujet des Balkans occidentaux et du Kosovo : « Nous sommes encouragés par les récents développements dans la région, y compris par l'attitude constructive de Belgrade. [...] Nous avons eu une discussion sur la Serbie-et-

Monténégro et plus particulièrement l'étude de faisabilité présentée par la Commission européenne. Le Conseil a approuvé cette étude et a demandé à la Commission de lui proposer un projet de mandat afin d'entamer les négociations d'un accord de stabilisation et d'association. Il s'agit d'un moment décisif sur le chemin de l'intégration européenne de Belgrade que nous appelons de nos vœux. » Une position que le Conseil européen de juin ne fera que réitérer.

Ce même Conseil européen de juin encouragera l'ARYM (ancienne République yougoslave de Macédoine) à intensifier ses efforts dans la perspective de l'avis que la Commission présentera sur sa demande d'adhésion à l'UE.

Ni partition, ni retour du Kosovo

À Bruxelles a eu lieu hier un échange de vues européen sur le statut final du Kosovo. Les Vingt-cinq savent ce qu'ils ne veulent pas. Ils refusent la partition et le retour à la Serbie. Mais ils sont encore loin d'avoir trouvé la solution.

Christophe Lamfalussy, La Libre Belgique du 22.02.2005

Sur le Kosovo, le Conseil européen adopte une déclaration qui réitère les conditions pour l'ouverture du processus visant à déterminer le statut futur du Kosovo, conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, et aussi pour le rapprochement avec l'UE : examen global positif, respect des normes. En ce qui concerne le statut, le Conseil européen réaffirme que toute solution pour le Kosovo devra être pleinement compatible avec les valeurs et les normes européennes et contribuer à la réalisation de la perspective européenne pour le Kosovo et la région. En même temps, tout statut devra garantir que le Kosovo ne retourne pas à la situation d'avant mars 1999, donc avant l'intervention internationale qui mit fin aux exactions des forces de Belgrade. Il déclare aussi que la détermination du statut futur du Kosovo devra être basée sur la multi-ethnicité, sur le plein respect des droits de l'Homme, y compris le droit de tous les réfugiés et personnes déplacées à revenir chez eux dans la sécurité. Le nouveau statut du Kosovo devra renforcer la sécurité et la stabilité de la région. Toute solution qui serait unilatérale ou qui résulterait de l'usage de la force, de même que toute modification du territoire actuel du Kosovo seraient inacceptables. Il n'y aura donc aucune partition du Kosovo, ni aucune union du Kosovo avec un autre pays ou partie d'un autre pays après la résolution du statut du Kosovo. L'intégrité territoriale des pays voisins devra être pleinement respectée. De même, le statut devra garantir que le Kosovo puisse continuer à se développer de façon durable à la fois sur le plan économique et politique, et qu'il ne constitue pas une menace militaire ou de sécurité pour ses voisins.

La politique européenne de voisinage (PEV)

L'objectif de la politique européenne de voisinage (PEV) est de donner un nouvel élan à la coopération avec les voisins de l'Union européenne après l'élargissement à 25.

La PEV concerne les voisins existants de l'UE et ceux qui s'en sont rapprochés à la suite de l'élargissement du 1^{er} mai 2004. En Europe, ce sont l'Ukraine, la Biélorussie et la Moldova, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Dans la région méditerranéenne, la PEV s'applique aux participants hors-UE du partenariat euroméditerranéen (Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie).

La PEV vise à faire partager aux États voisins les bénéfices de l'élargissement de l'UE en 2004 en renforçant la stabilité, la sécurité et le bien-être de l'ensemble des populations concernées. En vue d'éviter la création de nouveaux clivages entre l'UE élargie et ses nouveaux voisins, la PEV concourt à offrir à ces États voisins la possibilité de participer à diverses activités de l'UE dans le cadre d'une coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle renforcée.

La PEV se distingue de la politique d'élargissement de l'UE. Le concept de la politique européenne de voisinage est celui d'un cercle de pays autour de l'UE, qui partagent les valeurs et objectifs fondamentaux de l'UE et auxquels l'Union propose un partenariat privilégié basé sur une relation de plus en plus étroite, allant au-delà de la coopération. Elle ne comprend pas les États bénéficiant du statut de « candidat » à l'adhésion à l'UE, qui relèvent de la politique d'élargissement.

Les valeurs communes concernent les domaines de l'État de droit, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'Homme, notamment des droits des minorités, de la promotion des relations de bon voisinage et des principes de l'économie de marché et du développement durable.

Les priorités de la PEV couvrent un certain nombre de domaines clés : dialogue politique et réforme, commerce et mesures préparant les partenaires à une participation progressive au marché intérieur, justice et affaires intérieures, énergie, transports, société de l'information, environnement, recherche et innovation, politique sociale et contacts entre communautés.

L'évolution des relations entre l'UE et l'Ukraine pendant la Présidence luxembourgeoise

L'Union européenne avait grandement contribué à ce que les élections présidentielles du 26 décembre 2004 en Ukraine se déroulent selon des standards vraiment démocratiques : couverture médiatique pluraliste et plus équitable de la campagne, diminution des pressions de l'administration sur les électeurs, un travail beaucoup plus transparent des commissions électorales, dans lesquelles les candidats étaient représentés de manière paritaire, etc. À l'issue du scrutin, Victor louchtchenko est proclamé vainqueur des élections le 10 janvier 2005.

Le 23 janvier 2005, le ministre luxembourgeois de la Justice et de la Défense, Luc Frieden, assiste en tant que représentant de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne à la cérémonie d'investiture de Viktor Louchtchenko. Dans son entretien avec le nouveau président ukrainien, Luc Frieden souligne que « pour la Présidence, la volonté du président louchtchenko de renforcer la démocratie et l'État de droit va donner un nouvel élan aux relations entre l'Union européenne et l'Ukraine ». Il estime que « dans le cadre de la politique européenne de voisinage le plan d'action constitue une base solide pour le renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Ukraine qui devrait contribuer à consolider les valeurs européennes communes ».

Dès le 21 février 2005, l'Union européenne adopte ce plan d'action pour l'Ukraine. C'est Jean Asselborn qui préside la réunion du conseil de coopération UE-Ukraine, où l'Ukraine est représentée par Oleh Rybatchouk, Vice-Premier ministre chargé de l'intégration européenne. L'Union s'engage « à soutenir l'Ukraine dans ce moment clé de son histoire », pour citer Jean Asselborn. La mise en œuvre de ce plan d'action doit selon lui commencer immédiatement. Par ailleurs, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne se sont mis d'accord sur des mesures supplémentaires qui doivent renforcer le plan d'action, notamment par une initiation rapide de consultations sur un « accord renforcé » entre l'Ukraine et l'Union européenne, par le soutien européen à l'adhésion ukrainienne à l'OMC (Organisation mondiale du commerce), ou encore par l'attribution du statut d'économie de marché à l'Ukraine une fois qu'elle aura rempli les dernières conditions nécessaires.

Quelques jours après, le 25 février, a lieu la réunion « Justice, liberté et sécurité » entre la troïka de l'Union européenne et l'Ukraine. Le ministre luxembourgeois de la Justice Luc Frieden et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration Nicolas Schmit, représentent la Présidence. L'Ukraine est représentée par son ministre de la Justice Roman Zvarych. « L'Union européenne a pris acte des ambitions européennes de l'Ukraine », déclare Luc Frieden. « Un nouvel engagement en faveur de la démocratie et des réformes ouvre de nouvelles perspectives à la fois pour l'Ukraine et pour ses relations avec l'Union européenne. Cela va permettre de réaliser des progrès substantiels en matière de justice et de sécurité. » Luc Frieden rappelle combien les États membres de l'Union européenne attachent d'importance à l'État de droit et à un système judiciaire indépendant et impartial. La Présidence souhaite ainsi renforcer le plan d'action et veut résoudre la question relative à l'octroi des visas pour les citoyens ukrainiens désireux de voyager en Union européenne.



Jean Asselborn avec le Vice-Premier ministre ukrainien, Oleh Rybatchouk, et Javier Solana lors du Conseil de coopération UE-Ukraine, le 21 février 2005 à Luxembourg

Au sujet de la politique européenne de voisinage, Jean Asselborn, dans un discours du 14 mars 2005, explique très ouvertement que malgré tout, « les choses ont été quelque peu [...] difficiles avec l'Ukraine. Les Ukrainiens ont dès le début considéré que la politique européenne de voisinage ne va pas suffisamment loin, car selon eux, elle ne tient pas entièrement compte de leurs ambitions européennes. Un accord a finalement pu être trouvé en octobre 2004 au bout de longues et difficiles négociations: mais, par la suite, il y a eu la "révolution orange" à Kiev qui a abouti à l'élection d'un nouveau gouvernement pro-occidental. Le gouvernement nommé en début 2005 par le nouveau président louchtchenko a hésité à donner son aval au plan d'action commun, espérant que l'UE honore le choix pro-européen du peuple ukrainien en offrant à l'Ukraine une perspective d'adhésion claire et nette. Le plan d'action négocié conjointement avec l'Ukraine n'ouvre pas une telle perspective à l'Ukraine, tout simplement parce que ce n'est pas là l'objectif de la politique européenne de voisinage. Je peux vous dire que les discussions ont été difficiles avec l'Ukraine, mais les Ukrainiens ont finalement accepté l'approche préconisée par l'UE : une approche graduelle, où chaque étape est définie par rapport à l'atteinte d'objectifs précis et concrets, et la révision du plan d'action se fera après une année. Je ne veux pas revenir ici sur ce que je vous ai dit en début de mon intervention sur le distinguo à faire entre l'élargissement de l'UE et la politique européenne de voisinage, mais je suis satisfait d'avoir contribué à convaincre le nouveau gouvernement ukrainien que cette politique est un outil précieux au service de ce pays, et que l'approfondissement des relations entre l'UE et l'Ukraine dépendra avant tout des résultats concrets que le nouveau gouvernement réussira à obtenir sur base de ce plan d'action et que, par ailleurs, cette politique ne préjuge pas de ce qui pourra se passer dans les années à venir, mais que l'essentiel de ce qui se passera dépendra d'abord et avant tout des Ukrainiens. »

Deux semaines après, le 30 mars 2005, Jean Asselborn mène la délégation de la troïka européenne lors d'une réunion ministérielle entre l'Union européenne et l'Ukraine à Kiev. L'Ukraine est représentée par son ministre des Affaires étrangères, Boris Tarassiouk. Au cours de sa visite en Ukraine, la troïka européenne



rencontre également le président Viktor louchtchenko et le Premier ministre loulia Timochenko pour discuter des priorités du nouveau gouvernement de coalition à Kiev, notamment en ce qui concerne les réformes politiques et économiques et les mesures annoncées pour lutter contre la corruption.

Soulignant que le plan d'action adopté le 21 février 2005 à Bruxelles permettrait aux deux parties d'établir un partenariat solide et efficace, la troïka européenne confirme la volonté de l'Union européenne de soutenir le processus de démocratisation et de transition en Ukraine. Elle déclare que « l'approfondissement de nos relations dépendra en large mesure du progrès de l'Ukraine dans la mise en œuvre de réformes internes et de l'harmonisation de la législation ukrainienne avec celle de l'Union européenne ». Concernant la guestion d'un éventuel allègement du régime de visa entre l'Ukraine et l'Union européenne, la Commission signale que des négociations à ce sujet pourraient débuter au niveau technique quelques mois après la réunion. Par ailleurs, l'Union européenne et l'Ukraine ont examiné la possibilité d'une coopération accrue entre l'Union européenne, l'Ukraine et la Moldova dans la résolution du conflit dans la région séparatiste de Transnistrie. La nomination récente d'un représentant spécial de l'Union européenne pour la Moldova devrait faciliter cette coopération, notamment en vue d'une démarcation de la frontière entre l'Ukraine et la Moldova et d'une amélioration de l'infrastructure frontalière.

Le 13 juin 2005, le Conseil de coopération UE-Ukraine siège de nouveau. Le but de la session est de dresser un premier bilan en vue du sommet qui se tiendra en octobre 2005. Jean Asselborn déclare : « Je suis content de pouvoir dire que le gouvernement ukrainien a d'ores et déjà entrepris d'importantes mesures en vue de respecter ses engagements. La consolidation de la démocratisation est en effet d'une importance cruciale. » Lors du Conseil de coopération, un accord sur les procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées et un accord portant sur la coopération dans le cadre d'opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne sont signés.

En marge du 60° anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, Jean-Claude Juncker rencontre le président ukrainien Viktor Iouchtchenko le 9 mai 2005 à Moscou

La parole est à Jean Asselborn

Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration

Revenir sur les six mois de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne est l'occasion de se rappeler une période passionnante pendant laquelle notre pays fut au cœur des événements politiques en Europe.

Notre présidence nous a permis de contribuer une nouvelle fois à l'histoire de l'intégration européenne : il s'agit là d'un défi que nous avons relevé dans l'intérêt de la construction européenne, mais aussi dans l'intérêt du Luxembourg.

Je tiens tout particulièrement à mettre en avant le travail effectué par l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour que cette présidence soit un succès, que ce soit au Luxembourg ou dans nos missions diplomatiques à l'étranger. Grâce à leur dévouement exemplaire, mes collègues du gouvernement et moi-même avons pu préparer et mener à bon port ce grand moment au service de l'Union européenne.

Cette présidence a prouvé que l'Europe élargie est capable d'assumer sa part des responsabilités au niveau mondial, et que le Luxembourg est à même d'apporter une contribution active à cette nouvelle Europe, que nous sommes un partenaire crédible et responsable, qui défend l'Union et ses intérêts, et qui s'engage en faveur du grand projet européen.

Au cours du premier semestre 2005, nous avons accueilli à Luxembourg les représentants des pays partenaires de l'Union européenne. A l'étranger, de nombreux contacts nous ont permis de prôner les valeurs de l'Union européenne et de faire avancer ses relations avec les pays tiers.

Un des événements les plus émouvants fut sans doute la signature du traité d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie dans l'écrin de l'abbaye de Neumünster. L'entrée de ces deux pays dans la famille européenne marque la fin de la division de l'Europe imposée à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Au-delà des frontières européennes, notre présidence fut marquée par la relance des relations entre les États-Unis et l'Union européenne.

Faire de l'Europe une puissance mondiale, telle était déjà la vision de l'illustre Victor Hugo, qui trouva refuge dans notre pays lors de son exil. C'est pourquoi je terminerai en citant son appel prémonitoire aux peuples européens, lancé depuis les tribunes du congrès de la paix à Paris en 1849 : « Un jour viendra où vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fonderez étroitement dans une unité supérieure et vous constituerez la fraternité européenne ».



Jean Asselborn et Benita Ferrero-Waldner lors de la réunion ministérielle Euromed, le 31 mai 2005 à Luxembourg





La parole est à Nicolas Schmit

Ministre déléqué aux Affaires étrangères et à l'Immigration

Les six mois de Présidence luxembourgeoise ont été une période charnière dans le développement de l'Union européenne.

Après l'adhésion de 10 nouveaux membres en 2004, l'Union s'est assez remarquablement adaptée à l'élargissement le plus important de son histoire. Le déroulement de la Présidence luxembourgeoise a permis à l'Union de démontrer que l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, à Chypre et à Malte n'a pas entravé le fonctionnement de ses institutions et que les nouveaux membres se sont rapidement intégrés. Près de huit ans après le lancement du processus d'élargissement, l'Union a ainsi pu vérifier que l'opération lancée au cours de la précédente Présidence luxembourgeoise, en 1997, avait abouti avec succès.

Le constat est d'autant plus important que la Présidence luxembourgeoise a eu à traiter des dossiers complexes, dont trois ont eu une dimension particulière : d'abord, la relance des relations transatlantiques, symbolisée par la visite du Président américain réélu auprès des institutions européennes. Les divergences autour de la guerre en Irak ont pu être surmontées et la conférence internationale sur l'Irak a fourni à cet égard une contribution intéressante. Certes, les relations transatlantiques, pour importantes qu'elles soient pour les deux parties d'un point de vue politique et économique, nécessitent beaucoup de travail et d'engagement pour surmonter les différends ponctuels, au-delà des intérêts communs substantiels.

La redéfinition de la stratégie de Lisbonne est certainement, avec le réaménagement du pacte de stabi-

lité, la pièce maîtresse de la Présidence. L'unité de la stratégie déclinée en trois volets, économique, social et environnemental, a été maintenue. La méthode et la mise en œuvre ont été simplifiées. Or, si la réforme économique restera sans aucun doute le grand enjeu pour l'avenir de l'Europe, la stratégie de Lisbonne rénovée, grâce à une meilleure appropriation d'un côté et d'une coordination améliorée de l'autre, est un instrument de choix pour y contribuer efficacement. Il reste que la volonté politique des États membres constitue la condition clé d'une mise en œuvre réussie.

Finalement, les perspectives financières. Le Conseil européen de juin se révèle aujourd'hui comme une étape indispensable. Le terrain a été préparé. Le compromis trouvé six mois plus tard ne s'éloigne que faiblement des propositions luxembourgeoises. L'Europe fonctionne ainsi, rythmée par des calendriers politiques, parfois rivalisant, entre Présidences successives.

Sur tous les grands dossiers, la Présidence luxembourgeoise a développé une collaboration étroite avec le nouveau Parlement européen élu en 2004. J'ai personnellement beaucoup apprécié travailler avec le Parlement. J'y ai trouvé non seulement une expression démocratique forte, mais aussi des compétences remarquables. Je me rappelle en particulier des négociations intensives, parfois difficiles, mais toujours constructives, sur la définition d'un statut pour les membres du Parlement européen. Après des années de blocages institutionnels successifs, nous avons finalement réussi à rallier à la fois le Conseil et le Parlement européen à notre proposition de compromis et à mettre un

terme à une situation dans laquelle les parlementaires européens issus d'un même suffrage européen jouissaient dans l'exercice de leurs fonctions de statuts divers analogues à ceux de leurs collèques nationaux.

Le Parlement européen représente aussi l'institution communautaire pour laquelle l'intégration européenne reste une affaire d'émotions. Ainsi, la commémoration du 50° anniversaire de la libération des camps de concentration d'Auschwitz et de Birkenau restera gravée dans ma mémoire comme une expression forte, unique de la raison d'être du projet d'intégration européenne.

L'adoption du projet de traité constitutionnel par la session plénière du Parlement européen a conforté la place de l'institution dans le débat politique européen et représente sans doute un moment fort dans l'histoire de l'institution. Cependant, nous ne pouvons faire l'impasse sur les deux échecs référendaires en France et aux Pays-Bas, qui ont également marqué la Présidence luxembourgeoise. Si ces deux échecs ne doivent pas éclipser le succès en Espagne et au Luxembourg, ainsi que les ratifications parlementaires dans plus de dix pays, ils ont néanmoins révélé pour le moins l'incompréhension grandissante de l'opinion publique européenne à l'égard du projet européen. Le débat sur l'Europe lancé au Conseil européen ne doit pas rester un alibi, mais être activé dans tous les pays, d'autant plus que les Européens expriment une attente à l'égard de l'Europe. La réactivation en 2006 ou 2007 du processus constitutionnel doit donc être préparée soigneusement.



Luc Frieden lors de la réunion informelle des ministres de la Défense, le 18 mars 2005 à Luxembourg



La politique européenne de sécurité et de défense

Les priorités

La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) fait partie de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). La PESD vise surtout les missions d'aide humanitaire, le maintien de la paix et la gestion de crises.

La Présidence luxembourgeoise s'était proposée de renforcer certains instruments au service de l'Union, en particulier de la PESD.

Dans ce contexte, elle signala l'importance qu'elle attachait au bon déroulement de la mission ALTHEA en Bosnie-et-Herzégovine. Pendant le premier semestre 2005, un certain nombre d'opérations PESD de nature civile étaient en cours. Il s'agissait notamment des missions de police en Bosnie-et-Herzégovine, en ARYM (ancienne République yougoslave de Macédoine) et à Kinshasa (capitale de la République démocratique du Congo), et de la mission d'État de droit en Géorgie.

La Présidence luxembourgeoise a également poursuivi les travaux visant à développer les capacités militaires et civiles mises à disposition de l'UE par les États membres. Il s'agissait d'améliorer l'efficacité de l'Union dans la gestion de crise. L'interaction avec l'Agence européenne de défense, qui doit faciliter le développement des capacités militaires, était importante à cet égard.

Début 2005, la cellule civile-militaire mise en place au sein de l'État-major de l'UE commença à travailler, ce qui a contribué à renforcer la capacité d'alerte précoce, ainsi que de planification et de conduite des opérations de l'UE. Les préparatifs pour la mise en place d'un centre d'opérations au 1^{er} janvier 2006 ont été entamés.

La mise en œuvre de l'objectif global civil, qui vise à empêcher d'ici 2008 un retard de la gestion civile de crises sur les progrès accomplis au plan militaire, fut une priorité de la Présidence luxembourgeoise, permettant ainsi une meilleure planification des moyens civils.

Dans le cadre de l'échéancier fixé par l'objectif global à l'horizon 2010 pour les forces armées, la Présidence luxembourgeoise a finalisé le catalogue des besoins 2005, et elle a préparé le nouveau questionnaire relatif à l'objectif global. La Présidence luxembourgeoise a fait progresser dans ce cadre les travaux sur les capacités de réaction rapide de l'UE, en particulier sur les groupements tactiques.

Toujours dans le domaine des capacités, la Présidence luxembourgeoise a assuré le suivi de l'évaluation du plan d'action européen sur les capacités et le suivi des études prévues en vue de favoriser une approche globale en matière de déployabilité. Cette approche devait conduire à une amélioration des capacités de transport stratégique, en soutien notamment aux groupements tactiques, en utilisant au mieux les moyens existants pour coordonner le transport stratégique.

Dans le contexte de la mise en œuvre du concept de formation UE en matière de PESD, la Présidence luxembourgeoise a travaillé sur la définition de modalités de fonctionnement pour le Collège européen de sécurité et de défense qui a été créé au cours du semestre luxembourgeois.

La contribution de la PESD à la lutte contre le terrorisme a été développée dans le cadre conceptuel agréé en novembre 2004.

En vue de favoriser l'établissement d'un multilatéralisme efficace aussi à travers la PESD, la Présidence luxembourgeoise a travaillé en faveur d'une amélioration de la coopération entre l'UE et les organisations internationales telles que l'ONU, l'OTAN, l'OSCE et l'Union africaine.

Luc Frieden est reçu par le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, le 31 janvier 2005 au Pentagone



La réunion informelle des ministres de la Défense

La réunion informelle des ministres de la Défense qui s'est tenue le 18 mars à Luxembourg a été un événement important de la Présidence luxembourgeoise.

L'ordre du jour prévoyait notamment d'aborder la situation dans les Balkans occidentaux et l'opération ALTHEA. Le 2 décembre 2004, l'Union européenne avait pris le relais de l'OTAN en Bosnie-et-Herzégovine et la réunion à Luxembourg permit aux ministres de la Défense de faire le point sur l'opération ALTHEA, « la plus grande opération de nature essentiellement militaire de l'Union européenne», pour citer Luc Frieden qui présida la réunion.

Les ministres de la Défense ont aussi poursuivi les travaux concernant le développement des capacités militaires européennes dans le but d'améliorer encore l'efficacité de l'UE dans la gestion de crises. Dans ce contexte, l'Union européenne a avancé dans la mise sur pied des 13 groupements tactiques opérationnels pour 2010.

Luc Frieden put constater : « Nous avons décidé de mettre sur pied dans les trois années à venir, conformément à l'échéancier agréé en novembre 2004, la majorité des groupements tactiques, qui sont des unités de 1 500 hommes et femmes qui peuvent intervenir immédiatement dans différents endroits du monde et qui permettraient de mener simultanément en cas de besoin deux opérations de gestion de crise. »

Pour Luc Frieden, la PESD peut aussi avoir un rôle d'appoint en matière de prévention et de protection dans la lutte contre le terrorisme : « Nous avons discuté la contribution de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. La PESD n'a pas un rôle primordial à jouer dans la lutte contre le terrorisme, mais a un rôle d'appoint. [...] Cela peut être dans le domaine de la prévention, de la protection des infrastructures critiques ou des populations civiles. »

EU works to improve Rapid Reaction Force

The European Union is working to have rapid reaction force ready to deploy to trouble spots around the world within five days' notice

Voice of America News du 18.03.2005

Il fut aussi question du suivi du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud-Est. Grâce aux capacités militaires déployées par plusieurs États membres de l'Union européenne, une contribution européenne importante avait pu être fournie dans le cadre de l'aide apportée aux victimes du tsunami.

Jan Pronk, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour le Soudan fit un rapport sur la mise en œuvre de l'accord de paix signé le 9 janvier 2005 à Nairobi. La question d'une participation européenne à l'effort des Nations unies et de soutien à l'Union africaine fut évoquée.

Le Conseil du 23 mai

Le 23 mai 2005 eut lieu un Conseil « Affaires générales et relations extérieures » dont une partie était consacrée à la politique européenne de sécurité et de défense. Les ministres y dressèrent un état des lieux en matière de capacités et d'interopérabilité des forces militaires des États membres. Le Conseil put adopter un catalogue des besoins, qui présentait une première liste des capacités dont l'Union européenne doit disposer pour différents scénarii de crises sur lesquels elle pourrait avoir à intervenir.

Luc Frieden expliqua notamment : « L'Europe ne veut pas devenir une Europe à dimension militaire, elle veut avoir une politique étrangère, dans laquelle la dimension "défense" a un rôle important à jouer. Pour cela, il faut des capacités militaires avec lesquelles l'Union européenne soit à même d'agir rapidement. C'est pour cela que nous avons fait le point sur la réaction rapide, notamment les groupements tactiques, et sur notre processus de décision au sein de l'Union européenne. Nous devons être à même de prendre, en quelques jours, une décision européenne, et de lancer quelques jours après une opération sur le terrain. Nous avons élaboré un certain nombre de recommandations que nous allons tester prochainement dans le cadre d'un exercice, pour voir si nous sommes capables de lancer une opération cinq jours après une décision politique. »

Un autre point important de ce Conseil a été la discussion sur l'assistance que l'Union européenne voulait donner à l'Union africaine dans le cadre du conflit du Darfour au Soudan. Nombreux furent les ministres européens de la Défense à offrir concrètement du matériel et du personnel en réponse à la demande de l'Union africaine. Il était également clair pour eux que l'Union africaine devait être le chef de file des opérations au Darfour et que l'UE devait agir en complémentarité avec d'autres organisations internationales, comme l'ONU et l'OTAN. D'où la présence à la réunion du secrétaire général de l'OTAN.

Il fut également question de la nouvelle mission EUSEC en République démocratique du Congo (RDC). Le 8 juin 2005, l'UE allait lancer une mission de conseil d'assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité en RDC pour aider à intégrer davantage l'armée, dans le contexte de la construction de l'État de droit et des réformes qui ont lieu dans ce pays.

Le 27 juin 2005 finalement, le Collège européen de sécurité et de défense fut établi. L'objectif du CESD est de contribuer à forger une culture européenne de la sécurité en offrant des cours qui favoriseront une compréhension commune de la politique européenne de sécurité et de défense parmi les personnels civils et militaires des États membres et des institutions européennes. Cette formation permettra d'assurer des bonnes connaissances de la PESD et la promotion de contacts entre professionnels de la PESD.



Sir John Reith, commandant de l'opération Althea, Javier Solana, haut représentant pour la PESC, et Luc Frieden lors de la réunion informelle des ministres de la Défense, le 18 mars 2005 à Luxembourg Jean-Louis Schiltz et Louis Michel au Sri Lanka en janvier 2005, après le passage du tsunami



La coopération au développement : un grand pas en avant

Les priorités

Trois priorités figuraient à l'ordre du jour de la Présidence luxembourgeoise en matière de coopération au développement : les Objectifs du millénaire en matière de développement, la lutte contre le sida et la cohérence des politiques de développement.

L'année 2005 allait être marquée par la tenue à New York, en septembre, d'un sommet qui était appelé à évaluer le suivi réservé à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et à définir les efforts qui restaient à consentir pour que ces objectifs soient atteints en 2015. La Présidence luxembourgeoise défendit d'emblée la thèse que si l'UE voulait vraiment réduire de moitié l'extrême pauvreté et le nombre de ceux qui souffrent de faim, la communauté internationale allait devoir consentir des efforts additionnels substantiels en matière d'aide publique au développement (APD).

Le Luxembourg voulait jouer dans le contexte des travaux de préparation de ce sommet un rôle clé, notamment en poussant les travaux vers de nouveaux engagements de l'UE en matière d'APD à partir de 2006.

Le Luxembourg se proposait, en matière de lutte contre le sida, de mettre l'accent sur l'équilibre entre la prévention et le traitement des malades du sida.



Jean-Louis Schiltz au Sri Lanka après les dévastations du tsunami

En matière de cohérence des politiques, la Présidence luxembourgeoise procéda à l'examen des réponses qui pouvaient être données face aux préoccupations des pays en développement les plus pauvres notamment au niveau des marchés agricoles, de la baisse des prix agricoles, de la sécurité alimentaire et du développement rural. Il importait également que le *Doha Round* se traduisît par un véritable cycle du développement.

L'UE en aide aux victimes du tsunami

Le raz-de-marée en Asie qui tua plusieurs centaines de milliers de personnes le lendemain de Noël 2004 ne changea pas cette donne, mais mit à rude épreuve la capacité de réaction de l'UE en matière d'aide d'urgence, humanitaire, à la reconstruction et au développement des régions touchées.

Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et le commissaire européen Louis Michel se déplacèrent immédiatement dans les régions sinistrées par le raz-de-marée.

Le 7 janvier 2005 eut lieu un Conseil extraordinaire « Affaires générales et relations extérieures » pour évoquer les conséquences du séisme sous-marin en Asie et dans l'Océan indien et les prochaines actions que l'Union européenne devait entreprendre pour venir en aide aux populations sinistrées.

Les ministres évoquèrent l'assistance humanitaire immédiate pour éviter les épidémies, mais aussi les défis à plus long terme, comme la réhabilitation ou la reconstruction des régions touchées. Jean-Louis Schiltz et Louis Michel présentèrent un rapport sur la coordination des efforts de l'Union européenne et des États membres et les efforts déployés par les différentes agences de l'ONU. La Présidence luxembourgeoise souligna l'importance d'assurer une transition efficace entre la phase d'assistance humanitaire d'urgence, la phase intermédiaire de réhabilitation et la phase à plus long terme de reconstruction.

Le 11 janvier, Jean-Louis Schiltz participa au nom du Conseil de l'Union européenne à la conférence des donateurs de Genève. L'objet de cette conférence de l'ONU était de traduire en des engagements fermes les promesses financières dans le domaine humanitaire annoncées depuis le raz-de-marée ayant frappé les pays riverains de l'Océan indien. La réponse globale de l'UE et de ses États membres représentait un montant d'environ 1,5 milliards d'euros d'aide publique.

Au cours du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » du 31 janvier 2005, Jean Asselborn présenta en présence de Jean-Louis Schiltz un plan d'action destiné à encadrer l'ensemble des initiatives à prendre par l'Union européenne et ses États membres pour venir en aide aux populations des pays d'Asie du Sud-Est. Ce plan d'action faisait le point sur les actions à court terme dans les régions affectées, en particulier en ce qui concerne la mobilisation des moyens budgétaires et financiers et le renforcement de l'action déjà en cours sur le terrain (aide humanitaire et moyens militaires), ainsi que sur les efforts de reconstruction sur le moyen terme. Il traçait également les contours des actions possibles pour faire face à ce type de catastrophe ou à des catastrophes similaires, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union, sous l'angle d'un meilleur usage des instruments existants, des possibilités de développement d'une capacité de réaction rapide de l'Union (structure de planification, de coordination et de mobilisation des moyens), d'une coopération consulaire renforcée au bénéfice des citoyens européens, et enfin, du rôle que pourraient jouer certains projets comme la création d'un corps volontaire européen d'aide humanitaire.

Réunion informelle des ministres de la Coopération au développement

Les 14 et le 15 février eut lieu à Luxembourg la réunion informelle des ministres de la Coopération au développement de l'Union européenne.

La première journée fut consacrée au suivi des efforts de l'Union européenne envers les populations affectées par le tsunami. Les ministres se penchèrent en particulier sur les mécanismes de suivi et de contrôle des engagements, de même que sur la manière de renforcer la capacité de réaction rapide de l'Union européenne en cas de crise.

Le 15 février, les ministres abordèrent d'abord la question de la lutte contre le sida dans les pays en développement, et ce en présence du Dr Peter Piot, directeur exécutif d'Onusida. Lors d'un point de presse, Jean-Louis Schiltz souligna que l'UE continuait à faire de la lutte contre le sida une de ses priorités et que trois axes de travail s'étaient dégagés de la discussion avec le Dr Piot : « Le premier élément est le renforcement de la coordination et de l'harmonisation des procédures sur la base des "Three Ones" élaborés par Onusida. Ce système présuppose un cadre d'action agréé pour le sida comme base de coordination du travail de tous les partenaires, une stratégie nationale contre le sida, avec un large mandat multisectoriel, un système agréé de suivi au niveau des pays. Le deuxième élément retenu par les ministres est l'importance cruciale qui doit être accordée au renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans les pays en voie de développement. Nous devons nous assurer que quand il y a des programmes de prévention et de traitement du sida, il y ait aussi les ressources humaines et les capacités nécessaires pour les mettre en œuvre. Finalement, l'approche intégrée dans la lutte contre le sida comprend trois volets : la prévention, le traitement et les soins mais aussi les efforts en matière de recherche. »

La deuxième partie de la matinée fut consacrée aux objectifs du millénaire. Les ministres abordèrent la question de savoir si et comment ces objectifs pouvaient être atteints d'ici 2015. Les ministres se penchèrent également sur l'aide publique au développement (APD). À ce sujet, Jean-Louis Schiltz déclara : « Je ne peux pas citer de chiffres aujourd'hui, puisque la position sera arrêtée définitivement au mois d'avril 2005. Il existe néanmoins une véritable volonté politique de réduire la pauvreté et sur la nécessité conséquente de dégager des ressources. Nous nous dirigeons vers un engagement collectif à l'horizon 2009-2010. Cet engagement comportera également un engagement-plancher pour les États, qui tiendra compte des situations particulières des nouveaux États membres. Les objectifs dont nous parlons actuellement ont étés définis à Monterrey, nous sommes ici dans un processus de type Monterrey II. Les décideurs du développement sont prêts à prendre leurs responsabilités, et ils ont l'ambition d'être ambitieux. »



Sous Présidence luxembourgeoise, l'UE prit aussi de nouveaux engagements en matière de qualité de l'aide. Le 2 mars 2005, les représentants des pays industrialisés et de nombreux pays en développement ont adopté la déclaration de Paris. Les États membres de l'UE et la Commission européenne prirent quatre engagements précis pour améliorer la qualité de leur aide dans les années à venir. L'Union s'engagea ainsi à délivrer à l'avenir 50 % de son assistance à travers les systèmes des pays bénéficiaires sous forme d'appui budgétaire ou d'approche sectorielle. Elle s'engagea aussi à éviter la mise en place de nouvelles unités de gestion de projets, à réduire de 50 % le nombre de missions non coordonnées sur le terrain et de fournir toute son assistance au renforcement des capacités (formation et transfert de savoir-faire) à travers des projets coordonnés en accroissant l'utilisation d'arrangements multi-bailleurs.

Jean-Louis Schiltz signe un ruban blanc en faveur d'une augmentation de l'aide publique au développement lors du Conseil « CAGRE » du 24 mai 2005 à Bruxelles

La parole est à Jean-Louis Schiltz

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre délégué aux Communications

Vers un monde plus solidaire

La Présidence vient de s'achever. Il est temps de dresser le bilan en portant un regard en arrière sur cette période de travail intense.

Que retenir de ces six mois de travail ? La désolation des victimes du tsunami? La souffrance extrême des populations au Darfour? La force de l'Union européenne au sein des organisations internationales ayant fait de la lutte contre la pauvreté leur objectif principal? Ou plus simplement le véritable scandale qu'en 2005 des hommes, des femmes et des enfants meurent encore de faim de par le monde sans oublier le lourd tribu que paient les pays en développement au VIH/sida?

Le Luxembourg est de longue date un des pays les plus actifs en matière d'aide au développement. De par le montant de son aide publique au développement ainsi que son engagement continu et persévérant dans le monde, la coopération au développement luxembourgeoise constitue un exemple précurseur.

La Présidence du Conseil de l'Union européenne a été une occasion unique pour consolider les ambitions de notre pays en matière d'aide au développement à l'échelle européenne et mondiale.

Nos efforts ont été couronnés de succès avec l'engagement des 25 États membres le 24 mai 2005 de doubler l'aide publique au développement d'ici 2015. L'Union a en particulier décidé de consacrer 0,56 % de son revenu intérieur brut à l'aide publique au développement d'ici 2010 et 0,7 % d'ici 2015. Ceci équivaut à 20 milliards d'euros supplémentaires par an.

Ils'agitlàd'unedécisionsansprécédent.Lesecrétaire général des Nations unies ne s'y est d'ailleurs pas mépris en félicitant la Présidence luxembourgeoise de cette décision qualifiée d'historique, alors que c'est la première fois qu'un groupe de pays (représentant d'ailleurs 55 % de l'aide au niveau mondial) fixe un échéancier clair et contraignant pour atteindre l'objectif de 0,7 % des Nations unies. Nous y serons en 2015!

D'autres engagements importants pris sous Présidence luxembourgeoise mériteraient aussi d'être relevés. Avec l'adoption, par exemple, de la déclaration de Paris la communauté internationale s'est pour la première fois dotée d'instruments concrets pour mesurer l'efficacité de l'aide et éviter ainsi des gaspillages inutiles qui réduisent l'impact de l'aide et la crédibilité des efforts réalisés. Bon nombre des avancées qui ont pu être réalisées à Paris portent une signature européenne, donc luxembourgeoise.

La Présidence s'est achevée

Si elle marque une réussite incontestable pour notre pays, elle a surtout permis de faire un important pas en avant dans la lutte contre la pauvreté. Si elle a permis, je crois, au Luxembourg de s'établir définitivement parmi les leaders mondiaux en matière de développement, elle a surtout contribué à jeter les bases d'un monde un peu plus juste, un peu plus équitable et beaucoup plus solidaire.

Rendez-vous dès lors au plus tard en 2015. Lorsque nous serons à 0,7 %!



Vers un nouveau seuil de 0,56 % du PIB en matière d'aide publique au développement à l'horizon 2010-2015

Jean-Louis Schiltz salua le 12 avril 2005 l'adoption par la Commission de trois communications sur la coopération au développement. Et le 23 mai, à la veille de la réunion du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » consacrée à la coopération au développement, il déclara entre autres : « Pour l'heure, nous sommes loin d'atteindre les objectifs fixés il y a cinq ans. [...] Pour éradiquer la pauvreté, il faut surtout augmenter, voire doubler, le volume de l'aide au développement. Je m'inscris en faux contre l'argumentation de ceux qui affirment que l'amélioration de la bonne gouvernance pour tous et de la qualité de l'aide nous dispenseraient d'en augmenter le volume. Je m'inscris de même en faux contre l'argumentation de ceux qui maintiennent qu'il suffit de réformer ou de libéraliser le commerce mondial pour atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté que nous nous sommes fixés. "Efficacité ou volume de l'aide ?", telle n'est pas la question. "Trade and aid", telle est la réponse. [...] »

Le 24 mai 2005, Jean-Louis Schiltz annonce à l'issue de la réunion du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » du 24 mai consacrée aux questions de la coopération au développement l'accord sur le nouveau seuil en matière d'aide publique au développement à l'horizon 2010-2015 : « Nous avons convenu d'un nouvel engagement collectif pour un seuil de 0,56 % du PIB à l'horizon 2010, ce qui veut dire à ce moment-là 20 milliards d'euros d'aide publique au développement par an à partir de 2010. [...] La Présidence se félicite de cet accord, qui constitue l'avancée la plus importante en matière de développement qui ait été réalisée depuis la définition des Objectifs du millénaire. »

L'Europe ne mégote pas sur le développement

Anciens et nouveaux membres s'engagent sur 20 milliards d'euros de plus par an d'ici à 2010.

Christian Losson, Libération du 25.05.2005 Le ministre déclare par ailleurs au sujet du suivi du plan d'action de l'Union européenne en faveur des victimes du séisme et du tsunami du mois de décembre 2004 : « L'engagement total de l'UE se monte, pour l'action humanitaire et de reconstruction prises ensemble, à 2,3 milliards d'euros, 585 millions pour l'humanitaire et 1,735 milliards pour la reconstruction. Lorsque je parle de l'effort européen, je vise les efforts des États membres et de la Commission. Au niveau des déboursements en 2004 et 2005, nous avons des

promesses européennes pour la phase humanitaire de l'ordre de 517 millions d'euros. Sur cette somme, 434 millions ont déjà été déboursés, soit 85 %. »

Révision de l'accord entre l'UE et les pays ACP

Dès le mois de février 2005, un accord politique avait pu être trouvé entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) dans le cadre de la révision de l'accord de Cotonou.

Les points de divergences concernaient avant tout le futur cadre financier pluriannuel, la Cour pénale internationale, la non-prolifération des armes de destruction massive et la lutte contre le terrorisme.

L'accord révisé fut signé le 25 juin à Luxembourg lors de la 30° session du Conseil des ministres UE-ACP. Jean-Louis Schiltz commenta l'événement : « L'éradication de la pauvreté reste l'objectif principal de l'accord. L'objectif est d'améliorer la qualité et l'efficacité de notre partenariat. »

Et il cita la décision des pays de l'UE de dédier 0,56 % de leur PIB à l'aide publique au développement à l'horizon 2010, et 0,7 % à l'horizon 2015, « pas [...] pour faire de l'auto-congratulation béate au nom de l'Union européenne, mais parce qu'il est scandaleux qu'en 2005 il y ait encore des personnes humaines qui meurent de faim ».

Jean-Louis Schiltz en compagnie du commissaire Louis Michel et du président en exercice du Conseil ACP, le ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert, Victor Borges, lors de la 30° session du Conseil UE-ACP, le 25 juin 2005 à Luxembourg



La salle de réunion lors d'une session du Conseil « Ecofin » dans le bâtiment Justus Lipsius, siège du Conseil des ministres, le 18 janvier 2005 à Bruxelles



Affaires économiques et financières

Le Conseil « Affaires économiques et financières » pendant la Présidence luxembourgeoise

Comme pour d'autres formations du Conseil de l'Union européenne, la Présidence luxembourgeoise mit à profit le Conseil « Affaires économiques et financières » en ce début de l'année 2005 pour évaluer les conséquences financières du raz-de-marée en Asie du Sud-Est et pour déterminer dans quelle mesure et par quels moyens l'Union européenne pouvait devenir active à la suite de cette catastrophe naturelle.

Les ministres des Finances et de l'Économie des États membres mandatèrent ainsi la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) en janvier pour définir les besoins et, le cas échéant, mettre à disposition des acteurs concernés des moyens de reconstruction économique. Cette initiative fut finalement intégrée dans le dispositif d'aide et d'assistance de l'Union européenne pour les régions sinistrées, qui a totalisé un milliard et demi d'euros.

Dans un cadre plus large, la Présidence luxembourgeoise (en collaboration avec la Présidence britannique) s'engagea résolument en faveur de l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) par des dotations budgétaires d'abord et par des modes de financement alternatifs ensuite. Au cours des premiers mois de la Présidence luxembourgeoise, l'idée d'introduire une modeste contribution des voyageurs sur les billets d'avions commençait à faire son chemin. Les modalités pratiques ne purent pas être finalisées avant la fin de la Présidence luxembourgeoise, car les délégations n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur le caractère obligatoire ou volontaire d'une telle contribution.

La réunion informelle des ministres des Finances, qui s'est tenue les 13 et 14 mai 2005 à Luxembourg, a permis de présager l'accord ultérieur des ministres compétents sur l'augmentation du taux de contribution budgétaire à l'aide au développement, qui devrait atteindre 0,56 % du PIB en 2010, et 0,70 % du PIB en 2015. L'Union européenne pouvait sur cette base emboîter le pas au G8 en matière d'allégement de la dette des pays les plus pauvres et proposer un projet commun au sommet du millénaire des Nations unies en septembre 2005 à New York.

Pour le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker, cette Présidence fut également marquée à la fin par un dossier dont d'aucuns pensaient qu'il entraînerait des débats interminables :celui de la fiscalité de l'épargne. Ce fut lors du Conseil « Affaires économiques et financières » d'avril qu'a pu être finalisé l'accord sur la directive sur la fiscalité de l'épargne, dont les travaux avaient été entamés il y a plus de 20 ans et relancés sous la dernière Présidence luxembourgeoise au deuxième semestre 1997. Constatant que les 25 États membres de l'Union européenne, les 5 pays tiers et les 10 territoires dépendants ou associés concernés étaient prêts à appliquer les mesures identiques en matière de fiscalité de l'épargne, le Conseil donna son feu vert pour la mise en œuvre définitive de la directive afférente à partir du 1^{er} juillet 2005.

Les écarts de croissance dans la zone euro inquiètent les ministres des Finances

Les facteurs qui pourraient miner la croissance de la zone euro sont en train d'émerger. Juncker : la disparité entre les économies de la zone euro, un « problème sérieux ».

Les Echos (Reuters) du 14.05.2005

Pour Jean-Claude Juncker, cet accord s'accompagne « d'une immense tristesse », compte tenu notamment des souvenirs liés à 20 ans de « bagarres » au sein du Conseil. Et de conclure : « Comme toujours d'ailleurs, lorsque le Luxembourg préside l'Union européenne, il y a d'énormes avancées en matière fiscale. Vous verrez pour les présidences à venir si elles peuvent faire valoir le bilan impressionnant qu'est celui du Luxembourg. »

La Présidence tenta ensuite de trouver l'accord du Conseil sur le prolongement des taux de TVA réduits. Jean-Claude

Juncker: « J'ai essayé d'amener le Conseil, en lui insufflant une dose minimale de bon sens, vers un accord en matière de TVA et notamment de taux réduits. Comme le bon sens s'est épuisé lorsqu'il s'agissait de nous mettre d'accord sur la fiscalité de l'épargne, il s'est évanoui dans tous les sens lorsqu'il s'agissait de nous mettre d'accord sur les problèmes techniques mais en fait primairement politiques des taux réduits de TVA. Tout de même avons-nous réussi à faire accepter par le Conseil que le taux minimal de TVA de 15 % ne sera pas changé mais reconduit jusqu'en l'an 2010. » Les travaux sur cette question allaient se poursuivre sous Présidence britannique. Il est entendu que les taux réduits ou très réduits existant dans différents pays, dont le Luxembourg, continueront à être appliqués.

Tout au long des six mois de la Présidence luxembourgeoise, le Conseil « Affaires économiques et financières » a suivi de près l'évolution budgétaire dans les États membres. Des procédures de déficit excessif ont été décidées à l'encontre de la Grèce et de la Hongrie. La procédure de déficit excessif à l'encontre des Pays-Bas, qui avait été lancée en 2004, a par contre été abrogée, le gouvernement néerlandais ayant suivi à la lettre les recommandations du Conseil et réussi à ramener son déficit en dessous de la barre des 3 %.



Jean-Claude Juncker accueilli par la presse à l'entrée de la réunion informelle des ministres de l'Économie et des Finances, le 14 mai 2005 à Luxembourq

Le Conseil a également donné son feu vert à un projet de directive visant à prévenir l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment d'argent, notamment pour le financement du terrorisme. Cette directive remplacera la législation en vigueur qui date de 1991 et en étendra le champ d'application au financement du terrorisme ainsi qu'aux personnes et aux institutions qui ne sont pas couvertes actuellement. La directive sera applicable aux personnes physiques ou morales procédant à la vente de biens contre paiement en espèces de 15 000 euros ou plus, que la transaction soit effectuée en une seule fois ou comporte plusieurs opérations visiblement liées entre elles. Les États membres doivent mettre en œuvre la directive au 1er janvier 2007.

Le Conseil a approuvé un plan d'action sur la qualité des données statistiques dans le contexte du pacte de stabilité et de croissance et plus particulièrement en ce qui concerne la procédure de déficits excessifs. À cet effet, le Conseil a adopté un code de conduite sur l'indépendance d'Eurostat et des instituts nationaux de statistiques.

La parole est à Jeannot Krecké

Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, ministre des Sports

Pour un nouveau ministre comme moi, la Présidence représentait un départ sur les chapeaux de roue. Je m'étais à peine familiarisé avec les dossiers nationaux que j'ai dû sauter dans le grand bain européen avec des dossiers que je découvrais. Du vrai sport!

J'ai ainsi présidé huit conseils ou réunions ministérielles informelles, participé à 12 réunions du Conseil « Ecofin » ou de l'Eurogroupe sous la présidence du Premier ministre et assisté à 25 réunions avec des États partenaires de l'Union européenne. Cela signifiait des journées de travail commençant à 6 heures du matin et la lecture de dossiers jusque tard dans la nuit... pendant laquelle il m'arrivait de m'endormir. Le matin tôt et tard le soir sont des moments privilégiés car la tranquillité est assurée : bizarrement quand on propose des rendez-vous avant 7 heures, les gens sont beaucoup moins pressés de vous rencontrer.

Durant cette période où j'avais l'impression de vivre en accéléré, j'ai beaucoup appris sur le fonctionnement de l'appareil étonnant que sont les institutions communautaires et j'ai mesuré l'importance du rôle que peut y jouer un petit pays comme le Luxembourg. Ainsi, ma médiation entre la FIFA et l'Agence mondiale antidopage a permis de relancer le dialogue entre ces deux instances. À propos de football, j'ai eu des échanges cordiaux avec mon homologue koweïtien lors de la réunion avec l'OPEP sur notre passé de footballeurs. Réunion qui fut un succès, d'ailleurs.

Ce qui m'a beaucoup frappé, c'est que, malgré leurs cohortes de fonctionnaires, les grands pays, pas plus que la Commission européenne ne sont à l'abri de maladresses inattendues. On dirait en luxembourgeois : « Se kachen och nëmmen mat Waasser. »

Un jour, un commissaire (dont je tairai le nom) m'avait fait parvenir le texte d'un discours que ses services lui avaient préparé. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque je lus, entre parenthèses au début d'une phrase, cette petite mise en garde : *read with a smile*. Comme quoi d'aucuns ont besoin d'être bien pris en charge !

En tout cas, cette Présidence constitue une expérience unique et je ne me lasserai pas de souligner que, sans mes équipes infatigables, je n'aurai pas pu relever ce défi. Le temps a défilé à une allure folle et lorsque, enfin, j'avais l'impression de maîtriser tous les dossiers sur le bout des doigts... le premier juillet sonna la fin de la Présidence luxembourgeoise.



Luc Frieden avec son homologue autrichienne, Karin Miklautsch, lors du Conseil « Justice et affaires intérieures » du 14 avril 2005 à Bruxelles



Justice et affaires intérieures

Les grands dossiers « JAI »

Articulées autour des notions de liberté, de sécurité et de justice, les priorités de la Présidence luxembourgeoise en matière de justice et affaires intérieures (JAI) se sont inscrites dans le cadre du programme de La Haye, adopté par le Conseil européen des 4 et 5 novembre 2004.

C'est au cours de la Présidence luxembourgeoise que le plan d'action du Conseil et de la Commission, traduisant en actions concrètes le renforcement de la liberté, de la sécurité et de la justice dans l'Union européenne lancés par le programme de La Haye a été adopté les 2 et 3 juin 2005. Ce programme pluriannuel pour la période 2005-2010 vise à renforcer la coopération entre États européens dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, afin de faire de l'Europe « un espace de liberté, de sécurité et de justice ». Ce plan est censé apporter une plus-value pour les citoyens européens puisqu'il parle d'équipes d'experts communes pour renforcer les contrôles aux frontières extérieures, d'un régime d'asile et de nouveaux visas européens, de systèmes d'échanges entre casiers judiciaires, de mesures trans-européennes pour la protection des témoins. Ce sont des mesures très concrètes qui devraient permettre de construire un espace européen de liberté, de sécurité et de justice.

La coopération pénale

Concernant le contenu de la coopération en matière pénale, il a été question au cours de la Présidence de plusieurs textes plus politiques.

Parmi ces textes figure d'abord celui sur le mandat européen d'arrêt d'obtention des preuves. Lors de son bilan devant les députés européens le 20 juin 2005, Luc Frieden, ministre de la Justice et président en exercice du Conseil « JAI », a constaté qu'il y avait une grande réticence de certains États à aller dans cette direction, notamment dans son champ d'application qui permet à un magistrat d'un pays de saisir et de recueillir des documents dans un autre État membre. Pour avancer sur ce dossier, Luc Frieden a expliqué qu'il avait proposé de retenir comme champ d'application la liste des infractions pour lesquelles a été abolie la double incrimination.

Pendant la Présidence luxembourgeoise, le Conseil a pris note du rapport de la Commission traitant l'évaluation de la transposition de la décision cadre sur le mandat d'arrêt européen et des procédures de remise entre États membres ainsi que des réponses fournies par les États membres. Pour le président du Conseil « JAI », « le mandat d'arrêt européen a permis de réduire considérablement les délais d'exécution. L'extradition est aujourd'hui beaucoup plus courte là où le mandat d'arrêt est appliqué et les résultats sont positifs ».

En ce qui concerne la décision cadre concernant la lutte contre le racisme et la xénophobie, le ministre luxembourgeois a vivement regretté qu'un accord à l'unanimité n'ait pu être trouvé malgré les efforts de la Présidence. Luc Frieden s'est expliqué cette absence d'accord par le fait qu'il existe en Europe différentes traditions juridiques sur l'interprétation de la liberté d'expression. « Je croyais que je vivais dans

L'Union européenne renonce à interdire les symboles nazis

Les divisions entre États empêchent l'adoption d'une loi contre le racisme

Thomas Ferenzi, Le Monde du 26.02.2005 une communauté de valeurs dans laquelle le racisme et la xénophobie ne devraient pas trouver de place. Même si les États membres condamnent le racisme, de nombreux États ne sont pas d'accord à inclure cela dans un texte juridiquement contraignant en matière de droit pénal », a-t-il déclaré devant les députés européens le 20 juin 2005.

Durant le semestre luxembourgeois, les États ont également eu un intéressant débat d'orientation sur l'échange d'informations extraites du casier judiciaire. Le Conseil s'est accordé sur le principe de l'échange bilatéral entre casiers

judiciaires. L'enregistrement et l'accès à l'information sur les condamnations des ressortissants communautaires devront être assurés par l'État membre de la nationalité du condamné. Un index européen devrait être créé pour identifier les États membres dans lesquelles ont eu lieu des condamnations de ressortissants des États tiers, et des personnes condamnées de nationalité inconnue. La Présidence luxembourgeoise s'est inspirée du projet pilote quadripartite d'interconnexion des casiers judiciaires.

Le Conseil a également réussi à marquer son accord sur une approche progressive pour la mise en œuvre du principe consistant à sélectionner six types d'informations considérées comme importantes pour les enquêtes pénales (ADN, empreintes digitales, balistique, immatriculation des véhicules, numéros de téléphone, données minimales pour l'identification des personnes) et à déterminer les modalités qui conviennent le mieux pour mettre en œuvre le principe de disponibilité.

Le dernier sujet abordé en matière de coopération pénale a été le projet de décision cadre sur la rétention des données traitées et stockées par les fournisseurs de services de télécommunications. Cette décision cadre vise à faciliter la coopération judiciaire dans le domaine pénal par le rapprochement des législations des États membres. Les questions clés soulevées lors des discussions ont été les suivantes : la liste des données à retenir, la durée de la période de rétention et la base juridique de l'acte.

Pour Luc Frieden, « cet instrument de rétention des données est considéré comme un élément important dans la lutte contre la criminalité, de sorte qu'une réglementation européenne s'impose ». Un accord sur la ligne de conduite et certains éléments-clés du texte a pu être constaté malgré une très forte opposition de certains États membres préoccupés par les conséquences économiques. Les questions techniques et les aspects financiers devront être réexaminés par des représentants des fournisseurs de service et des services répressifs.

Un large consensus a pu malgré tout être dégagé sur l'approche « étape par étape » présentée par la Présidence luxembourgeoise. Pour Luc Frieden, qui commentait les travaux du Conseil « JAI » du 3 juin 2005, « cela ne signifie pas qu'il ne faut pas immédiatement inclure toutes les données de télécommunication ». Le Conseil voulait tout d'abord commencer par les télécommunications téléphoniques fixes et mobiles. Pour ce qui concerne Internet et les appels n'ayant pas abouti, les représentants des États membres se sont entendus sur une période transitoire pour tenir compte des difficultés que certains opérateurs nationaux peuvent rencontrer pour réaliser ce type de rétention. Les États membres veulent éviter que ces opérateurs subissent des coûts qui ne seraient plus proportionnels à l'objectif poursuivi par le Conseil.

Les relations extérieures

Durant le semestre luxembourgeois, Luc Frieden a attaché beaucoup d'importance aux relations extérieures dans le domaine JAI, puisque pour le ministre « la lutte contre la criminalité ne s'arrête pas aux frontières de l'Union. Il faut donc un débat sur ces sujets avec les États tiers. » Cette nouvelle dimension de la politique JAI s'est concrétisée par des réunions avec les États-Unis (notamment sur la biométrie), avec la Russie (des avancés ont été réalisées sur les différentes feuilles de routes adoptées le 10 mai 2005, mais le dialogue doit continuer sur les questions des visas) et enfin avec l'Ukraine.



De dr. à g. : Nicolas Schmit, Luc Frieden et Franco Frattini, vice-président de la Commission européenne, chargé de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité, lors de la conférence de presse de la réunion ministérielle informelle « JAI », les 28 et 29 janvier 2005 à Luxembourg

La coopération judiciaire en matière civile

Dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile, le ministre a fait avancer la proposition de règlement instituant une procédure européenne d'injonction de payer. Pour une très grande majorité des États membres, le champ d'application de la future procédure européenne devrait être limité aux affaires transfrontalières. « Cette proposition a pour objectif de créer une procédure simple, rapide, peu coûteuse et uniforme qui assurera le règlement des litiges qui ne font pas l'objet d'une contestation sérieuse. Ce recouvrement simplifié et rapide des créances est d'une importance fondamentale pour les différents opérateurs économiques comme les entreprises dans l'Union européenne. Cette procédure européenne est un volet important de l'espace judiciaire européen car elle est nécessaire pour un bon fonctionnement du marché intérieur », a déclaré Luc Frieden lors d'une conférence de presse à l'issue du Conseil « JAI » du 14 avril 2005. Une grande majorité des ministres s'est prononcée favorablement pour une procédure européenne qui se limiterait aux affaires transfrontalières et qui serait toujours accompagnée par une description des moyens de preuves. De plus, cette injonction européenne de payer deviendrait exécutoire dans l'ensemble de l'Union européenne dès lors qu'elle serait délivrée par un État membre. Ainsi, aucune déclaration lui reconnaissant force exécutoire ne serait requise dans l'État membre d'exécution.



L'immigration

En matière d'immigration, l'Union européenne a tenu des débats au sujet de la Libye. Lors du Conseil « JAI » du 3 juin, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, avait déclaré au nom de la Présidence : « Le Conseil a dégagé un consensus sur la nécessité de développer une approche intégrée en Méditerranée. La Libye est un des principaux pays de transit vers l'Europe pour des milliers de personnes venant de l'Afrique sub-saharienne. La coopération et le dialogue avec ce pays sont d'une urgence et d'une importance toutes particulières. [...] Il est essentiel que l'Union européenne amène ces pays tiers de transit, parmi lesquels la Libye, vers le respect des principes fondamentaux, notamment ceux inscrits dans la convention de Genève de 1951. En adoptant aujourd'hui ces conclusions, le Conseil a pris une décision importante pour poursuivre et engager davantage le dialogue avec la Libye. »

Finalement, la Présidence luxembourgeoise a également réussi à obtenir la désignation du directeur d'Europol, en la personne de l'Allemand Max-Peter Ratzel, et la fixation du siège de l'agence européenne pour les frontières extérieures à Varsovie.

Au cours de son audition devant les parlementaires européens, le 20 juin 2005, Luc Frieden, qui s'était concentré sur les dossiers JAI qui lui avaient paru les plus importants au cours de la Présidence luxembourgeoise, conclut ainsi : « Durant la Présidence, qui fut un exercice extrêmement intéressant et passionnant, j'ai essayé d'avancer dans de nombreux dossiers. Au cours des quatre Conseils JAI du semestre, nous avons réussi à avancer sur un certain nombre de questions, même si je ne suis pas entièrement satisfait du résultat final. J'aurais souhaité aller plus loin, mais puisque le traité constitutionnel n'est pas encore entré en vigueur, il est quelquefois très compliqué de trouver à 25 un accord à l'unanimité. »

Luc Frieden en compagnie de la représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne, Martine Schommer, lors du Conseil « JAI », le 14 avril 2005 à Luxembourg

La parole est à Luc Frieden

Ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget, ministre de la Défense

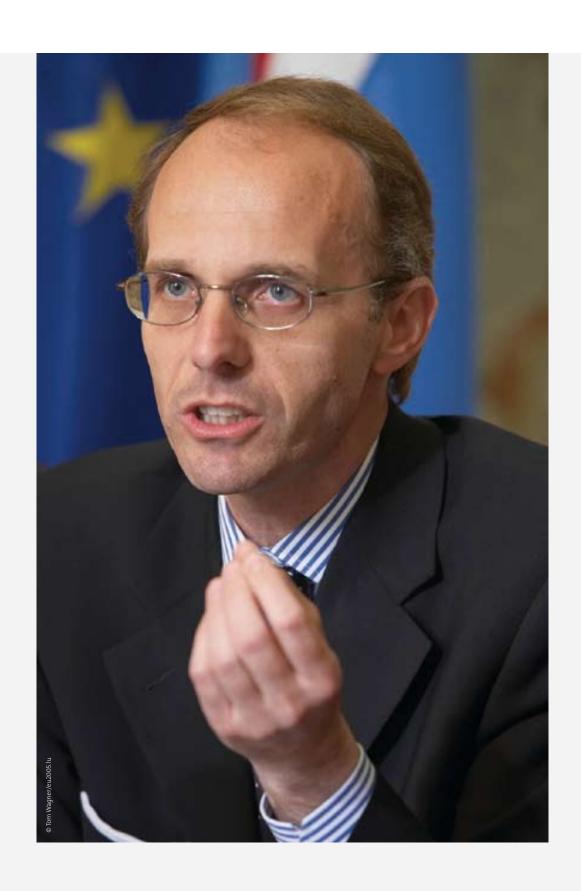
Exercer la Présidence du Conseil des ministres de la Justice et des affaires intérieures fut un grand défi, un énorme travail et une chance extraordinaire. Je connaissais bien ce conseil pour y avoir siégé déjà depuis sept ans et j'étais ravi de pouvoir contribuer en tant que président du Conseil à avancer dans notre ambition de réaliser un peu plus cette Europe de la liberté, de la sécurité et de la justice, qui apporte une réelle plus-value à nos États membres et à ses citoyens.

Présider le Conseil des ministres de la Justice et des affaires intérieures a été une expérience unique et enrichissante. Les contacts, souvent amicaux, noués avant la Présidence avec nombre de collègues ministres se sont révélés particulièrement utiles durant les six mois, surtout lors des moments difficiles. Les relations personnelles ont rendu les discussions plus agréables et ont facilité le travail comme président. J'adorais présider le Conseil, écouter mes collègues et proposer des solutions de compromis. Ces compromis furent souvent difficiles à élaborer, mais absolument nécessaires alors que le Conseil en ce domaine décide à l'unanimité.

Diriger l'Europe pendant six mois a été passionnant et trop court à la fois. Je voulais faire avancer l'Europe en renforçant sa sécurité et sa liberté. Nous l'avons fait, non pas en mettant l'accent sur le développement de grandes théories, mais sur la coopération opérationnelle et sur les aspects pratiques de cette dernière.

Les six mois passés à la tête du Conseil « Justice et affaires intérieures » m'ont également permis d'apprécier la qualité et le dévouement de mes collaborateurs. Je les en remercie chaleureusement.

Je suis fier du travail accompli et des succès réalisés durant notre Présidence dans le domaine de la coopération judiciaire et policière.



Vladimir Spidla, membre de la Commission européenne, François Biltgen et Mars Di Bartolomeo lors du Conseil « EPSCO » le 3 mars 2005 à Bruxelles





Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Le volet emploi

La formation dite EPSCO du Conseil regroupe les ministres de l'Emploi, des Affaires sociales, de la Santé publique et de la Politique des Consommateurs.

Un des résultats majeurs des travaux du Conseil « EPSCO » au cours de la Présidence luxembourgeoise était sa contribution à la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne lors de sa réunion du 3 mars 2005. Le Conseil « EPSCO » a reconnu l'importance des messages contenus dans la communication de la Commission au Conseil européen de printemps en réponse aux défis auxquels l'Europe est confrontée. En même temps, les préoccupations exprimées par certaines délégations face au risque de la réduction, dans le contexte de l'équilibre global de la stratégie de Lisbonne, de l'importance des volets de la protection sociale et du développement durable au bénéfice de la croissance et de l'emploi, ont été prises en considération.

S'exprimant au sujet du risque de la réduction des volets de la protection sociale et du développement durable, François Biltgen tint à préciser que « le Conseil a clairement établi que cela n'était pas le cas » en ajoutant que « bien entendu, il n'y aura ni cohésion sociale, ni développement durable sans compétitivité, sans croissance et sans création d'emplois. Ce sont certes des conditions nécessaires mais elles ne sont pas suffisantes pour établir davantage de cohésion sociale et davantage de développement durable ».

Au terme de ces discussions, le Conseil a donc adopté à l'unanimité des messages clés, qui ont été transmis au Conseil européen de printemps à titre de contribution du Conseil « EPSCO ». Ces différents messages avaient été préparés



François Biltgen et Mars Di Bartolomeo lors de la réunion informelle des ministres du Travail et de l'Emploi le 7 avril 2005 à Luxembourg

conjointement par le Comité de l'emploi et par le Comité de la protection sociale. Ils étaient basés sur la communication de la Commission « Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne », mais également sur l'agenda social, les rapports conjoints sur l'emploi et sur la protection et l'inclusion sociales, ainsi que sur le rapport de la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour François Biltgen, « ces messages clés sont des signes très clairs que le pilier social de la stratégie de Lisbonne est toujours vivant et que le Conseil "EPSCO" doit continuer à l'avenir à jouer un rôle central dans ce processus de Lisbonne ». Le Conseil adopta également à l'unanimité les rapports conjoints sur l'emploi et sur la protection sociale et l'inclusion sociale et les transmit avec leurs annexes respectives au Conseil européen de printemps.

En ce qui concerne le programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (Progress) 2007-2013, la Présidence luxembourgeoise a su atteindre son

but, qui était celui d'aboutir à une orientation générale partielle. Le programme lui-même vise à apporter une aide financière à la mise en œuvre des initiatives communautaires dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale et de l'inclusion, des conditions de travail, de la lutte contre la discrimination et de l'égalité entre femmes et hommes.

Le 2 juin 2005, le Conseil adopta la proposition de directive mettant en œuvre l'accord survenu entre la Communauté européenne du rail et la Fédération européenne des travailleurs des transports sur les conditions de travail des travailleurs mobiles exerçant des activités professionnelles transfrontalières. Le ministre François Biltgen s'est félicité de ce texte, comme un élément important d'accompagnement social de la libéralisation du secteur ferroviaire.

Lors du même Conseil « Emploi et politique sociale » du 2 juin 2005, les ministres de l'Union européenne examinèrent aussi la proposition modifiant la directive sur l'aménagement du temps de travail, adoptée le 31 mai 2005 par la Commission suite à l'avis du Parlement européen du 11 mai 2005.

La présentation de la proposition par la Commission en séance publique fut suivie d'une discussion entre ministres. Les débats portèrent sur les éléments principaux de la nouvelle proposition et notamment sur la question très sensible de la fin ou du maintien de la possibilité de déroger à la limite hebdomadaire de travail de 48 heures, dite *opt-out*.

D'abord, la Commission ne reprit pas tous les amendements du Parlement européen dans sa proposition modifiée. Dès lors, il fut difficile pour le Conseil de tenir compte de l'ensemble de l'avis du Parlement européen. Le Conseil salua la volonté de la Commission de présenter un compromis, mais constata aussi que les délégations n'avaient pas eu le temps d'approfondir l'examen de la nouvelle proposition, ce qui a rendu difficile la prise d'une décision.

Faire sauter ou pas le verrou des horaires

La bataille sur le temps de travail est au cœur du débat sur les modèles sociaux.

Hervé Nathan, Libération du 03.06.2005

Sur le principal point de discussion — le maintien ou la suppression de l'opt-out — deux positions divergentes se manifestaient au sein du Conseil. Il y avait les États qui préconisaient le maintien de l'opt-out au nom de la liberté du choix et de la croissance économique, et les États qui rappelaient que la proposition tablée, notamment les dispositions relatives à l'annualisation du temps de travail, procuraient une flexibilité telle que le maintien de l'opt-out n'était plus justifié. La Présidence nota avec satisfaction des nuances dans les deux camps et la volonté commune d'aboutir à un compromis, y compris du côté de la Commission.

Aucun accord ne put cependant être trouvé par la suite au cours de la Présidence luxembourgeoise en matière de possibilité de déroger à la limite de travail hebdomadaire de 48 heures.



Vladimir Spidla, membre de la Commission européenne, et François Biltgen lors du Conseil « EPSCO » le 3 mars 2005 à Bruxelles

Le volet santé et sécurité sociale en matière sociale

Durant la Présidence luxembourgeoise, divers accords dans le domaine des denrées alimentaires, de l'adjonction de vitamines, de minéraux et d'autres substances, ainsi que la révision de la directive relative aux additifs alimentaires ont abouti lors du Conseil « Santé et consommateurs » de l'Union européenne qui s'est tenu le 3 juin 2005 à Luxembourg. Ce Conseil, placé sous la Présidence de Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale du Luxembourg, était ainsi parvenu à un accord politique sur deux propositions de règlement du Conseil et du Parlement européen dans le domaine de la santé et de la protection du consommateur.

Les ministres de la Santé de l'Union européenne avaient dégagé un accord politique sur « la proposition de règlement concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les produits alimentaires ». Le constat avait été dressé que les messages relatifs aux propriétés nutritionnelles d'une denrée alimentaire, indiqués sur les emballages par les fabricants dans le but de faire progresser les ventes, étaient parfois inexacts, voire induisaient le consommateur en erreur. En vue de réduire les risques d'erreur du consommateur, la proposition de règlement du Conseil et du Parlement européen visait à assurer que l'information et la publicité, mentionnées sur les produits, soient clairement indiquées sur la base de critères objectifs et compréhensibles pour le consommateur. Les messages relatifs à la santé du consommateur devaient ainsi faire l'objet d'une évaluation scientifique indépendante, préalable à tout étiquetage, et recevoir une autorisation communautaire. En outre, la personne qui commercialise la denrée alimentaire devait être en mesure de justifier les informations indiquées sur l'étiquetage.

Le Conseil parvint à un autre accord politique sur « la proposition de règlement concernant l'adjonction de vitamines, de minéraux et autres substances aux denrées alimentaires ». Cette proposition visait à garantir un étiquetage clair et

sûr des substances et propriétés de denrées alimentaires contenant des vitamines ou minéraux, afin de permettre aux consommateurs de choisir les produits en connaissance de cause. Cette mesure devait également permettre de vérifier que ces produits ne présentaient aucun risque pour la santé publique européenne.

Le ministre a tout au long de la Présidence accordé une grande importance aux médicaments utilisés en pédiatrie. De ce fait, une initiative législative importante visant à renforcer la recherche, le développement et l'autorisation de médicaments à usage pédiatrique fut favorablement accueillie par le Conseil. Faisant le bilan de la Présidence, Mars Di Bartolomeo énuméra aussi le combat contre l'obésité, la lutte contre la propagation du VIH/sida ainsi que la lutte antitabac.

À l'issue des travaux, le ministre Di Bartolomeo déclara : « En ces temps où l'on reproche parfois à l'Union européenne de ne pas être assez proche de ses citoyens, nous avons aujourd'hui fait un pas important en direction d'une Europe concrète. Nous avons pu finaliser un certain nombre de dossiers d'une très grande importance pour la santé publique de nos concitoyens et des consommateurs. Ces décisions ont été prises dans une très large mesure à l'unanimité, elles contribuent à faire progresser l'Europe de la santé et des consommateurs. »

Marie-Josée Jacobs, Vladimir Spidla, commissaire en charge de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, et François Biltgen lors de la réunion informelle des ministres du Travail et de l'Emploi les 7 et 8 avril 2005 à Luxembourg



Le volet égalité des chances

La notion d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne, érigée comme l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, est consacrée par les traités depuis 1957 et marque de son empreinte tous les domaines communautaires. La Présidence luxembourgeoise a souhaité accroître la visibilité de l'engagement politique de l'Union européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en contribuant à sa promotion par la continuation d'actions spécifiques et en renforçant les structures et mécanismes institutionnels.

Marie-Josée Jacobs lors du Conseil « Éducation, jeunesse et culture », le 21 février 2005 à Bruxelles Le suivi de la déclaration et de la plateforme de Pékin, dite « Pékin +10 » constituait le dossier important de la Présidence en matière d'égalité hommes-femmes. L'objectif de celui-ci était d'élaborer une position commune des États membres traduisant leurs engagements politiques en réalité.



La mise en œuvre du programme d'action sur la condition de la femme, adopté par les Nations unies en 1995, requiert un suivi quinquennal. Pour cela, une conférence présidentielle sur la mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin et sur la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies (Pékin +5) fut organisée, les 2, 3 et 4 février 2005 à Luxembourg en collaboration avec le Parlement européen et avec le soutien de la Commission européenne.

Les conclusions de cette conférence se matérialisèrent par une déclaration ministérielle dite « de Luxembourg » qui devait constituer la base des stratégies futures de l'Union européenne en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Les travaux de la conférence servirent de base au document commun adopté et présenté par l'UE en mars lors de la 49e session de la Commission de la condition de la femme (CEDAW) à l'ONU. À cette occasion, l'UE a rappelé les liens étroits entre la révision de la plateforme de Pékin et celle des Objectifs du millénaire pour le développement.

Le Conseil « EPSCO » des 2 et 3 juin a, par la suite, confirmé les engagements pris par l'UE lors de la session de l'ONU et a plaidé pour l'intégration du programme d'action au sommet du millénaire en septembre 2005.

Ce même Conseil a également validé la création d'un institut du genre, institut indépendant, dont le rôle consistera entre autres à renforcer la promotion de l'égalité entre hommes et femmes en aidant les institutions communautaires dans leur lutte contre les discriminations fondées sur le genre à travers une meilleure information auprès des citoyens de l'UE. L'institut devra aussi mettre en place des méthodes et des outils permettant d'évaluer l'efficacité des politiques et des pratiques mises en œuvre dans l'Union. Quant à son budget de fonctionnement, il s'inscrira dans le cadre du programme *Progress*.

Ce dernier programme pour l'emploi et la solidarité sociale intègre, dans son nouveau schéma pour 2007-2013, un programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lors de ses six mois à la tête de l'UE, la Présidence luxembourgeoise s'est également consacrée à la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Ce texte visait à fusionner en une directive unique sept directives existantes concernant l'égalité des chances et l'égalité de traitement. Cette version « refonte » voulait essentiellement instaurer une législation communautaire plus lisible, moderniser ces textes et les rendre plus accessibles aux citoyens.

Enfin, la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, l'un des thèmes prioritaires de la Présidence, a permis à l'UE de réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité des chances et de renforcer l'intégration de la dimension du genre dans les orientations politiques.

La parole est à Marie-Josée Jacobs

Ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de l'Égalité des chances

« Ah? vous vous connaissez? »

Pour les agents de l'État, les contraintes protocolaires font partie de la « routine présidentielle » au quotidien, alors que les femmes et les hommes politiques ne suivent pas toujours ces règles de convenance imposées.

Madame Marie-Josée Jacobs se souvient à ce sujet d'un petit « incident » :

« Lors du colloque sur la discrimination à Mondorf les 27 et 28 juin 2005, un jeune fonctionnaire très ambitionné me devançait à grands pas pour me présenter Monsieur Vladimir Spidla, membre de la Commission européenne, chargé de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances. Arrivé à la hauteur du commissaire et conscient de l'importance de sa tâche, il s'apprêtait à faire les présentations en bonne et due forme quand Vladimir et moi, nous nous sommes faits les bisous amicaux habituels. Le jeune homme n'en revenait pas de tant "d'audace" imprévue et son léger désarroi devant notre manque de "retenue protocolaire" m'a quelque peu amusée… ».



La parole est à François Biltgen

Ministre du Travail et de l'Emploi, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Cultes

En tant que ministre du Travail et de l'Emploi et ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les priorités de mon travail au courant du 1^{er} semestre 2005 étaient surtout axées autour de la Présidence luxembourgeoise de 2005.

Ayant ces deux ressorts dans mes attributions, j'ai vécu la Présidence comme une période intensive en travail, mais également comme hautement satisfaisante à la fois au niveau professionnel et personnel. C'est ici que je remercie ma femme et mes enfants du support qu'ils m'ont offert pendant ces six mois au cours desquels je n'étais pas très disponible pour ma famille.

La réunion informelle des ministres du Travail et de l'Emploi que j'étais amené à présider les 7 et 8 avril dans ma fonction de président en exercice du Conseil « Emploi et affaires sociales » (EPSCO), m'a marqué le plus au courant de la Présidence luxembourgeoise. Ce sont ce type de réunions informelles qui se prêtent au mieux à faire bouger les choses ou à trouver des consensus. L'ambiance personnelle qui règne lors de ce type de réunion, à participants réduits, se prête merveilleusement bien pour discuter de sujets aussi bien controversés que d'actualité.

Dans le cadre des discussions axées autour de l'emploi et du développement de la compétitivité de nos économies, ainsi que du maintien d'une Europe sociale, je suis extrêmement fier que des sujets aussi complexes que les restructurations d'entreprises — surtout l'importance à accorder à l'anticipation et à l'accompagnement des restructurations — et le rôle du dialogue social ont trouvé un large consensus parmi les participants

du Conseil informel. Au cours de cette réunion, les échanges de vues basés sur les expériences pratiques vécues ont permis aux ministres de discuter des « boîtes à outils » qui pourraient servir de références et/ou de modèles aux autorités nationales, régionales et locales au cas où elles se trouvent confrontées à une restructuration.

À ce sujet, il faut se remettre dans le contexte de l'époque et se rappeler que ces discussions ont eu lieu pendant une période où le Luxembourg, comme l'Allemagne et la France étaient confrontés à des restructurations d'entreprises.

C'est donc grâce à la Présidence luxembourgeoise que j'ai pu placer, en tant que ministre du Travail et de l'Emploi luxembourgeois, les restructurations au cœur du débat européen.

Ayant également le ressort de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans mes attributions, je suis particulièrement fier d'avoir pu mettre en valeur le Luxembourg au niveau culturel en faisant découvrir aux participants du Conseil informel le sud de notre pays, et plus spécialement le Musée des mines à Rumelange.

Je me permets de mentionner ici avec satisfaction que les travaux qui m'incombaient lors de la Présidence trouvaient l'appui de ma famille. En effet, parallèlement aux réunions de travail du Conseil informel, c'est ma femme qui a pris en charge l'organisation du programme culturel pour les conjoints avec, entre autres, une visite de Schengen.

Je me permets de raconter ici une petite anecdote. Lors du programme culturel organisé par mon



épouse, une dégustation de vin blanc avait été prévue. C'est alors que l'époux de ma collègue – ministre du Travail finlandais – raconte à ma femme qu'il est marchand de vin en Finlande et qu'il est à la recherche de vins blancs doux de haute qualité pour les importer en Finlande. Suite à la visite culturelle de la Moselle, le marchand de vin finlandais a pu négocier des contrats avec certains producteurs de vins luxembourgeois et c'est avec satisfaction que je constate qu'à l'heure actuelle les vins blancs du Luxembourg ont trouvé une ouverture sur le marché du vin en Finlande.

La parole est à Mars Di Bartolomeo

Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

Les résultats de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne sont largement positifs et confirment que le rôle joué par un petit pays comme le Luxembourg sur le parquet européen et mondial peut se révéler important, nécessaire, voire indispensable.

Sous Présidence luxembourgeoise, des décisions significatives pour l'avenir ont pu être préparées et prises dans le domaine de la santé bien que dans certains dossiers, les controverses étaient particulièrement prononcées au début de notre présidence.

En tant que président du Conseil de l'Union européenne, on se retrouve automatiquement sous les projecteurs de la tribune internationale. Il est vrai qu'une présidence est souvent mesurée par rapport au nombre de dossiers qu'elle a l'ambition de traiter. La manière dont on aborde les choses est tout aussi importante et reste gravée durablement dans les mémoires.

Dans cet esprit, j'ai cherché à instituer un climat de confiance à travers un dialogue franc et ouvert entre partenaires égaux que sont la Commission et le Parlement européens ainsi que le Conseil.

Il est vrai que la Présidence luxembourgeoise a eu ses propres priorités en matière de santé. Mais j'ai toujours tâché de ne pas oublier d'assurer la continuité des travaux du Conseil et j'ai veillé à la mise en route, en collaboration avec la Commission et le Parlement européens, des initiatives qui avaient déjà été lancées par les présidences précédentes.

J'ai surtout tenu à mettre au centre de la politique de santé le concept de « prévention ». En effet, la santé est actuellement souvent associée à des notions telles que maladie, accident, restriction et contrainte budgétaire. Nous devons changer ce paradigme, aussi au niveau européen.

J'avais la chance d'avoir eu dans la personne du Commissaire européen Marcos Kyprianou un allié pour promouvoir les concepts de la prévention et des modes de vie sains (lancement à Luxembourg de *Help*, campagne européenne de lutte contre le tabac, lancement de la plateforme sur l'obésité).

Il est vrai que les ministres de la Santé n'ont pas toujours de forum pour se faire entendre. Pour des raisons de souveraineté nationale, il n'existe pas de politique communautaire harmonisée dans le domaine de la santé. Mais au plus tard depuis la crise de la vache folle en 1996, nous savons que tous les problèmes liés à la santé ne respectent pas les frontières. Il en est de même pour les grands défis de la santé publique, tels que le HIV/sida, les épidémies en général, le cancer, les maladies cardiovasculaires, l'obésité et l'abus de drogues. Il y a un réel besoin de se concerter au niveau européen. Ainsi, je me félicite que, sous Présidence luxembourgeoise, le sida ait été inscrit à l'ordre du jour du sommet européen.

Mais nous devons également dessiner des solutions globales dans la gestion du quotidien, à savoir par exemple la mobilité croissante des patients à travers l'Europe. L'importance de la méthode ouverte de coordination, afin de faire avancer la politique de santé européenne, est à souligner dans ce contexte. Il est en effet impératif que les partenaires européens intensifient leur travail dans ce sens, que les « meilleures pratiques nationales » soient identifiées et échangées afin que des réponses communes puissent être trouvées par cet effort concerté.

Tout au long de l'exercice des fonctions de président du Conseil « Santé », je me suis toujours senti comme principal animateur d'une équipe qui, tout en étant restreinte, a atteint les objectifs visés. Ensemble nous avons veillé à ce que tous les dossiers spécifiques et législatifs aient été traités sous notre présidence dans un climat de confiance, favorisé par un dialogue ouvert et fructueux entre les parties concernées, afin de contribuer à la construction d'une Europe plus efficace et plus cohérente en matière de santé.

En guise de conclusion, il me tient particulièrement à cœur de souligner l'expérience personnelle que j'ai faite au cours de notre présidence et qui ne fait que confirmer les enseignements que j'ai pu tirer dans mes activités au niveau national. Le succès indéniable de cette présidence montre que ce n'est pas seulement par sa taille qu'un pays peut agir, mais avant tout par sa volonté de faire bouger les choses, d'aller de l'avant. Lors de notre présidence, nous avons toujours su motiver les autres États membres en vue de créer des alliances pour travailler ensemble à l'édification d'un système européen de soins de santé efficace, efficient, durable et créateur d'emplois significatif.



Jeannot Krecké lors du Conseil « Compétitivité » du 18 avril 2005 à Luxembourg



Compétitivité

Le Conseil « Compétitivité » pendant la Présidence luxembourgeoise

Le Conseil « Compétitivité », une formation du Conseil dont l'importance croît, se réunit quatre à dix fois chaque année, en fonction de l'urgence des dossiers à traiter (marché intérieur, tourisme, industrie et recherche). Ce Conseil est formé des ministres nationaux des différents secteurs concernés, c'est-à-dire le marché intérieur, la politique industrielle et la recherche.

Volet marché intérieur et politique industrielle

En ce qui concerne le volet marché intérieur et politique industrielle, la Présidence luxembourgeoise se proposait dans ses priorités, publiées en décembre 2004, de poursuivre et de renforcer l'approche intégrée de compétitivité et de croissance, avec le soutien d'une Commission européenne réorganisée pour ce faire. Intégrer les politiques, exploiter les synergies, évaluer les effets des législations sur la compétitivité étaient des objectifs déclarés de la Présidence.

Lors du Conseil « Compétitivité » du 7 mars 2005 à Bruxelles, les ministres européens de l'Économie et de la Recherche examinèrent le rapport de la Commission européenne « Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi » et adoptèrent la contribution du Conseil « Compétitivité » à la préparation du Conseil européen de printemps (22 et 23 mars 2005).

À l'issue de la réunion, alors que la polémique autour de l'avant-projet de la directive sur la libéralisation des services dans l'Union européenne dite « Bolkestein » battait son plein, le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, déclara au sujet de la directive sur la libéralisation des services que « la réalisation d'un marché intérieur des services est d'une importance vitale » pour les objectifs de Lisbonne. Il ajouta, tout en signalant « qu'il faudra trouver les bons équilibres », que « la directive en l'état ne sera pas d'application. Ce sera un texte différent qui sortira à l'issue du parcours institutionnel. [...] Il faut s'assurer que le texte ne mène pas au dumping social ».

Au sujet de la contribution du Conseil « Compétitivité » au Conseil européen de printemps 2005, le ministre Krecké salua « l'adoption de la contribution » par les États membres et nota que bien que « des divergences de vues demeurent, les ministres ont pu s'accorder sur la version de la contribution proposée par la Présidence » et que « les remarques des États membres seront prises en compte lors du Conseil européen ».

À propos du marché intérieur, le Conseil a souhaité que les efforts nécessaires soient entrepris afin de créer un climat attractif pour les investissements dans l'Union européenne, et de faciliter la création d'emplois, grâce à l'achèvement du marché intérieur, en particulier des services, ainsi que l'amélioration de la réglementation aussi bien communautaire que nationale, la garantie des marchés ouverts et compétitifs, le renforcement de la base industrielle européenne et la promotion du développement des infrastructures et le soutien aux petites et moyennes entreprises.

L'amélioration de la réglementation et la simplification de la législation ont été reconnues comme des éléments-clés de la stratégie de Lisbonne et le Conseil a confirmé son intention de rester activement impliqué dans ce domaine et de coopérer avec la Commission pour assurer des résultats concrets pour les opérateurs économiques européens.

Le Conseil « Compétitivité » du 18 avril 2005 eut un premier échange de vues sur les « lignes directrices intégrées (LDI) pour la croissance et l'emploi », proposées par la Commission européenne dans sa communication du 12 avril 2005, conformément aux conclusions du Conseil européen des 22 et 23 mars consacré à la relance de la stratégie de Lisbonne. Selon les conclusions du Conseil européen, les LDI se composent de deux éléments : les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) et les lignes directrices pour l'emploi (LDE). Instruments généraux de coordination économique, les LDI visent à assurer la cohérence économique générale des trois dimensions économique, sociale et environnementale de la stratégie de Lisbonne. Bien que les GOPE et les LDE étaient censées être adoptées par le Conseil « Affaires économiques et financières » et le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs », Jeannot Krecké rappela que « le Conseil "Compétitivité" avait marqué sa forte détermination à jouer un rôle important dans l'adoption des LDI ». Le Conseil « Compétitivité » du 10 mai devait se réunir « lors d'une session supplémentaire pour parler des éléments micro-économiques des LDI».

Le 10 mai 2005, le Conseil « Compétitivité – marché intérieur, industrie et recherche », présidé par Jeannot Krecké, réserva un accueil positif à la recommandation de la Commission sur le volet micro-économique des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi. Le Conseil « Compétitivité » insista sur les priorités suivantes : faciliter l'innovation sous toutes ses formes, investir dans la recherche et le développement (l'objectif de Barcelone des 3 % de dépenses par rapport au PIB a été confirmé), contribuer à une base industrielle forte, aussi bien dans les secteurs traditionnels que dans les secteurs de pointe, parfaire le marché intérieur qui est une priorité pour la création de l'emploi et être à la hauteur des défis de la mondialisation et enfin, créer des conditions cadre aptes à attirer les investissements. Pour ce dernier objectif, il s'agit d'améliorer la qualité des législations des États membres, de faciliter l'accès aux financements et de stimuler l'esprit d'entreprise. Les ministres rappelèrent également le rôle clé des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'économie européenne.

Le même Conseil « Compétitivité – marché intérieur, industrie et recherche » du 10 mai 2005 examina la proposition de décision de la Commission européenne établissant un programme cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013) sur la base d'un questionnaire préparé par la Présidence luxembourgeoise.

Parmi les actions nouvelles proposées par la Commission au Conseil « Compétitivité », le programme cadre pour la compétitivité et l'innovation visait à faciliter l'accès au capital risque pour les entreprises innovatrices à forte croissance (GIF2) et à accroître la capacité des banques régionales à accorder des prêts aux petites et moyennes entreprises.

Le Conseil accueillit favorablement la proposition de programme cadre en faveur de la compétitivité et de l'innovation et les ministres ont souligné l'importance des synergies entre les programmes spécifiques et la cohésion avec le septième programme cadre recherche.

Au cours du Conseil « Compétitivité » du 6 juin 2005, les ministres de l'Économie de l'Union européenne se penchèrent sur plusieurs dossiers consacrés au marché intérieur.

Concernant le rapport de la Commission européenne sur le fonctionnement du réseau SOLVIT, Jeannot Krecké déclara : « Nous avons débattu de sujets méconnus et qui constituent une véritable aide pour nos entreprises et nos concitoyens. SOLVIT est une des grandes avancées de ces dernières années dans le marché intérieur. »

Le Conseil « Compétitivité » du 6 juin 2005 tint également un débat d'orientation sur le projet de règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Un compte rendu de la Présidence servit de base au débat du Conseil. L'objectif du Conseil était de fournir des orientations politiques en vue des travaux à mener sous les présidences à venir.



Günter Verheugen et Jeannot Krecké lors du Conseil « Compétitivité » le 6 juin 2005 à Bruxelles

REACH constituait une des priorités dans le domaine de la compétitivité de la Présidence luxembourgeoise. Le débat d'orientation porta sur le rôle respectif de l'Agence européenne des produits chimiques, qui aura son siège à Helsinki, et celui des États membres en matière d'évaluation des dossiers et des substances. Furent également discutées la proposition d'établir un plan glissant communautaire pour y inscrire les substances à évaluer et l'harmonisation du marché intérieur entre autres par la mise en place d'un réseau d'agences nationales coordonnées par l'agence européenne.

À ce sujet, Jeannot Krecké affirma : « Sans se débarrasser de leurs propres capacités, les agences nationales devront former un réseau qui sera rattaché à l'agence centrale. Nous avons tout intérêt à garder les capacités d'évaluation intactes au niveau national, mais nous sommes d'accord qu'il faut regrouper toutes les données à l'intérieur de l'agence européenne. »

La discussion porta sur les conclusions à tirer du travail additionnel sur les analyses d'impact réalisées dans le cadre du protocole d'accord entre la Commission et l'industrie. Le Conseil s'est engagé à prendre en compte tous les résultats

dégagés par les études d'impact lors de la prise de décision politique. Selon les mots de Jeannot Krecké, les ministres avaient considéré que « l'idée des études d'impact n'est pas d'arriver à une information parfaite sur REACH, mais plutôt d'informer le plus possible ». Jeannot Krecké poursuivit : « Je pense qu'avec plus de 50 études d'impact, le temps est venu d'essayer de conclure, de prendre les décisions politiques qui sont nécessaires, en vue d'augmenter la faisabilité et la viabilité de REACH. C'est l'opinion de la Présidence et de la majorité des ministres. Nous n'avons rarement, voire jamais fait autant d'études d'impact. Et les consommateurs, et les entreprises pourront se retrouver dans le règlement REACH. Si on attend une information parfaite, on sera dans la situation de quelqu'un qui ne veut pas acheter un PC tant que la technologie ne soit au point. Il n'en achètera jamais. »

Le Conseil souligna son intention de faire avancer la proposition REACH en vue d'aboutir à un accord politique suite à l'avis du Parlement européen. « Cet accord devra bien tenir compte des impacts qu'aura la nouvelle législation sur les PME, sur les producteurs/importateurs de substances à bas volume et sur la compétitivité internationale de l'industrie européenne », précisa Jeannot Krecké.

Volet recherche

Lors du Conseil « Compétitivité » du 7 juin, il y eut débat d'orientation sur le 7º programme cadre de recherche sous la Présidence du ministre luxembourgeois de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche François Biltgen, et en présence de la secrétaire d'État luxembourgeoise à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche Octavie Modert.

Le Conseil procéda à un débat d'orientation sur la proposition de la Commission relative au 7^e programme cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013) en mettant l'accent sur les volets relatifs à la recherche collaborative et aux ressources humaines.

La Présidence luxembourgeoise demanda aux ministres de fournir des orientations utiles et concrètes pour que l'examen technique du contenu scientifique des thèmes prioritaires puisse faire l'objet, d'ici la fin du mois de juin 2005, d'un projet de texte révisé pour que cette proposition puisse servir de base aux travaux de la future Présidence britannique.

Les six questions prioritaires de ce programme cadre traitées étaient les suivantes :

- faut-il maintenir la « sécurité et l'espace » dans un seul et même thème ;
- les conditions dans lesquelles les actions de type « traditionnel », en particulier les projets de recherche collaborative, devraient être complétées par les initiatives technologiques conjointes proposées par la Commission ;
- les règles pour obtenir un niveau élevé de participation des PME au programme ;
- la diffusion et le transfert de technologies ;
- les ressources humaines ;
- la gestion, la mise en œuvre et l'exécution du 7^e programme cadre.

La Présidence luxembourgeoise avait souhaité que le Conseil continue de travailler sans attendre la fin des discussions sur les perspectives financières sur les priorités de la recherche. À l'issue du Conseil, François Biltgen avait tenu à souligner que « si le compromis actuellement défendu par la Présidence luxembourgeoise sur les perspectives financières était accepté, il y aurait une augmentation entre 31 % et 55 % des fonds accordés à la recherche par rapport au 6º programme cadre. Quoiqu'il arrive, il y aura davantage de moyens financiers pour la recherche ».

Le 7 juin, le deuxième Conseil « Espace » composé par les ministres du volet recherche du Conseil « Compétitivité » de l'Union européenne et par le conseil de l'Agence spatiale européenne (ASE) s'est également réuni à Luxembourg.

Sous la présidence conjointe de la Présidence du Conseil de l'UE et de la présidence de l'ASE, représentée par Edelgard Bulmahn, ministre fédérale allemande de l'Éducation, ce Conseil eut un échange de vues sur des orientations concernant la préparation du futur programme spatial européen. À l'issue du Conseil, François Biltgen expliqua que l'intérêt de cette réunion avait été d'identifier les rôles et les responsabilités entre l'Union européenne et l'ASE. Il en a tiré plusieurs conclusions :

« Il y a accord unanime en ce qui concerne la dimension stratégique que l'espace revêt pour l'Europe. [...] La mise au point des systèmes spatiaux s'appuiera de plus en plus sur les exigences des utilisateurs, tout en portant soin que les avantages que ces systèmes apportent puissent être partagés par tous. [...] L'Union visera ainsi la disponibilité et la continuité des services opérationnels d'appui à ses politiques, notamment dans le contexte des programmes Galileo et GMES. L'Union s'efforcera également de garantir un cadre réglementaire optimal ainsi que l'accès aux marchés internationaux. »

Quatre questions restaient à approfondir en vue de l'établissement du programme spatial européen :

- la nécessité de mieux identifier les coûts relatifs au futur programme spatial ainsi que les sources et les modalités de financement possibles ;
- la nécessité de mieux définir les aspects de gouvernance du futur programme spatial européen. Il s'agira de mieux garantir la complémentarité de leurs actions ;
- la nécessité de trouver une formule adéquate pour l'implication équitable des États qui sont membres d'une seule des deux organisations partenaires ;
- l'opportunité, soulevée par plusieurs délégations, de mieux distinguer entre, d'une part, les objectifs stratégiques à court/moyen terme et, d'autre part, les objectifs stratégiques à plus long terme; cette réflexion sur la stratégie à plus long terme devrait être lancée parallèlement avec la mise en œuvre du futur programme spatial qui aurait lieu lors du 3º Conseil « Espace » de novembre 2005.

« En cette période où l'Europe ne fait plus rêver », François Biltgen déclara qu'il était convaincu que « cette politique spatiale européenne pourra et devra faire rêver nos concitoyens parce que nous sommes en train de contribuer à la réalisation de la conquête de l'espace ».



François Biltgen et Octavie Modert s'entretiennent avec la ministre fédérale allemande de la Recherche, Edelgard Buhlman, lors du Conseil « Compétitivité » le 7 juin 2005 à Luxembourg

Lucien Lux avec une délégation de Greenpeace, en marge du Conseil « Transports, télécommunications et énergie », le 21 avril 2005 à Luxembourg



Transports, télécommunications et énergie

Les maîtres mots de la politique des transports

Afin de promouvoir les transports durables dans l'Union européenne en tenant compte des défis économiques, sociaux et environnementaux, la Présidence luxembourgeoise avait mis l'accent sur le problème du déséquilibre modal diagnostiqué dans le livre blanc de la Commission européenne de septembre 2001. Elle a fait sienne les maîtres mots de la stratégie du développement durable : compétitivité, cohésion sociale et gestion responsable de notre environnement, auxquels elle a ajouté la sécurité dans les transports et en particulier la sécurité routière.

Enfin, une attention particulière a été réservée aux aspects sociaux de la politique commune des transports, aux droits des usagers et aux droits des travailleurs.

Ferroviaire : avant de continuer, évaluer la libéralisation engagée

Au titre des transports terrestres la Présidence luxembourgeoise a continué les travaux entamés par les présidences précédentes sur les éléments du troisième paquet ferroviaire proposé par la Commission européenne. Les travaux à cet égard ont porté particulièrement sur les aspects traitant des droits et obligations des voyageurs et des exigences de qualité dans le secteur du fret.

Le commissaire européen Jacques Barrot et Lucien Lux lors de la conférence de presse du Conseil « Transports » le 21 avril 2005 à Luxembourg Parallèlement, la Présidence luxembourgeoise a obtenu gain de cause quant à sa requête d'associer les États membres à l'évaluation confiée à la Commission européenne sur la mise en œuvre de la politique ferroviaire commune. Il s'agissait notamment d'analyser les effets politiques, économiques et sociaux du premier paquet ferroviaire de 2001 en les comparant aux objectifs escomptés pour la première étape de libéralisation.



Eurovignette : enfin un accord politique au Conseil

Trouver un accord sur l'Eurovignette au sein du Conseil constituait un défi majeur pour la Présidence luxembourgeoise. Les difficultés sur lesquelles avaient buté les travaux antérieurs étaient liées à la grande sensibilité politique du sujet. La Présidence luxembourgeoise a cependant su dégager un accord majoritaire sur un texte de compromis.

Protection des droits sociaux des employés du secteur des transports routiers

Deux autres dossiers dont la Présidence luxembourgeoise était saisie ont concerné l'harmonisation de la législation sociale dans le secteur du transport routier – comprenant l'amendement du règlement concernant le système de temps de conduite et de repos – et le règlement prévoyant l'introduction du tachygraphe digital. Le souci primaire de la Présidence en la matière était de maintenir l'équilibre entre, d'une part, les exigences liées au fonctionnement du secteur des transports routiers et, d'autre part, la protection des droits sociaux des travailleurs.

Accord sur une « eurovignette »

Les vingt-cinq ministres des Transports de l'UE ont approuvé le principe d'une taxation des poids lourds.

La France a réussi à neutraliser l'application de la future directive sur les concessions autoroutières.

*Marc Paoloni,*La Tribune *du 22.04.2005*

Feuille de route pour l'évolution de la politique extérieure de l'aviation civile

En ce qui concerne la future politique en matière des relations extérieures de l'aviation de la Communauté, le Conseil « Transports » s'est mis d'accord sur une feuille de route valable pour l'évolution de la politique extérieure de l'aviation aux cours des prochaines années.

De plus, la Présidence luxembourgeoise a pu soutenir la Commission qui a négocié avec succès un premier accord bilatéral avec le Chili. Le but général est de négocier avec des pays tiers des modifications à apporter aux accords aériens bilatéraux qu'ils ont conclu avec des États membres en vue d'y insérer une clause communautaire et de rendre de la façon ces accords compatibles avec les exigences du droit communautaire.

Enfin, et toujours au titre des relations aériennes externes, la Commission a repris les négociations avec les autorités américaines au sujet de la conclusion d'un accord « ciel ouvert » entre les États-Unis et l'Union européenne.

Aviation : plus de sécurité pour les passagers

Avec les propositions concernant l'information du passager aérien sur l'identité du transporteur effectuant le vol et celle de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne, la Présidence a fait avancer deux propositions visant l'amélioration de la sécurité du trafic aérien.

La proposition concernant l'information du passager (suite à l'accident aérien survenu à Sharm el Sheik en janvier 2004) vise une plus grande transparence à l'égard du passager. Elle permettra d'améliorer l'information aux passagers aériens sur les compagnies aériennes qui, pour des raisons de sécurité, ont été interdites de voler dans un ou plusieurs États membres ainsi que sur l'identité des compagnies aériennes avec lesquelles les passagers voyagent. La Présidence luxembourgeoise a pu décrocher un accord dans ce dossier lors du Conseil en avril 2005.

Quant à la proposition concernant la licence du contrôleur aérien, le Conseil « Transports » est parvenu à un accord politique en la matière en juin 2005.

Il faut souligner la pertinence de cette législation au regard de la mise en place du ciel unique. La directive en question contribue ainsi à la sécurité du trafic aérien dans nos espaces aériens au-delà des frontières nationales. Par ailleurs, cette directive favorise la libre circulation des contrôleurs aériens au sein de l'Union. Le Parlement et le Conseil ont pu rapprocher leurs points de vue sur un nombre d'aspects importants, y compris des points sensibles tels que les compétences linguistiques requises et l'impact éventuel du texte sur le plan social, faisant que la directive respectera en tout état de cause les acquis nationaux en ce qui concerne le statut juridique des contrôleurs aériens visés, solution qui a été retenue à la grande satisfaction des représentants des travailleurs du secteur.

Lucien Lux et son homologue français Dominique Perben lors du Conseil des ministres des Transports du 27 juin 2005 à Luxembourg



Sanctions pénales pour les responsables de la pollution causée par les navires

Dans le domaine des transports maritimes, la Présidence luxembourgeoise a pu obtenir des résultats positifs dans plusieurs dossiers.

Ainsi, la Présidence a négocié un accord avec le Parlement européen en vue de l'adoption de la directive sur la pollution causée par les navires ainsi que de la décision cadre qui y est liée. Le Conseil et le Parlement ont su se mettre d'accord en première lecture sur la directive relative à la sûreté portuaire. La directive sur la reconnaissance des brevets de gens de mer a quant à elle également fait l'objet d'un accord en première lecture avec le Parlement et a pu être formellement adoptée au Conseil du 27 juin 2005.

La Présidence luxembourgeoise a également consacré beaucoup de travail à la proposition de directive sur la libéralisation des services portuaires et elle a pu réaliser des progrès importants dans les travaux devant permettre d'adopter une solution pragmatique pour l'avenir des coordinations entre les États membres et la Commission, avant les réunions des comités et sous-comités de l'Organisation maritime internationale à Londres.



Fernand Boden, président du Conseil « Agriculture et pêche », la secrétaire d'État Octavie Modert et Sylvain Marnier, président du Conseil européen des jeunes agriculteurs, lors de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture, le 10 mai 2005 à Luxembourg



Agriculture et pêche

Le soutien au développement rural

L'ambition principale de la Présidence luxembourgeoise était d'arriver pendant le premier semestre de 2005 à un accord sur la proposition de règlement concernant le soutien au développement rural pour la période 2007-2013. Il était essentiel pour Fernand Boden, ministre luxembourgeois de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, que le nouveau cadre législatif soit défini le plus tôt possible, parce qu'il constituait la base pour la préparation des autres éléments à mettre en place avant le début 2007, à savoir les orientations stratégiques de la Communauté, les plans stratégiques nationaux et les programmes de développement rural des États membres.

Le Conseil a pu parvenir, lors de sa session des 20 et 21 juin 2005, à un accord politique unanime sur la base de la proposition de la Commission et du compromis avancé par la Présidence en accord avec la Commission.

La seule incertitude qui existait encore à ce moment était la dotation budgétaire communautaire disponible pour le développement rural pour la période 2007-2013, qui n'a pu être fixée définitivement en l'absence d'un accord sur le budget pluriannuel par les chefs d'État et de gouvernement. C'est pourquoi le Conseil a provisoirement inscrit comme dotation celle initialement proposée par la Commission européenne, à savoir 88,75 milliards d'euros pour les sept ans, montant auquel s'ajoutaient les fonds transférés au deuxième pilier par le biais de la modulation.

Le compromis final approuvé en juin 2005 à Luxembourg apportait un certain nombre de modifications. De légères diminutions des taux minima des

financements du Feader étaient inscrites pour les différents axes, afin de donner plus de flexibilité aux États membres en ce qui concerne l'adaptation de leur politique de développement rural à leurs priorités nationales.

La réserve Leader de 3 % fut supprimée. La prime de première installation a été relevée de 40 000 à 55 000 euros, et le délai de grâce de trois ans à compter de la date de leur installation pour se mettre en conformité avec les normes communautaires a été maintenu pour les jeunes agriculteurs.

Le régime actuel de soutien aux zones défavorisées, qui restera d'application jusqu'en 2010, a été maintenu. Jusqu'en 2008, la Commission devait réaliser une étude approfondie prenant en compte tous les éléments afférents à une définition objective des zones défavorisées, notamment intermédiaires, ce qui lui permettrait de présenter un rapport assorti d'une proposition de règlement du Conseil en vue d'une nouvelle délimitation des zones défavorisées.

Premier Conseil européen post-référendaire réussi sur l'agriculture

Les 25 sont parvenus à un accord sur le budget de la PAC Le « non » n'a provoqué ni tension particulière, ni affaiblissement français

> Grégoire Pinson, La Tribune du 31.05.2005

Les mesures transitoires en faveur de l'agriculture de semisubsistance et de la mise en place de groupements de producteurs dans les nouveaux États membres ont été prolongées jusqu'en 2013. L'aide au boisement a été légèrement augmentée. Les entreprises de taille moyenne ont été inclues au taux d'aidemaximalencequiconcernel'éligibilité pour des mesures ayant une valeur ajoutée pour les produits agricoles.

De plus, même les entreprises ne répondant pas aux critères des PME, mais qui ont soit moins de 750 employés, soit un chiffre d'affaire inférieur à 200 millions d'euros, sont devenues éligibles aux aides, mais avec un taux maximal d'aide

réduit de moitié. La TVA est devenue éligible au co-financement communautaire lorsqu'elle n'est pas récupérable par le bénéficiaire final.

Ainsi, après presque une année entière de discussions techniques et politiques intensives et une longue session finale du Conseil en juin, le règlement concernant le soutien au développement rural par le Feader était prêt pour adoption définitive lors du Conseil « Agriculture et pêche » du 18 juillet 2005.



Les orientations stratégiques de l'UE pour le développement rural 2007-2013

La Commission avait transmis, en mars 2005, un document exposant les grandes lignes et la toile de fond des futures orientations stratégiques de l'UE pour le développement rural au cours de la période 2007-2013.

Lors de sa session du 14 mars 2005, le Conseil « Agriculture et pêche » a eu un débat fructueux sur ce document, ce qui a permis à la Commission d'entendre les souhaits et suggestions des États membres. Ceux-ci ont en particulier mis l'accent sur la nécessité de respecter le principe de subsidiarité et de définir un cadre communautaire offrant la souplesse et la flexibilité nécessaires. Les délégations se sont majoritairement prononcées en faveur d'un texte court et fort, une sorte de charte, qui permette de communiquer en peu de mots au citoyen européen le pourquoi et le comment de la politique de développement rural.

L'importance de faire le lien entre la politique rurale et les conclusions de Lisbonne et de Göteborg a été soulignée et le Conseil a demandé de mentionner, à côté des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, également la consolidation du modèle européen d'agriculture comme un des éléments de base intrinsèques de toute politique de développement rural.

La proposition de décision du Conseil relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural fut adoptée par la Commission quelques jours après la fin de la Présidence luxembourgeoise et fut présentée au Conseil le 18 juillet 2005.

Réunion informelle des ministres de l'Agriculture du 8 au 10 mai 2005 à Luxembourg

Le règlement relatif au financement de la PAC

La Présidence s'était aussi assigné comme objectif prioritaire en matière agricole l'adoption du règlement relatif au financement de la PAC (politique agricole commune). Cet objectif fut atteint lors de la session du Conseil des 30 et 31 mai 2005.

La gestion des risques et des crises dans le secteur agricole

Lors de la session du Conseil « Agriculture et pêche » de mars 2005, la commissaire Mariann Fischer Boel a présenté la communication relative à la gestion des risques et des crises dans le secteur agricole. Le Conseil s'est penché sur ce sujet lors de sa session de mai 2005. Sur la base des échanges de vues entre les ministres, la Présidence a tiré des conclusions orales dans lesquelles elle a fait les constatations suivantes :

« La majorité des délégations soutient la Commission dans le refus d'introduire de façon générale le principe d'un filet de sécurité dans les organisations communes de marché (OCM), mais un examen au cas par cas de la nécessité d'un tel filet de sécurité, notamment en ce qui concerne les OCM vin respectivement

Fernand Boden et la commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Mariann Fischer Boel, lors du Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche, le 20 juin 2005 à Luxembourg



fruits et légumes, a été retenu. Les États membres ont des positions divergentes sur les nouvelles options présentées par la Commission, mais un consensus a été trouvé concernant les conditions que devraient remplir de nouveaux outils, notamment ne pas rendre plus difficile le fonctionnement des outils nationaux déjà existants, respecter les critères de la "boîte verte" telle que définie par l'OMC, et finalement prévoir une co-responsabilité des producteurs agricoles. »

Les jeunes agriculteurs

Les perspectives des jeunes agriculteurs ont été le sujet de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture des 8 au 10 mai au Luxembourg. Des représentants du Conseil européen des jeunes agriculteurs venant des différents États membres et des pays candidats ont activement participé à cette réunion. Les jeunes agriculteurs ont lancé aux ministres « des messages importants, soulignant leurs espérances, leur besoin de soutien et leur volonté de s'impliquer dans le dialogue avec la société civile sur le rôle économique et social de l'agriculture ». (Fernand Boden)

La politique forestière

Le secteur forestier figurait également à l'agenda de la Présidence. Lors de la 5° session du forum des Nations unies sur les forêts (FNUF) à New York, l'apport de l'UE était significatif malgré l'échec des négociations. Les propositions européennes de l'établissement d'objectifs quantitatifs dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts (AIF) et la nécessité d'élaborer un instrument international pour protéger les forêts du monde ont été reprises dans la dernière version du texte de négociation. D'autre part, le régime d'autorisation volontaire relatif aux importations de bois dans l'Union européenne (FLEGT) a bien avancé pendant le semestre luxembourgeois.

Le domaine des marchés

Dans le domaine des marchés, la Présidence luxembourgeoise n'a pu activer les instances du Conseil en ce qui concerne le sucre, les propositions législatives n'ayant pu être adoptées par la Commission qu'à la fin du mois de juin 2005. Ceci répondait à la nécessité d'attendre le verdict final de l'OMC mettant en cause le régime communautaire du sucre.

Par contre, conformément à l'engagement pris sous Présidence néerlandaise d'associer les pays ACP et PMA producteurs de sucre aux réflexions menées sur la réforme de l'OCM sucre, la Présidence luxembourgeoise avait organisé une rencontre informelle avec les ministres de ces pays parallèlement au Conseil du 24 janvier 2005. Les commissaires Fischer Boel, Michel et Mandelson y ont pré-

senté la proposition d'un plan d'action en faveur des pays ACP afin d'atténuer, par des mesures d'accompagnement, le choc de cette réforme. À l'issue de la réunion, la Présidence a souligné que les points de vue exprimés par les pays ACP et PMA producteurs de sucre devraient être versés au dossier de la réforme lors de la présentation par la Commission de sa proposition législative.

Sur le plan international, des accords ont été réalisés dans le secteur du riz au titre de l'article XXVIII du GATT. Le Conseil a adopté le 21 juin 2005 une décision concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la CE et les États-Unis qui prévoit pour le riz décortiqué un droit de douane variable en fonction des volumes d'importation. Cette décision est valable jusqu'au 30 juin 2006 en attendant une réforme de l'OCM riz.

Dans le secteur du vin, la Présidence luxembourgeoise s'attendait en début de semestre à des avancées importantes dans les négociations avec l'Australie et les États-Unis en vue de la conclusion d'accords sur le commerce du vin. Le Conseil a suivi avec grande attention le déroulement des travaux. Dans le cas de l'Australie, les négociations étaient sur le point d'être finalisées à la fin de la Présidence.



Sur le plan interne, deux réalisations ont été effectuées : le dossier de la fécule de pomme de terre (reconduction pour deux campagnes des contingents existants, y compris pour les six nouveaux États membres producteurs) et le dossier des œufs (autorisation aux États membres qui le souhaitent d'exempter, sous certaines conditions, les petits producteurs de l'obligation de marquage des œufs).

D'autres grands sujets ont été abordés sous Présidence luxembourgeoise dans le domaine de la sécurité alimentaire, la santé publique, la santé animale, le bien-être des animaux, la protection des végétaux. Les dossiers de la prévention, du contrôle et de l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles, ainsi que celui relatif aux dispositions communautaires de lutte contre le virus de la grippe aviaire ont bien avancé sous Présidence luxembourgeoise. Un mémorandum avec la Fédération de Russie dans le domaine de la protection des végétaux a permis d'éviter que ce pays ferme ses frontières à l'importation des plantes et produits végétaux provenant de l'UE.

Photo de gauche et de droite : Visites en marge de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture du 8 au 10 mai 2005 à Luxembourg



La parole est à Fernand Boden

Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement

Assumer la Présidence du Conseil reste un défi, même si j'ai déjà eu l'occasion de présider le Conseil « Agriculture » au cours du deuxième semestre 1997. L'expérience acquise est utile et même précieuse, les contacts noués à l'époque, surtout avec la Commission et l'équipe du secrétariat du Conseil permettent une préparation efficace et en connaissance de cause. Il n'en reste pas moins que les conditions de travail ont évolué, le nombre d'États membres est passé de 15 à 25 et l'importance politique du Parlement européen a augmenté sensiblement.

Il en découle que la préparation de la prise de décision revêt une importance primordiale. Dès lors le vrai travail de président a commencé bien avant le 1^{er} janvier 2005 par des contacts à tous les niveaux et avec toutes les instances impliquées, à savoir notamment la Commission, le Parlement européen et les organisations professionnelles.

Ces concertations et échanges préalables m'ont permis de résoudre les différents problèmes des dossiers au niveau approprié et en faisant intervenir par exemple le Parlement européen de façon à faciliter une prise de décision politique sur le dossier politiquement sensible du développement rural.

Sur ce dossier tous les acteurs politiques européens du domaine agricole ont su travailler la main dans la main et de façon efficace. J'étais particulièrement heureux de pouvoir présider un Conseil « Agriculture et pêche » qui, trois jours après l'échec du Conseil européen de Bruxelles sur le budget communautaire pour 2007-2013, est parvenu à un accord unanime sur le règlement cadre concernant le soutien au développement rural et qui, dans un sursaut de fierté, a ainsi voulu démontrer que l'Europe est encore capable de prendre des décisions importantes et de faire preuve de solidarité et de compréhension mutuelle.

Présider une réunion des ministres de l'Agriculture des 25 États membres est un exercice avec lequel un ministre luxembourgeois peut se familiariser aisément même si certaines productions, notamment celles dites méditerranéennes n'existent pas au Luxembourg. Il en est de même pour le domaine vétérinaire et phytosanitaire.

Par contre lorsqu'il s'agit de la politique commune de la pêche, le défi est plus important et les méthodes de travail sont différentes et plus innovatrices par rapport à celles des présidences des autres États membres.

Ainsi des fonctionnaires néerlandais ont présidé les nombreux groupes de travail dans ce domaine et ont assuré la coordination ensemble avec des fonctionnaires luxembourgeois de notre représentation permanente à Bruxelles et de notre ministère à Luxembourg.

Pour moi-même, et je crois pour tous ceux qui y étaient impliqués, l'expérience a été tout particulièrement enrichissante et réussie comme le démontre notamment l'accord obtenu concernant l'instauration de l'agence européenne de contrôle de la pêche, décision importante pour la durabilité de ce secteur. La Présidence permet d'effectuer un travail politique pour faire avancer les dossiers et si possible l'esprit européen. Elle permet aussi de présenter au monde et à nos partenaires des regards sur notre pays différents de ceux auxquels ils sont généralement habitués.

Ceci revêt une importance toute particulière pour un ministre qui a dans ses attributions également le tourisme. L'organisation de la réunion informelle des ministres est l'occasion de prévoir un programme plus spécial.

Ainsi des visites de la Petite Suisse luxembourgeoise et de Schengen ainsi qu'un déjeuner à bord du bateau Princesse Marie-Astrid laissent certainement un vif souvenir. À Schengen, mes collègues et moi-même avons été accueillis à l'occasion de la journée européenne par des écoliers venant des trois pays de la région.

Réunion informelle signifie cependant également travail, qui peut être organisé de façon différente voire innovatrice. J'avais choisi d'organiser une rencontre des jeunes agriculteurs venant des différents pays d'Europe avec « leurs » ministres de l'Agriculture pour discuter ensemble des défis et perspectives qui se présentent aux jeunes agriculteurs.

Je souhaite que ce type de rencontre et de dialogue qui a été très fructueux et enrichissant puisse être maintenu à l'avenir.

Une Présidence demande de l'engagement, de la persévérance, une connaissance des dossiers et un



esprit éveillé à tout moment pour faire avancer les dossiers à la cadence appropriée et pour mener les travaux à bonne fin. Elle demande aussi une équipe bien rodée et travaillant la main dans la main. Au Conseil « Agriculture et pêche », Octavie Modert et moi-même avons disposé d'une telle équipe et nous en sommes reconnaissants.

Avec tous ces ingrédients et un peu de chance au bon moment, il s'agit d'une expérience infiniment passionnante et enrichissante.

La salle de réunion du Conseil « Environnement » du 24 juin 2005 à Luxembourg



Environnement

Union européenne : dossiers législatifs

Le Conseil « Environnement » du 24 juin 2005 a dégagé sous la Présidence de Lucien Lux, ministre de l'Environnement, un accord politique sur la proposition législative relative à l'infrastructure d'information spatiale dans la Communauté (Inspire), proposition de directive qui consiste à assurer l'accessibilité à des informations spatiales harmonisées interopérables.

L'accord repose sur les principes suivants :

- Assurer au maximum l'accès au public et le partage entre autorités publiques en ce qui concerne des informations spatiales, avec un minimum de possibilités pour respectivement les États membres et les autorités publiques de restreindre l'accès ou le partage des données.
- Garantir la consistance et la cohérence de la future législation avec d'autres législations applicables en la matière et tout particulièrement la directive relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement (2003/4/CE). Le complément que la directive Inspire est censé apporter consiste à réglementer les points qui ne sont pas couverts par les directives Aarhus (accès à l'information) et *Public Services International* (réutilisation des informations du secteur public), et tout particulièrement le partage des données entre autorités publiques et l'interopérabilité des données.

Le Conseil a également dégagé un accord politique sur une proposition législative relative à la protection des eaux souterraines. Cette proposition de directive établit des mesures spécifiques de prévention et de contrôle de la pollution des eaux souterraines, et ceci en complément de la directive cadre « eau » (2000/60/CE) qui

constitue la législation de base pour la protection de l'environnement aquatique européen. Il s'agit notamment de définir des critères pour l'évaluation du bon état chimique des eaux souterraines et d'établir des mesures de prévention ou de limitation des rejets de polluants dans les eaux souterraines.

À ce titre, il est prévu que des normes de qualité soient fixées au niveau communautaire pour certains polluants, alors qu'il revient aux États membres de définir des valeurs-seuil pour des polluants constituant un risque particulier en fonction des conditions hydrogéologiques propres au niveau national et/ou régional. En ce qui concerne la question sensible de la pollution par des nitrates, il a été retenu de préserver l'acquis de la directive « nitrates » qui couvre les pollutions en provenance de sources agricoles. La Commission européenne a déclaré qu'un renforcement de la mise en œuvre de la directive « nitrates » est nécessaire, et qu'elle étudiera plus en détail si la directive « nitrates » est suffisante pour atteindre les objectifs environnementaux contenus dans la directive cadre « eau ».

Quant à l'exécution au niveau communautaire de la convention d'Aarhus, et notamment son 3° pilier, la proposition de directive relative à l'accès à la justice en matière d'environnement a été traitée de manière à respecter les sensibilités politiques en la matière. Au cours des délibérations deux écoles de pensée ont vu le jour, l'une estimant que cette directive n'était pas opportune à ce stade et l'autre, appuyée par la Commission et une minorité de délégations, considérant cette proposition de directive comme valeur ajoutée notamment dans la mesure où elle permettrait une meilleure mise en œuvre de la législation communautaire en matière d'environnement. La très grande majorité des délégations a estimé qu'une réglementation communautaire spécifique n'était pas indispensable, alors que la matière était déjà régie de manière satisfaisante par la convention d'Aarhus elle-même.

Dans le cadre des négociations sur les perspectives financières, la proposition pour un nouvel instrument LIFE+ a été examinée avec un soin particulier. La nouvelle approche intégrée préconisée consistait principalement à contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la surveillance, à l'évaluation et à la communication de la politique communautaire en matière d'environnement. Elle comportait deux volets, à savoir « mise en œuvre et gouvernance » et « information et communication ». Dans ce contexte, LIFE+ était censé compléter et améliorer d'autres instruments de financement communautaires, tels que les Fonds structurels et le Fonds de développement rural.

Le problème primordial est l'inadéquation des moyens budgétaires et tout particulièrement des fonds issus du développement rural et des politiques structurelles par rapport aux besoins des impératifs liés à l'environnement. Dans ce contexte, la Présidence a tout particulièrement mis en relief les activités de gestion du réseau Natura 2000, lequel est essentiel à la réalisation de l'objectif communautaire d'arrêter la perte de biodiversité d'ici à 2010.

Malheureusement, la Présidence a dû constater à son terme que les discussions étaient dans une sorte d'impasse. Ceci était dû d'un côté à l'incertitude des négociations liées aux perspectives financières qui n'ont pas abouti, et d'un





Lucien Lux avec son homologue britannique Margaret Beckett, lors du Conseil « Environnement » le 10 mars 2005 à Bruxelles autre côté aux positions divergentes ayant trait à la portée et à l'étendue de la couverture du financement du réseau Natura 2000, tant par le futur instrument LIFE+ que par d'autres instruments existants.

En tout état de cause, les discussions menées sous Présidence luxembourgeoise auront permis de clarifier les intentions de la Commission et les positions des États membres, et d'avoir un aperçu sur les négociations en cours dans d'autres enceintes du Conseil.

Concernant le registre européen des rejets et transferts de polluants, proposition de règlement consistant à faciliter l'accès du public à l'information en matière d'environnement grâce à la mise en place d'un tel registre cohérent et intégré, la Présidence est parvenue à un accord en 1^{re} lecture avec le PE. Ce registre est l'application en droit communautaire d'un protocole signé dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-NU) et remplacera le registre européen des émissions de polluants (EPER).

En outre, la Présidence a pu dégager un accord en 2° lecture sur la proposition de directive concernant la teneur en soufre des combustibles à usage maritime qui vise à réduire les effets des émissions de dioxyde de soufre (SO₂ ou SOx) et de particules (PM) des navires – et tout particulièrement le phénomène de l'acidification – sur l'environnement et la santé humaine

Lucien Lux et son homologue néerlandais Pieter Van Geel lors du Conseil « Environnement » du 10 mars 2005 à Bruxelles



Stratégie de Lisbonne

Verdir le processus de Lisbonne en clarifiant, voire étoffant le contenu de sa troisième dimension qu'est l'environnement, et anoblir le développement durable à travers la déclaration sur les principes directeurs du développement durable, adoptée par le Conseil européen de 2005, telles étaient les deux aspirations de la Présidence luxembourgeoise en la matière.

La dimension environnementale de Lisbonne, rappelée et renforcée dans les conclusions du Conseil européen de mars 2005, se trouve intégrée dans les grandes orientations de politique économique.

Changements climatiques

Partant du principe que le réchauffement climatique global doit être limité à 2 degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle, le Conseil a réussi à adopter au mois de mars des conclusions relatives aux stratégies de réduction des émissions à moyen et long terme. Il a notamment affirmé que les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient diminuer considérablement pour parvenir, d'ici à 2050, à une baisse des niveaux qui soit de l'ordre de 15 % au moins, voire de 50 %, par rapport à ceux de 1990. Pour le groupe de pays économiquement avancés, des fourchettes de réduction plus importantes, de 15 à 30 % d'ici 2020, et de 60 à 80 % à l'horizon 2050, ont été retenues. L'importance de ces conclusions est d'autant plus grande qu'elles ont été réaffirmées presque intégralement quelques jours plus tard par les chefs d'État et de gouvernement. Par ailleurs, le Conseil a souligné l'importance d'étudier avec d'autres parties des stratégies qui permettent de réaliser les réductions d'émissions nécessaires, ainsi que de se lancer dans un dialogue ouvert sur le régime post 2012 avec toutes les parties à la convention cadre.

REACH

La modernisation de la législation européenne en matière de produits chimiques REACH a compté parmi les priorités de la Présidence luxembourgeoise. Au cours de la Présidence luxembourgeoise, de grands progrès concernant l'analyse détaillée de la proposition REACH ont été accomplis. La Présidence est également restée en contact étroit avec le Parlement européen où la proposition REACH était analysée par neuf commissions et la première lecture en séance plénière y était attendue pour octobre 2005.

Le débat d'orientation au Conseil « Environnement » s'est concentré sur quatre questions principales liées au régime de l'autorisation, un des piliers de REACH. Les ministres y ont souligné l'importance d'appliquer des critères scientifiques et techniques lors de la prise en compte de substances préoccupantes à effets graves et irréversibles et avaient montré une attitude largement positive face à

REACH wartet auf Coming out

EU-Chemikalien-Verordnung Manche bezeichnen die EU-Verordnung für chemische Substanzen als weltweit fortschrittlichste ihrer Art. Sicher ist: Sie stellt das in der EU am heftigsten umstrittene Gesetzespaket dar.

> Danièle Weber, Woxx du 28.01.2005

l'établissement d'une liste de substances candidates pour le régime des autorisations. Le débat a par ailleurs confirmé qu'il s'agissait d'encourager davantage la considération de technologies ou de substances alternatives techniquement et économiquement viables avant la prise de décision. Tout en reconnaissant les mérites d'une stimulation du développement de solutions alternatives, le débat a souligné l'importance de tenir compte des contraintes spécifiques en matière de cycles de production lors de l'application de conditions aux autorisations, sans pour autant exclure que ces autorisations soient soumises à des conditions strictes, y compris des limites dans le temps, des périodes de révision et des conditions de suivi (monitoring).

Le but de la Présidence luxembourgeoise était de préparer le terrain afin que les présidences futures, en l'occurrence le Royaume-Uni et l'Autriche, soient en mesure de pouvoir trouver un accord politique au sein du Conseil après la première lecture du Parlement européen.

Volet international

Parmi les échéances sur l'échiquier international, il y a lieu de relever en particulier la 13° session de la Commission des Nations unies du développement durable (CDD), le conseil d'administration du Programme des Nations unies sur l'environnement (PNUE), la 2° réunion des parties à la convention d'Aarhus, la 1° conférence des parties à la convention sur les polluants organiques persistants (convention de Stockholm) et la 2° réunion des parties au protocole de Carthagène sur la biosécurité.

Organismes génétiquement modifiés

Le souci d'une application conséquente du principe de précaution et du principe de subsidiarité a guidé l'examen des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché et de mise en culture d'organismes génétiquement modifiés ainsi que des décisions politiques afférentes. Cette approche fut couronnée de succès lors du dernier Conseil « Environnement » du 24 juin 2005. En effet, les huit propositions visant à obtenir la levée des mesures d'interdiction prises par cinq États membres à l'encontre de plusieurs variétés de plantes transgéniques ont été rejetées par une très grande majorité des États membres. Concernant le Luxembourg, il s'aqit du maïs Bt176.

Conclusions du Conseil

Les conclusions concernant le mercure visent à appuyer la Commission dans la mise en œuvre de sa stratégie, fondée sur une approche de cycle de vie , tenant compte de la production et de l'utilisation du mercure, ainsi que du traitement des déchets afférents. Ladite stratégie comporte des mesures visant à protéger la santé humaine et l'environnement des rejets de mercure et constitue également un document de référence dans le cadre de la participation de la Communauté au débat international sur le mercure, intervenant au niveau du conseil d'administration du PNUE. Il a été convenu d'éliminer progressivement, dans les meilleurs délais, et pour 2011 au plus tard, les exportations de mercure en provenance de la Communauté, tout en envisageant l'opportunité d'un instrument international juridiquement contraignant en la matière.

Le Conseil « Environnement » du 24 juin 2005 a également adopté des conclusions sur le démantèlement des navires. Il s'agit d'un sujet très important, à composantes à la fois économique, écologique et humaine. La Présidence luxembourgeoise a réussi à dégager un compromis sur le projet de conclusions basées sur une initiative du Danemark. Ces conclusions visaient à éviter le dumping social et environnemental liés au transfert systématique des navires destinés au démantèlement dans des pays ne disposant pas d'infrastructures appropriées.

Jeannot Krecké et Lucien Lux lors de l'atelier REACH les 10 et 11 mai 2005 à Luxembourg



La parole est à Lucien Lux

Ministre de l'Environnement, ministre des Transports

L'enjeu est de taille : À défaut de parvenir à limiter le réchauffement climatique planétaire à deux degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle, les conséquences seront catastrophiques et irréversibles, tel est le message quasi-unanime de la communauté scientifique à l'égard du changement climatique.

Ce n'est donc pas un hasard si j'ai placé la lutte contre le changement climatique en haut de la liste de nos priorités dans le domaine de l'environnement. En effet, 2005 est une année particulièrement importante pour relancer le processus international en la matière. Alors que nous avons tous salué l'entrée en vigueur le 16 février du protocole de Kyoto, premier cadre juridique contraignant et instrument de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés, il y a lieu de souligner que le protocole actuel ne couvre que la période allant de 2008 à 2012. Les négociations sur la scène internationale relatives à un futur régime de lutte contre les changements climatiques ont débuté fin 2005 à Montréal.

L'accord à l'unanimité obtenu à l'arrachée au Conseil « Environnement » le 10 mars 2005 me rend d'autant plus heureux qu'il a été confirmé une dizaine de jours plus tard par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du Conseil européen de printemps, soulignant ainsi le rôle moteur de l'UE en adressant un signal fort à la communauté internationale. Les stratégies et objectifs chiffrés de réduction des émissions aux horizons 2020 et 2050 « à considérer par les pays développés » que j'avais proposés à mes collègues ministres de

l'Environnement s'avèrent en effet indispensables si l'on veut éviter un réchauffement climatique global dépassant deux degrés Celsius. Reste à convaincre les États-Unis et les économies émergentes comme la Chine et l'Inde d'adopter une approche similaire, suivie d'actions concrètes...

Or la lutte contre le changement climatique n'est pas seulement un grand challenge. Dans la mesure où tous les grands pays émetteurs s'y associent, elle constitue aussi une formidable opportunité pour le développement des technologies modernes sans entraver la compétitivité de nos économies.



Photo de famille lors de la réunion informelle des ministres de la Culture les 26 et 27 juin 2005 au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster à Luxembourg



Éducation, jeunesse, culture

Dans ses priorités, la Présidence luxembourgeoise soulignait l'importance du domaine de l'éducation comme l'un des vecteurs principaux pour la relance de la stratégie de Lisbonne et souhaitait porter son attention sur la proposition de « programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ».

Par ailleurs, la Présidence soutenait les discussions sur le programme « Jeunesse en action » et le travail entamé sur la participation et l'information des jeunes.

Enfin, en matière de culture, la Présidence souhaitait poursuivre les avancées des programmes Culture 2007 et MEDIA 2007 et mettre en œuvre un plan de travail en faveur de la culture.

Le volet éducation

Dans sa contribution au Conseil européen des 22 et 23 mars 2005, le Conseil « Éducation, jeunesse et culture » du 21 février a réaffirmé que « la société de la connaissance est essentielle à la stratégie de Lisbonne et que le rôle joué par l'éducation et la formation est par conséquent primordial ». Le Conseil estime que pour permettre une croissance durable et « l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi », l'éducation et la formation servent de base à la création d'emplois de meilleure qualité et au maintien de la croissance, tout en contribuant à une plus grande cohésion sociale.

Ce constat s'est vite imposé et les 25 ministres concernés ont alors souligné qu'il serait essentiel de disposer d'indicateurs et de statistiques comparables et qualitatives pour l'évaluation et l'analyse des différents systèmes éducatifs.

Il est ainsi ressorti des discussions que les deux notions d'« efficacité » et d'« équité » des systèmes d'éducation européens sont consacrées comme les thèmes importants de la dimension « éducation » de la stratégie de Lisbonne et que ces dernières ne sont pas contradictoires, mais complémentaires. Les ministres ont néanmoins reconnu que chaque système national ayant ses particularités propres, tant pour des raisons historiques que culturelles, chaque État membre doit être chargé d'établir ses propres indicateurs nationaux afin de recenser les meilleures pratiques.

L'importance de ce volet pour la croissance et l'emploi justifie le maintien d'un processus parallèle avec la poursuite du programme « Éducation et formation 2010 ». Le Conseil « EJC » des 23 et 24 mai 2005 a invité le Conseil européen « à réaffirmer que l'apprentissage tout au long de la vie constitue et reste une condition sine qua non pour atteindre les objectifs de Lisbonne ».

Les progrès accomplis dans ce contexte ont permis au Conseil d'identifier les domaines dans lesquels il serait souhaitable que le Conseil européen donne une plus forte impulsion. Il a été convenu de mettre l'accent sur trois domaines prioritaires consistant à recentrer les réformes et investissements dans les domaines clés pour la société de la connaissance : faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité et créer un espace européen de l'éducation et de la formation.

Volet jeunesse

En outre, le Conseil européen des 22 et 23 mars 2005, en intégrant le pacte européen pour la jeunesse au sein de la stratégie de Lisbonne, a souhaité souligner l'importance que revêt l'intégration de la jeunesse dans ce processus. Ce pacte vise entre autres à améliorer la formation, la mobilité et l'insertion professionnelle des jeunes européens, tout en facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Le Conseil montre ainsi qu'au vu de l'évolution démographique, économique, sociale et politique de l'Union européenne, l'intérêt d'une politique concertée et cohérente axée sur les jeunes faisait désormais parti de l'équation.

Ont également été adoptées à l'unanimité trois résolutions « jeunesse » : l'une fait le bilan des actions menées dans le cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, la deuxième concerne la participation des jeunes dans la démocratie représentative et la dernière traite de la mise en œuvre de l'objectif commun d'amélioration de l'accès aux jeunes à l'information qui répond à leurs besoins spécifiques.



Jan Figel, membre de la Commission européenne, et Octavie Modert lors de la réunion informelle des ministres de la Culture, les 26 et 27 juin 2005 à Luxembourg



Mady Delvaux-Stehres avec ses homologues estonien Toivo Maimets (g.) et finlandaise Tuula Haateinen (dr.) lors du Conseil « Éducation, jeunesse et culture », le 21 février à Bruxelles

Volet culture

En matière d'audiovisuel, la session du Conseil EJC des 23 et 24 mai 2005 a permis d'aboutir à un très large consensus sur l'adoption d'orientations générales et stratégiques du programme MEDIA 2007. Ce programme jette les bases du soutien communautaire à l'industrie du cinéma pour la période 2007-2013. Les orientations traitent de la formation des professionnels du secteur, du développement artistique, mais aussi de la protection et promotion des œuvres audiovisuelles, l'accent étant mis sur le soutien aux PME et aux projets pilotes. Une attention particulière a été accordée par ailleurs au développement des nouvelles technologies qui seront appelées à jouer un rôle fondamental. Jean-Louis Schiltz, ministre délégué aux Communications et président du Conseil, s'est réjoui de cette avancée, estimant que « les orientations dégagées permettront aux cinéastes de continuer à développer leurs talents et de rayonner hors des frontières » de l'UE.

Également à l'ordre du jour : la mise en place de mesures concrètes en matière de lutte contre les émissions à caractère racistes diffusées par les pays tiers a permis de dégager des pistes afin d'élaborer une stratégie commune pour lutter contre les émissions racistes, notamment en assurant un meilleur échange d'informations entre les États membres et établissant un système de reconnaissance mutuel d'interdiction de certaines chaînes. Comme l'a souligné le ministre Schiltz, « la lutte contre la haine raciale doit être menée de front. [...] Il faut se donner les moyens d'agir de manière efficace ».



Enfin, les ministres ont aussi adopté une recommandation sur la reconnaissance du patrimoine cinématographique qui permettra un catalogage et une diffusion plus aisée des œuvres européennes. Cette recommandation a été adoptée en première lecture.

d'Italie

Mady Delvaux-Stehres et Valentina

Aprea, secrétaire d'État à l'Éducation

Sur le plan culturel, le Conseil a rendu un rapport des progrès réalisés pour le futur programme Culture 2007 et a procédé à un échange de vues dans le cadre du plan de travail 2005-2006 pour la culture, sur la mobilité des collections des musées européens, dans la perspective de l'élaboration ultérieure d'un plan d'action. Un échange de vues a permis de commenter la proposition de la Commission de lancer un nouveau programme « Citoyens pour l'Europe », dont le but est « de promouvoir une citoyenneté européenne active en encourageant la coopération entre les citoyens et les organisations citoyennes de différents pays ».

Il est à signaler que les nombreuses initiatives organisées dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise ont amené Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à conclure « qu'il est clair que le fait culturel est un axe de la construction européenne. [...] La politique culturelle est une politique à part entière. Ce qui nous importe surtout, à travers ces réalisations très concrètes, c'est d'achever une connaissance et une compréhension mutuelles ainsi qu'un dialogue entre les populations et les civilisations. Ce dialogue est un élément de démocratie très important. Les gens ne sont pas toujours conscients du rôle que la culture joue dans le rapprochement des peuples ».

La parole est à Mady Delvaux-Stehres

Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Je connaissais les Conseils de ministres à quinze. Cinq ans après, je fais l'expérience de réunions ministérielles où siègent vingt-cing, voire vingt-sept ministres. La table autour de laquelle nous nous réunissons est devenue si grande, que je ne distingue plus les visages des collègues. Voilà pourquoi devant chaque siège est installé un écran qui projette la personne en train de parler.

Rapidement je constate que le plus grand défi d'une présidence est la gestion du temps de parole. En effet, les ministres de l'Éducation traitent de sujets vastes, ainsi nous avons eu des discussions sur la qualité de l'enseignement, la contribution de l'enseignement au processus de Lisbonne, le cadre européen de référence pour la formation professionnelle. Chacun des sujets présentant de multiples facettes, chaque ministre pourrait disserter pendant des heures. Or si chaque intervenant parle pendant cinq minutes, le calcul est vite fait : un tour de table prend au minimum 125 minutes, avec le risque que personne n'écoute plus personne après les premières interventions. Ceci est d'autant plus vrai que la traduction est souvent lente, vu la procédure compliquée de l'interprétation.

Lors de la préparation des Conseils de ministres, nous avons longuement réfléchi, avec les services du secrétariat du Conseil et de la Commission, sur la meilleure manière d'organiser les débats de consultations, qui constituent la partie la plus importante des rencontres des ministres de l'Éducation : à combien de minutes pouvait-on raisonnablement limiter le temps de parole ? Fallait-il couper le micro, dès qu'un ministre dépassait son temps de parole ? Serait-il préférable de former des panels différents sur des sujets différents?

En fin de compte nous avons opté pour le système traditionnel du tour de table, nous avons écrit une lettre aux délégations en leur demandant de bien cerner le sujet et de se limiter à l'essentiel.

Et cela a marché! Nous avons réussi à boucler un tour de table dans un temps raisonnable, sans que je ne sois obligée de couper le micro, l'échange de vues était intéressant et les interventions étaient suffisamment précises pour permettre d'en retirer des conclusions.

> Mady Delvaux-Stehres et Jan Figel lors du lancement d'Europass le 1er février 2005 à Luxembourg



La parole est à Octavie Modert

Secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement

C'est avec une grande satisfaction que je peux tirer aujourd'hui le bilan des travaux réalisés au cours du semestre écoulé en tant que présidente du Conseil des ministres de la Culture de l'Union européenne.

Nous nous sommes penchés de manière intense sur la proposition de décision pour le programme Culture 2007. Après la présentation par la Commission européenne de cette proposition sous Présidence néerlandaise, c'est sous notre présidence qu'ont été réalisés de considérables progrès sur le fond du programme.

Les discussions menées au sein du Comité des affaires culturelles sur la proposition de programme Culture 2007, qui s'étendra sur les années 2007 à 2013, ont permis de relever un certain nombre de points consensuels en ce qui concerne les objectifs du programme, à savoir renforcer la coopération culturelle européenne qui apporte une valeur ajoutée à l'action des États membres en matière culturelle, soutenir des actions de coopération annuelles et pluriannuelles et accorder plus d'importance aux objectifs transdisciplinaires que sont le dialogue interculturel, la circulation des œuvres et la mobilité des professionnels.

Un autre sujet dominant nos travaux était celui de la diversité culturelle. La Présidence luxembourgeoise a mené les travaux concernant les négociations de la convention Unesco sur la diversité des expressions culturelles et artistiques. Les progrès qui ont été accomplis par la Présidence ont fait l'unanimité parmi les ministres de l'Union, mais aussi parmi un grand nombre d'États tiers.

Le 23 mai, j'ai présidé le Conseil « Culture » de l'Union européenne à Bruxelles. Les ministres ont procédé à un échange de vues fructueux sur la mobilité des collections des musées et ils ont salué le travail accompli sous Présidence luxembourgeoise et se sont déclarés prêts à suivre un grand nombre de recommandations sur la qualité architecturale, sur les relations entre le tourisme et le patrimoine culturel, sur la digitalisation du patrimoine culturel et scientifique.

Le Conseil a également procédé à un premier examen de la proposition de la Commission européenne sur le programme « Citoyens pour l'Europe ». Cette proposition vise à contribuer à relever un des grands défis de l'Union, à savoir comment la rapprocher de ses citoyens. Il s'agit de promouvoir une citoyenneté européenne active, en encourageant la coopération entre les citoyens et les organisations citoyennes de différents pays.

La session s'est achevée par la présentation d'une nouvelle proposition de la Commission européenne pour le programme « Capitales européennes de la culture », intégrant à partir de 2009 les nouveaux États membres de l'Union et renforçant le rôle du jury.

La manifestation « Capitales européennes de la culture » peut être considérée comme étant l'une des réalisations les plus tangibles et connues de l'Europe de la culture. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de l'imminente année 2007, lorsque Luxembourg portera de nouveau le titre de Capitale culturelle en association avec la Grande Région et la ville de Sibiu en Roumanie.

Nous avions fait le choix de nous consacrer à la transposition des priorités du programme de travail à travers l'organisation de séminaires spécialisés.

Du 15 au 17 avril, le 2e Forum européen pour la culture, placé sous le thème de « Redécouvrir l'Europe », organisé en collaboration avec l'Institut Pierre Werner, a permis d'aborder le thème du dialogue interculturel. Il s'agissait notamment de favoriser les échanges intellectuels entre les cultures d'Europe. Au cours des trois jours de débats, acteurs culturels, politologues, historiens, intellectuels et artistes européens ont exposé leur conception de l'Europe élargie à 25 États membres. L'analyse de la conscience européenne et des relations entre les pays d'Europe occidentale et des pays d'Europe centrale et orientale qui ont récemment rejoint l'Union européenne ainsi que le problème de l'identité européenne – ou des identités européennes - se sont trouvés au cœur des débats. L'accent a été mis sur le dialogue et les échanges culturels entre ces pays.

La priorité du programme de travail de la protection du patrimoine européen et de la promotion du tourisme culturel a été traitée de manière soutenue au cours de trois réunions d'experts consacrées au tourisme culturel, à la numérisation du patrimoine culturel et à la qualité architecturale.

Le 27 juin, la réunion informelle des ministres de la culture au Centre culturel de rencontre abbaye de Neumünster a été l'occasion d'exposer à nos collègues européens les progrès réalisés en matière de culture au terme de six mois de Présidence luxembourgeoise.



En marge de cette réunion informelle, j'ai eu l'opportunité d'ouvrir les travaux du Forum européen pour les politiques architecturales réunissant experts, architectes et fonctionnaires et, en l'occurrence, les ministres de l'Union européenne, des pays adhérents et candidats, de Norvège, du Canada et du Ouébec en tant qu'invités d'honneur. Nous avons voulu inviter les membres du Forum à assister au début de nos travaux afin de marquer l'attachement que nous apportons à la dimension de l'environnement naturel et bâti comme composante de l'identité culturelle de notre pays et de toute l'Europe. L'impact potentiel de l'architecture sur le changement social et économique étant largement reconnu au sein de l'Union européenne, les participants ont conclu que l'architecture pourrait, dans une approche de la qualité du cadre de vie des citoyens, devenir un projet politique affirmé dans la poursuite de la construction de l'Europe.

Notre présidence s'est achevée par un moment culturel et artistique fort : l'inauguration de la nouvelle Philharmonie, la salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, le 26 juin, en présence des ministres de la Culture de l'Union européenne.

Jean-Marie Halsdorf et le commissaire européen Vladimir Spidla lors de la réunion informelle des ministres chargés de la Politique régionale et de la Cohésion territoriale à Luxembourg



Deux réunions informelles spéciales

La Présidence luxembourgeoise a organisé deux réunions informelles qui ne sont pas régies par une politique communautaire.

Réunion informelle des ministres européens en charge de la Politique régionale et de la Cohésion territoriale

Le premier de ces événements a réuni les 20 et 21 mai 2005 à Luxembourg les ministres européens en charge de la politique régionale et de la cohésion territoriale sous la présidence de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

La première partie de la réunion fut consacrée à la politique régionale. La Commission européenne avait présenté en juillet 2004 les propositions de règlement régissant les Fonds structurels durant la période 2007 à 2013. Dans ce cadre, les ministres eurent un premier échange de vues sur les orientations stratégiques de la Communauté pour la cohésion présentées par Danuta Hübner, commissaire pour la Politique régionale, et Vladimír Špidla, commissaire pour l'Emploi, les Affaires sociales et l'Égalité des chances. Ces orientations stratégiques devaient servir de base à la future programmation de la politique de cohésion.

Lors de la seconde session sur la cohésion territoriale, les ministres ont discuté de la contribution opérationnelle de la dimension territoriale à la stratégie de Lisbonne/Göteborg sur la base du document cadre appelé « État et perspectives du territoire de l'Union européenne ». Le débat de la réunion fut alimenté par une étude présentée par l'ORATE (Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen) également connu sous le nom anglais de European Spatial Planning Observation Network (ESPON) sur les interconnexions entre le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) et la stratégie de Lisbonne

Réunion informelle des ministres européens de la Fonction publique

La deuxième réunion, qui eut lieu les 7 et 8 juin à Mondorf-les-Bains au sud-est du Luxembourg, fut l'occasion pour les ministres européens de la Fonction publique d'adopter le programme à moyen terme 2006-2007 pour la coopération entre les services publics européens, programme qui vise à optimiser la contribution des administrations à la mise en œuvre des objectifs de Lisbonne.

Lors de la conférence de presse, Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, qui a présidé la réunion, a informé que « le programme à moyen terme pour le réseau européen des administrations publiques (EPAN) a été élaboré par la Présidence luxembourgeoise. Un point clé de ce programme est de mieux souligner le rôle des administrations publiques comme levier important de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. À cet effet, un groupe baptisé *ad hoc* Lisbonne avait élaboré des propositions pour lier davantage les activités de l'EPAN aux objectifs de Lisbonne ».

« Dans ce contexte, les réflexions du réseau porteront à l'avenir sur des thèmes tels que : la réduction des charges administratives, le renforcement de l'efficience de l'administration publique ou aussi la diffusion d'instruments promouvant la qualité au sein des administrations publiques », a expliqué Claude Wiseler.

Il a ajouté que « pour les années 2006-2007, les activités du réseau se dérouleront en premier lieu dans les domaines des ressources humaines. Un sujet primordial d'intérêt est l'étude des facteurs déterminants menant à une gestion plus stratégique des ressources humaines dans l'administration publique ».

Le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative a annoncé que « un autre domaine majeur du nouveau programme à moyen terme est celui des services publics innovants, où prédominent les activités liées à l'amélioration de la qualité des services publics fournis aux citoyens et aux entreprises. En outre, les activités de ce programme comprennent encore la promotion des échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine du eGouvernement et de la meilleure réglementation ».





Claude Wiseler et son homologue lettone, Gunta Veismane, lors de la réunion informelle des ministres de la Fonction publique du 8 juin 2005 à Mondorf-les-Bains

La parole est à Jean-Marie Halsdorf

Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

La réunion informelle sur la politique régionale et la cohésion territoriale a eu lieu en coopération avec mon collèque Jeannot Krecké les 20 et 21 mai 2005 au centre de conférences Kiem. L'idée d'une réunion commune regroupant les deux ressorts a découlé des recoupements thématiques et personnels. Le recoupement thématique a résulté du fait que la cohésion territoriale et la coopération territoriale européenne sont traitées dans les orientations stratégiques de la Communauté pour la cohésion (compétences des ministres responsables de la politique régionale) mais font également partie des tâches des ministres responsables pour l'aménagement du territoire. Le recoupement personnel existe dans certains pays parce qu'un même ministre est responsable des deux domaines.

Concernant mon ressort, je pouvais me baser sur le bon travail préliminaire réalisé sous Présidence néerlandaise. Nous avons conclu un programme de travail jusqu'en 2007, qui est centré sur l'élaboration d'un document commun intitulé « *Territorial State and Perspectives of the European Union* ».

Le document servira de référence pour la dimension territoriale de la stratégie de Lisbonne, la stratégie du développement durable de Göteborg, les politiques sectorielles et la politique du développement territorial européen (SDEC). En plus nous avons réussi à nous entendre sur la continuation du rôle dirigeant du Luxembourg dans le futur programme d'ESPON/ORATE. Il en résulte une consolidation du Grand-Duché comme siège et plaque tournante pour les institutions européennes et en tant que lieu de connaissance et de recherche.

Personnellement, je trouvais très intéressant de voir comment la politique régionale, la politique urbaine et le développement territorial sont imbriqués et comment la « pensée territoriale » génère des solutions concrètes. J'étais surtout impressionné par le dialogue constructif entre tous les États membres, qui abordaient davantage de problèmes et de solutions européens et transfrontaliers qu'à la réunion ministérielle sous Présidence néerlandaise. C'est pourquoi je considère cette réunion comme un grand succès pour la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.



La parole est à Claude Wiseler

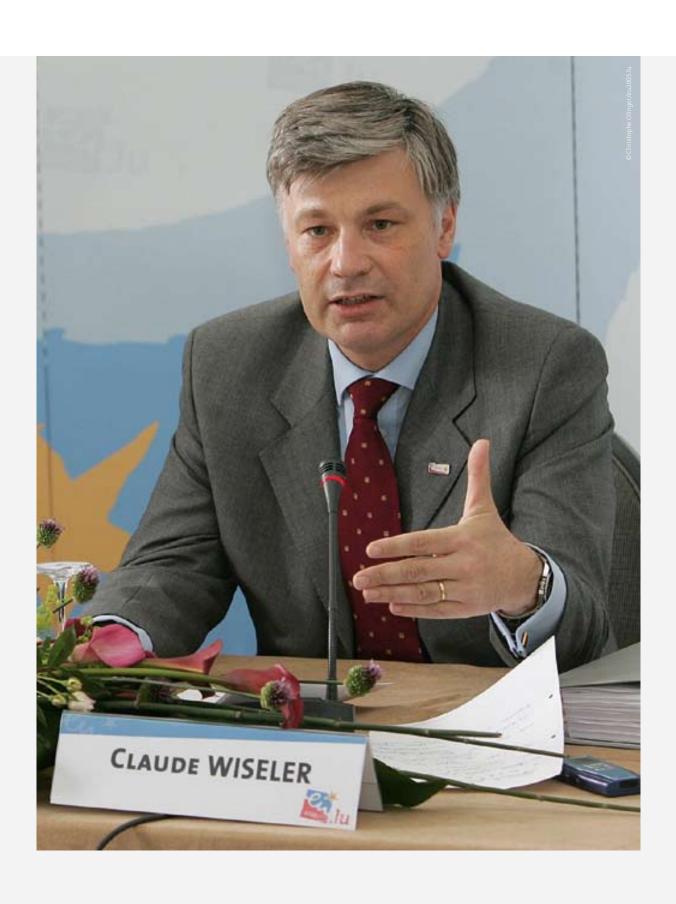
Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre des Travaux publics

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative a organisé entre janvier et juin 2005 vingt-quatre réunions informelles.

Ces réunions ont donné l'opportunité à toute l'équipe du ministère de profiter d'innombrables échanges, qui lui ont permis d'observer et de prendre conscience de l'évolution du processus de modernisation de l'administration publique dans les différents États membres et États candidats de l'Union européenne. Les réunions des groupes de travail des ressources humaines, de l'eGouvernement, des services publics innovants, du groupe ad hoc de la meilleure réglementation, du groupe des directeurs des écoles et instituts d'administration publique, ainsi que les réunions des ministres, des directeurs généraux, du groupe ad hoc Lisbonne et de la conférence CAF ont été sources d'inspiration pour les employés et fonctionnaires du ministère en termes d'innovation et d'expertises dans les différents domaines précités. De plus, ces rencontres leur ont permis de renforcer les liens entre pays par le contact personnel des déléqués ; ces réunions leur ont aussi appris à se respecter et à respecter le travail de l'autre, avec des opinions et des points de vue souvent divergents, certes, mais qui ne font que traduire la véritable richesse humaine et intellectuelle du réseau européen que représente l'EUPAN.

La réunion de tous les directeurs généraux avec une délégation syndicale unitaire EPSU-CESI-Eurofedop, réunis finalement autour d'une même table et ce après de longues négociations, aussi bien du côté des directeurs généraux que des syndicats, a constitué l'un des temps forts de la Présidence. Cette réunion a le grand mérite d'avoir permis de faire le point nécessaire de la situation, et par là même d'identifier les obstacles qui restent encore à surmonter avant de pouvoir réaliser un dialogue social européen structuré et lisible.

Par ailleurs ces réunions ont permis au personnel du ministère de démontrer son efficacité dans l'organisationnel et l'improvisation à la dernière minute. Pour ne citer que quelques incidents : un chauffeur de bus qui ne trouve pas le chemin pour amener les délégations au château de Senningen où a lieu la réunion de la troïka des DG ; la grève du personnel du centre thermal de Mondorf-les-Bains annoncée le même jour que la réunion des ministres lors de laquelle le programme à moyen terme 2006-2007 ainsi que la résolution des ministres ont été adoptés ; et à moindre échelle, le cas du délégué allergique aux draps de lit en coton. Ces imprévus ont obligé les organisateurs à être à la fois flexibles et inventifs.







Le logo







Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne











Le logo de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne est le résultat d'un concours lancé début 2004, auquel ont participé une quarantaine d'agences et de graphistes indépendants. Le choix final s'est fait parmi plus d'une centaine de propositions. Le logo retenu reprend les couleurs du Grand-Duché de Luxembourg (rouge-blanc-bleu) et les couleurs européennes (bleu-jaune). L'étoile rappelle les étoiles du drapeau européen. Le suffixe « .lu » renvoie à l'adresse du site Internet de la Présidence : www.eu2005.lu.















Des blocs-notes, stylos, post-it arborant le logo de la Présidence ont été fournis par le Service central des imprimés de l'État. Divers guides et brochures donnaient des informations utiles sur le déroulement pratique de chaque réunion au niveau ministériel.



Photo à gauche:
Pas de Présidence sans site
Internet: réalisé sous la direction
du Service information et
presse du gouvernement, en
collaboration avec le Centre
informatique de l'État, le Service
eLuxembourg et le ministère
des Affaires étrangères, le site
www.eu2005.lu était alimenté
par la cellule Internet Présidence.
Dirigée par un rédacteur en chef,

l'équipe rédactionnelle assurait la couverture de l'ensemble des réunions ministérielles de la Présidence.

Pendant ces six mois, plus de 2 300 documents ont été publiés sur le site en question et une moyenne de quelque 4 000 visiteurs l'ont consulté par jour. Chiffre qui dépassait le nombre de 6 000 les jours de grande actualité!





Les cadeaux



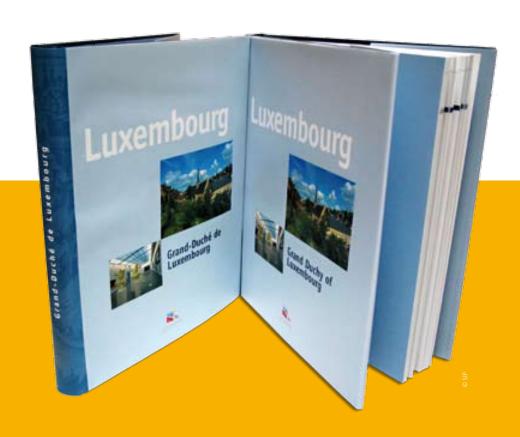




Il est des traditions auxquelles aucune Présidence ne saurait déroger : plutôt que de recevoir des cadeaux, l'hôte en offre à tous ses invités. Qu'il soit chef d'État ou chauffeur, chaque participant à un événement de la Présidence est sûr de ne pas repartir les mains vides.

Lors de la sélection des cadeaux, un soin particulier a été apporté au choix des objets représentatifs pour le Luxembourg. Ainsi, des porcelaines Villeroy & Boch, du vin de la Moselle luxembourgeoise et des œuvres d'art d'artistes luxembourgeois ont entre autres été offerts.

Cependant, pour le Conseil européen de juin, la Présidence avait décidé de marquer les esprits en rompant avec la tradition. Les cadeaux furent en effet remplacés par un don de 100 000 euros au profit du programme de lutte contre le sida des Nations unies.





Les sites et infrastructures

Une Présidence, cela représente aussi quelque 300 réunions à 25 délégations, voire plus, à organiser au Luxembourg, près de 50 000 badges d'identité à délivrer, des milliers de délégués à guider vers leur destination et des centaines de journalistes à accueillir.

Une majorité de réunions de la Présidence luxembourgeoise a été organisée au Centre de conférences Kiem au Luxembourg-Kirchberg, qui a été agrandi, modernisé et équipé de postes de travail complets. À noter que le centre de conférences a reçu en décembre 2004 le Prix luxembourgeois d'architecture 2004 décerné par la Fondation de l'architecture et de l'ingénierie.

Plusieurs autres sites, tels que le Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster ou encore le centre thermal de Mondorf-les-Bains ont été spécialement aménagés comme lieux de réunions pour les besoins de la Présidence.











Les œuvres d'art













La Présidence était l'occasion rêvée pour présenter le Grand-Duché sous un autre angle : celui de la créativité artistique et architecturale contemporaine.

Le Centre de conférences Kiem a ainsi été décoré par des artistes sélectionnés en collaboration avec le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean. Au siège du Conseil des ministres à Bruxelles, les visiteurs étaient accueillis par une sculpture en lettres massives souhaitant à tous un chaleureux Moien (« bonjour » en luxembourgeois), conçu par les artistes Laurent Daubach et Charles Wennig. Le Moien fut remplacé par un tout aussi chaleureux Merci le dernier jour du Conseil européen de juin 2005. Par ailleurs, de nombreux clichés de photographes luxembourgeois, choisis par le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, étaient exposés dans le bâtiment du Conseil.

Réalisé en collaboration avec le Palais des beaux-arts de Bruxelles, le pavillon « European Pentagon — Safe and Sorry Pavilion », conçu par l'artiste luxembourgeois Bert Theis, était visible sur le toit du Palais des beaux-arts pendant les six mois de la Présidence.



Protocole et sécurité













Les questions de sécurité ont une part centrale dans l'organisation d'une présidence. Tant par le nombre de participants aux réunions que par l'environnement

politique international depuis les attentats du 11 septembre 2001, la Présidence de 2005 n'avait plus rien en commun avec celle de 1997.





L'encadrement organisationnel de l'ensemble des événements de la Présidence organisés au Luxembourg – quelque 300 réunions –, était sous la responsabilité du GPO, Groupe protocole et organisation, fonctionnant sous la houlette de la Direction du protocole et de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères.























Les médias

L'encadrement des journalistes représentait un défi permanent. Pour les événements phares de la Présidence, il est arrivé que plus

de 700 journalistes s'accréditent, même si en fin de compte, leur nombre effectif était souvent moins élevé.









Sur le site du Centre de conférences Kiem, abritant entre autres le centre de presse, il incombait au Service information et presse, en collaboration avec le service presse de la police grand-ducale, d'encadrer les médias lors des réunions ministérielles.







Auteur:

Équipe rédactionnelle www.eu2005.lu, sous la responsabilité du rédacteur en chef Victor Weitzel

Éditeur :

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois 33, bd Roosevelt L-2450 Luxembourg E-mail:info@sip.etat.lu www.gouvernement.lu

Photo de couverture :

Studio Fränk Weber

Concept et layout :

Vidale-Gloesener

Impression:

Imprimerie Hengen

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, le Grand-Duché de Luxembourg a assuré la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Il s'agissait de la 11^e présidence du Luxembourg.

Pendant cette période, le Luxembourg a présidé, au niveau ministériel, de nombreuses réunions : les sessions du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne, les réunions informelles qui ont eu lieu au Luxembourg, ainsi que les sommets entre l'Union européenne et des pays tiers.

Cet ouvrage reprend les avancées les plus importantes de la Présidence luxembourgeoise : réforme du pacte de stabilité et de croissance, relance de la stratégie de Lisbonne, objectifs plus ambitieux pour l'aide au développement, amélioration des relations transatlantiques et nouveau cadre pour les rapports avec la Russie.

Le lecteur pourra en outre jeter un regard dans les coulisses d'une présidence du Conseil de l'Union européenne.